



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

-----  
MINISTERE DU PLAN

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION

-----  
**PROJET ADAPTATION AU CHANGEMENT DE CLIMAT – REPONSE AU  
CHANGEMENT DU LITTORAL ET A SES DIMENSIONS HUMAINES EN AFRIQUE  
DE L'OUEST DANS LE CADRE DE LA GESTION INTEGREE  
DU LITTORAL (ACCC)**

**EVALUATION TERMINALE DES COMPOSANTES  
NATIONALES DU SENEGAL**  
*(Version finale)*

*Par Dr Antoine MBENGUE*

**Avril 2014**

## TABLE DES MATIERES

### Sommaire

|   |    |
|---|----|
| LISTE DES ACRONYMES.....  | 6  |
| RESUME EXECUTIF.....  | 8  |
| 1. INTRODUCTION.....  | 16 |
| 1.1. Objectifs de l'évaluation finale.....                                  | 16 |
| 1.1.1. Objectif global.....   | 16 |
| 1.1.2. Objectifs spécifiques.....   | 16 |
| 1.2. Méthodologie de l'évaluation.....                                      | 17 |
| 1.3. Structure du rapport d'évaluation.....                                 | 18 |
| 2. LE PROJET ET LE CONTEXTE DE SON ELABORATION.....                         | 18 |
| 2.1. Objectifs du projet et résultats attendus.....                         | 18 |
| 2.2. Contexte et pertinence du projet par rapport aux enjeux abordés.....   | 20 |
| 2.2.1. Importance mondiale.....   | 20 |
| 2.2.2. Importance régionale.....  | 20 |
| 2.2.3. Importance nationale.....  | 21 |
| 2.2.4. Réponse aux besoins locaux.....                                      | 21 |
| 2.3. Financement des activités du projet.....                               | 23 |
| 2.4. Stratégie d'intervention du projet.....                                | 24 |
| 3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....   | 25 |
| 3.1. Personnel du projet.....   | 25 |
| 3.2. Cadre institutionnel de mise en œuvre et mécanismes d'orientation..... | 26 |
| 3.2.1. PNUD.....  | 26 |
| 3.2.2. CAP.....   | 26 |
| 3.2.3. Comité National de Pilotage (CNP).....                               | 27 |
| 3.2.4. Cadre Local d'Information et de Suivi (CLIS).....                    | 27 |
| 3.3. Partenariats établis.....  | 27 |

|         |   |    |
|---------|---|----|
| 3.3.1.  | Niveau régional :.....  | 28 |
| 3.3.2.  | Niveau national et international :.....   | 28 |
| 3.3.3.  | Niveau local .....  | 29 |
| 3.4.    | Déroulement des activités .....   | 29 |
| 4.      | REALISATIONS DU PROJET .....  | 33 |
| 4.1.    | Liste des réalisations. ....  | 33 |
| 4.2.    | Efficacité et efficience des réalisations.....  | 33 |
| 4.2.1.  | Efficacité.....   | 33 |
| 4.2.2.  | Efficience.....   | 39 |
| 5.      | DURABILITE .....  | 43 |
| 6.      | IMPACTS DU PROJET .....   | 52 |
| 6.1.    | Sur les écosystèmes naturels et les exploitations agricoles.....                              | 52 |
| 6.1.1.  | Zones de mangrove .....   | 52 |
| 6.1.2.  | Cordon littoral .....   | 52 |
| 6.1.3.  | Exploitations agricoles .....   | 53 |
| 6.2.    | Sur la population locale .....  | 53 |
| 7.      | CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DES CAPACITES LOCALES ET<br>NATIONALES : .....                  | 54 |
| 8.      | QUESTIONS LIEES AU GENRE, AUX GROUPES VULNERABLES ET A LA<br>REDUCTION DE LA PAUVRETE .....   | 55 |
| 9.      | ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE TRAVAIL ANNUELS (PTA) ET<br>TRIMESTRIELS (PTT)..... | 55 |
| 10.     | SYSTEME DE SUIVI-ÉVALUATION.....  | 56 |
| 10.1.   | Principaux instruments utilisés pour le suivi- évaluation du projet.....                      | 56 |
| 10.2.   | Mission conjointe PNUD -Gouvernement (CAP, DEEC et PNUD).....                                 | 57 |
| 10.2.1. | Remarques de la Mission conjointe.....  | 57 |
| 10.2.2. | Recommandations de la Mission conjointe à l'UCP.....  | 58 |
| 10.3.   | Suivi- évaluation-contrôle du consultant indépendant .....                                    | 59 |

|         |  |    |
|---------|--|----|
| 10.4.   | Evaluation à mi-parcours.....                              | 59 |
| 10.5.   | Rapports trimestriels et annuels.....                      | 60 |
| 10.6.   | Suivi des indicateurs du cadre logique.....                | 61 |
| 11.     | MOBILISATION DES RESSOURCES ET EXECUTION FINANCIERE: ..... | 61 |
| 11.1.   | Mobilisation des ressources.....                           | 61 |
| 11.1.1. | Ressources financières .....                               | 61 |
| 11.1.2. | Ressources humaines .....                                  | 61 |
| 11.2.   | Exécution financière.....                                  | 62 |
| 12.     | COMMUNICATION/VISIBILITE DU PROJET.....                    | 63 |
| 12.1.   | Instruments utilisés pour la communication.....            | 63 |
| 12.2.   | Programme Sandwach .....                                   | 63 |
| 13.     | APPRECIATION DES BENEFICIAIRES .....                       | 64 |
| 14.     | QUALITE DU MANAGEMENT DU PROJET.....                       | 65 |
| 15.     | REPLICATION.....   | 65 |
| 15.1.   | Réplication au niveau local.....                           | 66 |
| 15.2.   | Réplication au niveau national.....                        | 66 |
| 16.     | ATOUS ET CONTRAINTES RENCONTREES .....                     | 66 |
| 16.1.   | Atouts/forces.....   | 66 |
| 16.2.   | Faiblesses/contraintes .....                               | 67 |
| 17.     | ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS.....                      | 67 |
| 17.1.   | Enseignements .....  | 67 |
| 17.2.   | Recommandations.....                                       | 68 |
| 18.     | PERSPECTIVES .....   | 70 |
| 19.     | REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....                           | 72 |
|         | ANNEXES.....   | 76 |
|         | ANNEXE 1. REALISATIONS DU PROJET ACCC.....                 | 77 |
|         | ANNEXE 2 : TDR DE L'EVALUATION FINALE .....                | 91 |

|  |     |
|--|-----|
| ANNEXE 3 : CADRE LOGIQUE.....  | 104 |
| ANNEXE 4 : NOTE METHODOLOGIQUE (proposée par le Consultant) .....  | 113 |
| ANNEXE 5 : GUIDE D'ENTRETIEN (inspiré de la matrice d'évaluation finale du projet ACCC –Annexe A) – Version provisoire. .... | 119 |
| ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....  | 126 |
| ANNEXE 7 : CALENDRIER DE LA MISSION DE TERRAIN (du 30 décembre 2013 au 04 janvier 2014).....                                 | 129 |

## LISTE DES ACRONYMES

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>AGR</b>      | Activités Génératrices de Revenus   |
| <b>AMP :</b>    | Aire Marine Protégée  |
| <b>BCI</b>      | Budget Consolidé d'Investissement   |
| <b>CAP :</b>    | Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes                                  |
| <b>CC</b>       | Changement climatique   |
| <b>CCNUCC</b>   | Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques                            |
| <b>CDB :</b>    | Convention sur la Diversité Biologique  |
| <b>CGLE</b>     | Comité Local de gestion et d'Ecotourisme  |
| <b>CLIS :</b>   | Cadre Local d'Information et de Suivi   |
| <b>CNP :</b>    | Comité National de Pilotage   |
| <b>CONGAD</b>   | Coordination Nationale des ONG pour le Développement  |
| <b>CSE :</b>    | Centre de Suivi Ecologique  |
| <b>COI :</b>    | Commission Océanographique Intergouvernementale   |
| <b>CNP :</b>    | Comité National de Pilotage   |
| <b>CR :</b>     | Communauté Rurale   |
| <b>CR :</b>     | Conseil Rural   |
| <b>DAP :</b>    | Document d'Appui au Projet  |
| <b>DCEF :</b>   | Direction de la Coopération Economique et Financière  |
| <b>DEEC :</b>   | Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés                                    |
| <b>DEFCCS :</b> | Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols                          |
| <b>DI :</b>     | Direction de l'Investissement   |
| <b>DPN :</b>    | Direction des Parcs Nationaux   |
| <b>DPN/ MP:</b> | Direction de la Planification Nationale   |
| <b>DREEC :</b>  | Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés                           |
| <b>DSRP2 :</b>  | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté   |
| <b>EIE</b>      | Etude d'Impact sur l'Environnement  |
| <b>ESEA</b>     | Ecole Supérieure d'Economie Appliquée   |
| <b>FEM :</b>    | Fonds pour l'Environnement Mondial  |
| <b>GIE :</b>    | Groupement d'Intérêt Economique   |
| <b>GPF :</b>    | Groupement de Promotion Féminine  |
| <b>GREP :</b>   | Groupe de Recherche Environnement Presse  |
| <b>JICA :</b>   | Coopération Internationale Japonaise  |
| <b>INTAC :</b>  | Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal |
| <b>IREF :</b>   | Inspection Régionale des Eaux et Forêts   |

**LPSERN** : Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles

**MEF** : Ministère de l'Economie et des Finances

**MDG** : Objectifs du Millénaire pour le Développement (en anglais)

**MEDD** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

**MP** : Ministère du Plan

**NEX** : Exécution Nationale

**OMD** : Objectif du Millénaire pour le Développement

**ONG** : Organisation non gouvernementale

**PANA** : Programme d'Action National d'Adaptation

**PAN / LCD** : Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification

**PCR** : Président du Conseil Rural

**PLAE** : Plan Local d'Action pour l'Environnement

**PLD** : Plan Local de Développement

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**POAS** : Plan d'Occupation et d'Aménagement des Sols

**PRCM** : Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

**PRECOBA** : Projet de Reboisement Communautaire du Bassin Arachidier

**PRODER** : Projet de Développement des Energies renouvelables

**PTA** : Plan de Travail Annuel

**PTT** : Plan de Travail Trimestriel

**RNCP** : Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin

**UCAD** : Université Cheikh Anta Diop de Dakar

**UCP** : Unité de Coordination du Projet

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

## RESUME EXECUTIF

Le Projet « **Adaptation au Changement de climat – Réponse au changement du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral** » (ACCC) Sénégal fait partie d'un projet régional qui regroupe cinq (05) pays côtiers (Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal) et qui vise, d'une part, à préserver la biodiversité et les établissements humains et d'autre part, à renforcer la résistance des écosystèmes côtiers contre les effets du changement climatique, par des activités reproductibles. Pour le projet du Sénégal qui a débuté en avril 2009 et s'est achevé en Septembre 2012, le site retenu est la Communauté Rurale (CR) de Palmarin Facao (carte jointe ci - dessous) avec trois (03) objectifs spécifiques (ou composantes), à savoir :

- OS 1 : Développement des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au changement climatique dans cinq (5) villages traditionnels de la CR ;
- OS 2 : Intégration de la dimension changement climatique dans les processus de développement de la Communauté Rurale et
- OS3 : « Assurer une gestion réussie du projet », (coordination des activités, suivi-évaluation, capitalisation des bonnes pratiques etc.).

### a) Pertinence

Tel que conçu, le projet est pertinent et correspond bien aux objectifs des conventions internationales comme la CCNUCC et la CBD, aux directives du FEM et aux OMD, aux politiques nationales en matière d'environnement et de CC, ainsi qu'aux besoins des populations qui tournent autour de la lutte contre l'érosion côtière et l'amélioration des moyens d'existence.

### b) Mise en œuvre

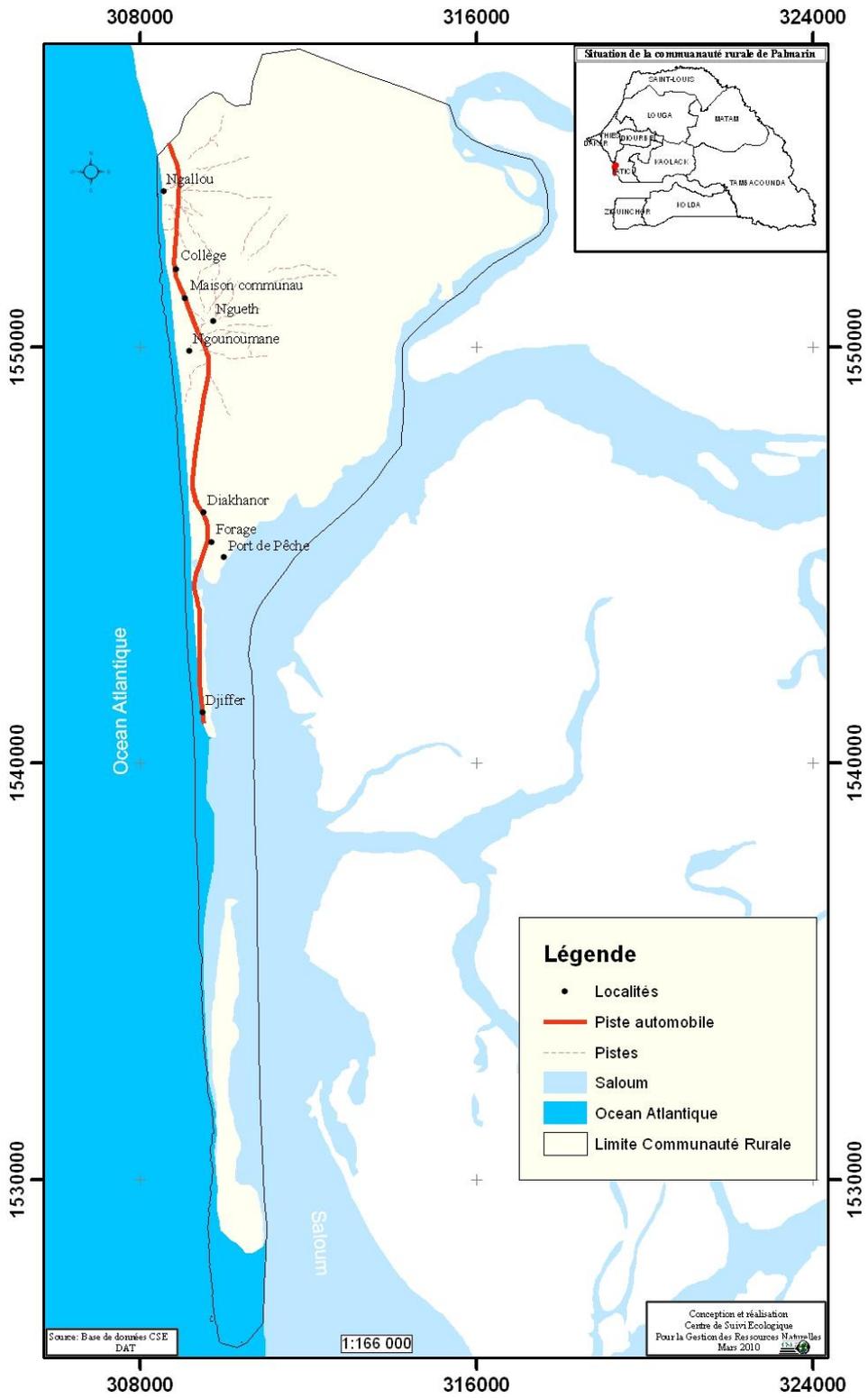
Pour la mise en œuvre, le projet était sous Exécution Nationale (NEX) et a connu beaucoup de difficultés au cours des deux premières années : non-versement de la majeure partie de la contribution de l'Etat, manque de véhicule pour la réalisations des activités de terrain, retards dans les décaissements, faibles taux d'exécution budgétaire, beaucoup de pertes dans les reboisements du cordon littoral, non-implication des bénéficiaires dans le choix des espèces, problèmes de management et de communication, absence de plan de suivi évaluation, gestion problématique des ressources financières, etc. Durant la troisième année, il y a eu moins de problèmes et beaucoup de résultats ont été obtenus.

L'année 2012 n'a pas connu d'activités significatives, faute de ressources financières.

### c) Efficacité et efficience

Les résultats obtenus ont été mitigés, en termes **d'efficacité**, pour l'ensemble du projet :

- Pour l'objectif spécifique 1 (OS1), ils sont globalement satisfaisants (**S**) ;
- Pour l'objectif spécifique 2 (OS2), ils sont satisfaisants (**S**) et
- pour l'objectif 3 (OS3), ils sont moyennement satisfaisants. (**MS**)



Communauté Rurale de Palmarin (Source CSE 2010)

**Efficacité des résultats du projet**

| <b>Composantes</b>  | <b>Résultats</b>   | <b>Indicateurs et Niveau d'efficacité</b>  |
|---|--|--|
| OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au CC<br><b>(S)</b>            | Résultat 1.1: la capacité de protection et d'adaptation conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée<br><b>(S)</b>   | Production plants <b>(S)</b><br>Reboisement mangrove <b>(TS)</b><br>Reboisement filaos <b>(MI)</b><br>Connaissance biodiversité <b>(S)</b><br>Documentation et sensibilisation des acteurs sur les CC <b>(TS)</b>                  |
|   | Résultat 2.1. la dimension changement climatique est intégrée au processus de planification au niveau de la CR de Palmarin Facao;<br><b>(S)</b>  | Plaidoyer pour l'intégration du CC dans les PLD et PLAE et sensibilisation populations, décideurs et écoles <b>(S)</b>   |
|   | Résultat 2.2. L'Etude d'Impact sur l'Environnement est systématisé pour tous les projets et programmes de développement à Palmarin Facao<br><b>(MS)</b>                                  | Vulgarisation et formation sur les EIE <b>(MS)</b>   |
| OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la CR de Palmarin - Faccao;<br><b>(S)</b> | Résultat 2.3 : le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Facao est renforcé (partage de l'information et surveillance des ressources naturelles). <b>(S)</b> | Dispositif de veille administrative (existence et fonctionnement du CLIS et Comité de plage <b>(S)</b><br><br>Nombre de réunions de concertation tenues par les parties prenantes : une réunion du CLIS tous les 3 mois <b>(S)</b> |
|   | Résultat 2.4 : des activités génératrices de revenu intégrant la dimension changement climatique sont promues <b>(MS)</b>  | Soutien aux AGR: 3 AGR créées <b>(MS)</b>  |
|   | Résultat 3.1 : un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place <b>(S)</b>  | Fonctionnement CNP et CLIS, appui CAP <b>(S)</b><br>Existence d'un manuel de procédures <b>(S)</b><br>Fonctionnement UCP <b>(MS)</b>   |
| OS 3 : Assurer une gestion réussie du projet <b>(MS)</b>  | Résultat 3.2 : un recueil de bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques est élaboré et vulgarisé <b>(MS)</b>   | Recueil de bonnes pratiques<br>Document de capitalisation <b>(MS)</b>  |
|   | Résultat 3.3 : Le suivi-évaluation – contrôle est effectué <b>(S)</b>  | Fonctionnement du dispositif de suivi évaluation <b>(S)</b>  |

**Grille de notation :** Très satisfaisant **(TS)** satisfaisant **(S)**, moyennement satisfaisant **(MS)**, moyennement insatisfaisant **(MI)**, insatisfaisant **(I)** et très insatisfaisant **(TI)**.

En ce qui concerne, **l'efficience**, il est avéré que le projet s'est appuyé sur plusieurs structures ou sur l'investissement humain pour amoindrir les coûts des prestations (exemple du reboisement et des études). Pour la plupart des réalisations, l'efficience est effective, hormis le reboisement de filaos, le soutien aux activités génératrices de revenus, le recueil des bonnes pratiques et la gestion de l'UCP.

#### **d) Durabilité**

Concernant la durabilité, les possibilités dépendront des résultats et des indicateurs. Ainsi, pour ce qui est du résultat 1.1., il ya lieu de distinguer le reboisement de la mangrove de celui du cordon littoral avec les filaos. En effet, le reboisement de la mangrove a réussi et bénéficie de conditions écologiques telles que son développement et sa pérennisation ne posent plus de problème. En outre, on s'attend à ce que dans quelques années, il puisse fournir des produits et des services importants pour la population, notamment en termes de revenus. Ce qui justifiera toujours l'octroi de ressources financières de la part des populations, des pouvoirs publics et de partenaires pour sa protection et sa valorisation. Dès lors, on pourrait parler de bonne durabilité environnementale, financière et sociopolitique.

Pour le cordon littoral, il en est tout autrement en raison des pertes très importantes de plants de filaos et de leur disparition qui s'accélère avec la dégradation des conditions locales. A long terme, le reboisement de filaos est appelé à disparaître. Pour ce cas, l'on ne saurait parler de durabilité environnementale, financière ou autre car l'avenir est incertain, s'il n'ya pas reprise des activités menées par le projet, et d'autres par l'Etat ou des partenaires.

Pour le résultat 2.1 qui concerne l'intégration du CC dans les politiques de développement de la CR, on s'attend à une bonne durabilité au plan sociopolitique, institutionnelle et environnementale. Car aujourd'hui, le changement climatique est devenu une préoccupation réelle pour la population et les autorités locales qui solliciteront sa prise en compte dans les projets de développement, et cela pour longtemps.

Pour le résultat 2.2., c'est surtout pour la zone côtière qu'il faut s'attendre à la systématisation des EIE, surtout en raison des enjeux associés à l'érosion côtière. C'est là où l'on pourra parler de bonne durabilité sociopolitique, institutionnelle et environnementale, si l'on tient compte de l'objectif recherché.

Quant au résultat 2.3 relatif au dispositif de veille administrative, il est appelé à perdurer vu les enjeux écologiques, socio-économiques et politiques. Surtout qu'un plan de gestion de la RNCP a été élaboré et actuellement mis en œuvre, sous la houlette du PCR, du Comité de gestion et des structures localement bien ancrées.

Pour le résultat 2.4 relatif aux AGR intégrant la dimension changement climatique, leur choix a été fait suite à l'évaluation des besoins réels exprimés par les bénéficiaires. Dès lors, cela leur confère une certaine légitimité et, partant, une durabilité sociopolitique à laquelle s'ajoutent d'autres considérations propres à chacune des activités. Globalement, il faudra s'attendre à une durabilité financière et institutionnelle de ces activités, du fait des ressources que les populations en tirent et du mécanisme de gestion mis en place, mais aussi à une durabilité environnementale, parce que bâties sur la mangrove, hormis le cas de la batteuse à mil.

Pour le résultat 3.1 relatif au mécanisme de coordination et de gestion, les résultats, tels les renforcements de capacités opérés par la CAP en faveur du personnel, seront utiles en cas de reprise des activités du projet, de même que les conclusions et recommandations du Comité de Pilotage et du CLIS, tout comme celles des audits. Ces conclusions et recommandations permettront toujours de tirer des enseignements utiles pour le futur, dans la perspective d'une poursuite du projet ou de sa réplique sur d'autres sites.

Pour le résultat 3.2 relatif à la capitalisation des bonnes pratiques, les connaissances acquises au cours des visites d'échange et de partage d'expériences organisées par le projet servent encore et pourront toujours servir aux bénéficiaires même en cas de non renouvellement du projet ; car elles ont trait surtout aux inventaires sur l'avifaune, aux activités génératrices de revenus qui se poursuivront pendant longtemps quel que soit l'avenir du projet ACCC. S'agissant du film et des reportages effectués par la presse sur le projet, ils serviront toujours à faire connaître les activités du projet. Le recueil de bonnes pratiques élaboré dans ce sens pourra toujours servir, même longtemps après le projet.

Pour le résultat 3.3, ayant trait au dispositif de suivi-évaluation-contrôle, l'état des lieux dressé par le Centre de Suivi Ecologique<sup>1</sup> pourra servir encore longtemps comme situation de référence, notamment pour mesurer les changements opérés à court, moyen ou long terme, Quant au rapport de suivi –évaluation élaboré par le consultant indépendant en Août 2010, il pourra toujours servir pour apprécier les résultats de la mise en œuvre du projet durant la première année, notamment les opérations de reboisement.

### e) Impacts du projet

Les impacts sont à considérer sous divers aspects et résultats. Dans **les zones de mangrove**, le reboisement constitue un véritable *continuum* par rapport aux formations existantes. A terme, c'est-à-dire dans une dizaine d'année au plus tard, les plantations actuelles joueront les mêmes fonctions que celles jouées par les formations adultes :

- **écologique** : (i) protection des terres contre l'érosion ; (ii) site de refuge, de repos et de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons, de crustacés et de mollusques ; (iii) site d'accueil pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs ou locaux et (iv) lieu de résidence pour les tortues, de nombreux mammifères etc.;
- **économique** : (i) lieu de pêche très prisé (riche en poissons) ; (ii) site de récolte de crustacés et de mollusques (crevettes, huîtres, crabes etc.) et (iii) coupe du bois pour des besoins domestiques (énergie et construction des habitations, etc.),

**Sur le cordon littoral**, hormis quelques sites, le projet a laissé des empreintes limitées en raison de la disparition des filaos et de l'aggravation de l'érosion côtière. A terme, si rien n'est fait, les filaos vont disparaître et la situation va empirer.

**Sur les exploitations agricoles** : renforcement de la couverture végétale avec des espèces comme l'*Eucalyptus*, le *Prosopis*, le *Gnaouli*, le *Tamarix senegalensis* destinées initialement au cordon littoral et obtention de clôtures pour la protection des champs, de perches, de bois de chauffe comme combustible domestique et de revenus, etc.

**En ce qui concerne les connaissances et la prise de conscience**, beaucoup de progrès ont été accomplis. Aujourd'hui, les données fournies par le projet à travers **les études réalisées** permettent de mieux comprendre l'état des lieux de la CR de Palmarin et de mieux encadrer les interventions à venir, même si des recherches sont probablement encore nécessaires. Le projet a montré aussi les limites de l'option soft bâtie sur le filao dans la lutte contre l'érosion côtière et la nécessité de rechercher d'autres alternatives.

**Sur la population locale**, le projet a eu pour effet :

- une plus grande prise de conscience des menaces qui pèsent sur la CR, notamment l'érosion côtière et sa relation avec le changement climatique

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'étude sur l'occupation du sol et le recul du trait de côte

- la volonté de travailler ensemble pour l'intérêt de la communauté, née de la prise de conscience des dangers, des opérations de reboisement réalisées sur le littoral et des AGR et
- le renforcement des capacités organisationnelles des populations qui leur a permis, notamment en 2009, de reboiser d'importantes superficies, dans un délai très court.

**f) Les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et à la réduction de la pauvreté**

Dans la mise en œuvre du projet, les femmes et la lutte contre la pauvreté ont occupé une large place, tant en ce qui concerne le reboisement que les activités génératrices de revenus (AGR). Pour ce qui est du reboisement, les femmes se sont davantage mobilisées que les hommes sur la zone de mangrove et sur le cordon littoral. D'ailleurs, pour la survie des pieds de filaos plantés en septembre 2009 et menacés de mort par le stress hydrique et la salinité, le projet a eu recours à elles pour les activités d'arrosage qui ont duré trois mois et qui ont permis de sauver les plants.

Par la suite, lors des sessions de planification participative menées dans chaque village, le projet leur a accordé un intérêt plus marqué, pour identifier leurs besoins en termes d'AGR et les aider, par ce biais, à améliorer leur condition d'existence en leur accordant une batteuse à mil (village de Ngueth), du matériel d'ostréculture et deux pirogues, des ruches pour le miel avec les jeunes (Diakhanor). Toutefois, faute de ressources, cet appui n'a pu toucher les villages de Ngounoumane, de Ngallou Sam Sam et Ngallou Sessène.

**g) Le système de suivi-évaluation-contrôle.**

Conformément aux indications du Document d'Appui au projet, le projet ACCC a bénéficié d'un plan et de plusieurs instruments de suivi-évaluation-contrôle qui ont aidé à améliorer la mise en œuvre :

- l'atelier préparatoire organisé par la CAP et les visites de proximité des agents de la Cellule pour encadrer le projet dès le début, suivre l'exécution et apporter les éventuelles corrections ;
- les réunions du Comité de pilotage pour approuver les bilans annuels et valider les PTA ;
- les rapports trimestriels et annuels qui font ressortir les réalisations du projet et les problèmes à résoudre ;
- les réunions du CLIS qui ont permis de suivre sur le terrain les activités du projet et l'état des ressources naturelles ;
- la mission conjointe à Palmarin (CAP, DEEC et PNUD) en Août 2010, pour recueillir les avis des acteurs locaux sur le fonctionnement et la gestion du projet ;
- l'évaluation des activités de la première année du projet effectuée en août 2010 par un consultant indépendant ;
- l'évaluation indépendante à mi-parcours qui a eu lieu en octobre 2010 ;
- etc.

**h) Communication/ visibilité du projet**

Contrairement au suivi-évaluation-contrôle, la communication du projet n'a pas fait l'objet d'une planification. Plusieurs instruments ont été utilisés :

- l'accompagnement des activités de reboisement par les agents des Eaux et Forêts (IREF de Fatick) qui ont procédé à la sensibilisation des populations en 2010, 2011 et même 2012 ;

- les sessions de sensibilisation basées sur les résultats de recherche, notamment au cours des ateliers de planification participative ;
- la Journée Mondiale de l'Environnement (5 juin 2011), avec des banderoles, des T-shirts, des casquettes, des dépliants, des bassines et des seaux,
- des reportages télévisuels et des émissions radio ;
- un film de sensibilisation retraçant la situation de la CR de Palmarin, les menaces et les activités du projet ;
- le Programme Sandwach d'éducation environnementale qui a eu beaucoup de succès auprès des écoles de la CR ;
- un site WEB régional consignnant les données et les résultats du projet ;
- etc.

Tous ces outils ont contribué certes à faire connaître le projet et ses activités, mais selon les populations, ce sont surtout les ateliers de sensibilisation basés sur les résultats des études qui ont marqué les esprits sur la menace côtière.

### **i) L'appréciation des bénéficiaires**

Durant la phase de conception du projet, la population locale n'a pas été consultée<sup>2</sup>. C'est donc pendant la mise en œuvre que celle-ci s'est exprimé, sans que cela, semble-t-il, ne change les choses. La mission d'évaluation finale, comme celle à mi- parcours, a recueilli les avis des uns et des autres.

Pour beaucoup de villageois, même si le reboisement peut avoir une certaine utilité si l'on choisit des espèces adaptées, il ne saurait arrêter l'action des vagues trop puissante par rapport aux arbres. Par conséquent, ils préconisent des solutions mécaniques telles des digues en pierre, des épaves de navires échouées qui serviraient également de lieux de reproduction de poissons, etc. Ils reconnaissent aussi l'impuissance des habitants par rapport à la menace et sollicitent fortement l'intervention de l'Etat et de ses partenaires.

Concernant le reboisement de mangrove, ils trouvent l'initiative très pertinente et fondent beaucoup d'espoir dans les bénéfices futurs qu'ils en tireront. Quant aux AGR, les bénéficiaires les apprécient très positivement et les considèrent plutôt comme une récompense à la suite des efforts déployés dans le cadre du reboisement et de l'arrosage des plants de filaos.

Au total, hormis l'échec du reboisement du littoral, les personnes interrogées trouvent le projet positif et souhaitent sa reconduction pour régler durablement le problème de l'avancée de la mer et développer les AGR sur l'ensemble de la CR.

### **j) Enseignements**

Malgré les difficultés rencontrées par le projet, nombreux sont les enseignements qui peuvent être tirés de celui-ci :

- le renforcement de la prise de conscience de la population sur la menace que représentent l'érosion marine et côtière et son rythme de progression ;
- les limites de la solution soft et la nécessité de trouver une alternative impliquant l'Etat et ses partenaires ; le soft pouvant toutefois être repris pour freiner l'érosion éolienne et restaurer l'équilibre écologique de la zone ;
- la nécessité d'impliquer et de responsabiliser les acteurs locaux, surtout les bénéficiaires, dans la conception et la mise en œuvre des projets de cette nature ;

<sup>2</sup> Selon le coordonnateur du projet, une mission s'est rendue sur le terrain, mais probablement elle n'a pas recueilli l'avis des responsables locaux de manière consensuelle.

- la nécessité de prévoir, dans la conception des projets, un minimum d'études bien orientées pour comprendre la dynamique du milieu et les mesures précises à prendre ;
- les mécanismes mis en place par les femmes pour pérenniser les AGR, en particulier les formes d'organisation pour leur gestion et les systèmes de micro-financement qu'elles mêmes ont instaurés. Ils ont permis d'entretenir et de réparer les équipements acquis et d'augmenter les revenus, sans intervention externe et
- le succès du programme Sandwach qui a eu un impact indéniable sur les élèves, en améliorant leur niveau de connaissance sur les changements climatiques, leur relation avec l'érosion côtière et l'adoption d'éco-gestes pour l'amélioration et la protection de l'environnement.

## **k) Recommandations**

### **R.1. Recommandations au PNUD/FEM et au Gouvernement du Sénégal**

**Poursuivre le projet pour une seconde phase**, avec les composantes suivantes :

- 1. Reprendre le reboisement sur le cordon littoral, avec des espèces adaptées à la salinité et à l'érosion**, en sollicitant la population dès la conception et en lui tenant un langage clair quant à l'objectif de ce reboisement qui a tout de même un caractère expérimental ;
- 2. Aider la DEEC à identifier et à faire réaliser** : (i) des **études** orientées vers une meilleure connaissance du milieu et de sa dynamique ; (ii) des études techniques s'appuyant sur les premières et dont l'objectif est de ralentir l'érosion côtière et enfin (iii) des études plus ciblées sur la délocalisation de Ngallou Sessène et Ngallou Sam Sam (et Djiffère si nécessaire). Munis des résultats de ce travail, la DEEC et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable seraient plus à même de réaliser un plaidoyer solide pour un engagement plus effectif de l'Etat et de ses partenaires et
- 3. Renforcer et étendre les AGR à tous les cinq (05) villages** ciblés par le projet, dans le but d'aider les femmes et les jeunes à améliorer leurs moyens d'existence.

### **R.2. Recommandation à l'UNESCO, au MEDD, au Ministère chargé de l'Education et au futur projet ACCC**

**Reprendre le programme Sandwach d'éducation environnementale**, le renforcer et l'étendre à toutes les écoles et classes de la CR, en renforçant la formation et la sensibilisation, en dotant les établissements de bois d'école et de matériel de sensibilisation

### **R.3. Recommandation au MEDD et au futur projet ACCC**

**Associer étroitement les acteurs locaux** à la conception et à la mise en œuvre du projet, de manière à en faciliter l'appropriation par ceux-ci.

### **R.4. Recommandation au MEDD, au Ministère chargé de l'Education, à l'UNESCO et au futur projet ACCC**

**Compléter le travail de capitalisation sur les bonnes pratiques** effectué par le projet et vulgariser les résultats dans un format pédagogique approprié.

### **R.5. Recommandation au MEDD et au futur projet ACCC**

**Faire en sorte que le Coordonnateur réside dans la CR et que le projet dispose de moyen de déplacement adéquat** pour ses activités.

## **1. INTRODUCTION**

Pour réduire l'incidence du changement climatique, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a appuyé le financement du projet **ACCC** dans cinq (5) pays de l'Afrique de l'ouest : Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Cap-Vert et Mauritanie.

Au Sénégal le changement climatique se manifeste, entre autres, par la montée du niveau de la mer et l'aggravation de l'érosion côtière, une pluviométrie décroissante avec une intensité accrue des événements exceptionnels et des températures élevées. Le projet ACCC a ciblé le littoral sénégalais comme zone d'intervention, plus précisément la Communauté Rurale (CR) de Palmarin-Facao (Région de Fatick).

Débutée en avril 2009, la phase pilote du projet ACCC du Sénégal a bouclé ses activités en Septembre 2012. Ainsi, conformément aux politiques et procédures du PNUD/FEM, il était nécessaire de procéder à une évaluation finale en vue de mesurer le niveau de réalisation des résultats du projet au vu des indicateurs du cadre logique et de tirer des enseignements susceptibles d'améliorer la durabilité des bénéficiaires du projet.

### **1.1. Objectifs de l'évaluation finale**

#### **1.1.1. Objectif global**

Conformément aux termes de référence (TDR), l'objectif global de la mission d'évaluation est de faire, après quatre (04) ans d'exécution, une évaluation finale de la phase principale du projet ACCC au regard de l'atteinte des cibles pour chacun des indicateurs du cadre logique et de respect des délais.

#### **1.1.2. Objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement, l'évaluation portera sur les critères suivants :

- la conception du projet, notamment à travers sa pertinence par rapport aux besoins des bénéficiaires ainsi que des objectifs nationaux et mondiaux (OMD, Conventions des Nations Unies sur les Changements Climatiques et sur la Diversité Biologique) ;
- l'efficacité (atteinte des résultats escomptés) ;
- l'efficience (atteinte des résultats au regard des ressources utilisées et des normes requises) ;
- la durabilité (probabilité de maintenir les effets bénéfiques après la fin du projet) ;
- l'impact (effets positifs et négatifs, prévus et inattendus dans différents domaines) et
- la reproductibilité des actions entreprises par le projet.

Outre ces aspects, l'évaluation a porté sur divers aspects tels : le cadre institutionnel ; l'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail annuels et trimestriels ; la mobilisation des ressources, la mise en œuvre des activités, les partenariats établis ; l'exécution financière ; le système de rapportage du projet ; les mécanismes d'orientation, de

coordination, de conseil et de suivi ; les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et à la réduction de la pauvreté ; la communication/visibilité du projet ; l'appréciation des bénéficiaires ; la qualité du management ; les atouts/contraintes rencontrés ; les perspectives futures ; les enseignements et leçons apprises et les recommandations.

## 1.2. Méthodologie de l'évaluation

La démarche méthodologique suivie par le consultant s'est appuyé sur les étapes suivantes :

- **examen des documents du projet**, y compris les rapports techniques et de progression produits par le projet, les documents cartographiques, notamment sur ceux effectués par le Centre de Suivi Ecologique (CSE) et les rapports d'études et de recherches (voir liste des documents consultés dans le chapitre 20. Références bibliographiques)
- **rencontres avec l'Unité de coordination (UCP) et les structures les plus impliquées dans la gestion du projet**, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), institution d'ancrage du projet, la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (Direction des Investissements / Ministère de l'Economie et des Finances -MEF) le Président du Comité de Pilotage, la Direction de la Planification Nationale (MP), responsable de la coordination de l'évaluation finale, la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF-MEF), l'UNESCO-BREDA, le représentant du PNUD en charge du projet, la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC, Fatick), l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Fatick, ainsi que les partenaires qui ont contribué au projet, afin de récolter les informations nécessaires à l'appréciation des aspects concernant la préparation du projet, sa mise en œuvre (dont la gestion financière et administrative) et ses réalisations.
- **préparation d'un guide d'entretien** pour orienter des entretiens semi-directifs et assurer la systématisation de la collecte de l'information pertinente sur les réalisations et sur les questions de gestion. Il est joint en annexe à la présente note.
- **élaboration d'une note d'orientation méthodologique** qui a été présentée aux membres du comité de pilotage de l'évaluation finale, le 24 décembre 2013, à Dakar (Document joint en annexe).
- **visite de 5 jours des sites d'intervention du projet** (communauté rurale de Palmarin - Facao) **et des structures d'appui** pour rencontrer les bénéficiaires au sein des communautés locales et les partenaires : Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin, IREF de Fatick, DREEC et Conseil Régional, les autorités locales (le Sous Préfet de Fimela, le Président du Conseil Rural de Palmarin- Facao et les chefs de villages) et les responsables des Groupement de Promotion Féminine. La visite avait aussi pour but de faire le constat des réalisations et des impacts du projet, mais également de recueillir les avis et observations des bénéficiaires. Les interlocuteurs ont été choisis avec l'aide des partenaires et du Coordonnateur du projet et suivant les objectifs de la mission d'évaluation (plusieurs catégories d'interlocuteurs pour représenter la diversité des acteurs et diverses expériences etc.).
- croisement des données collectées sur le terrain et à Dakar à celles recueillies à partir des documents et toutes ont fait l'objet d'analyses et de traitements approfondis, suivant les critères et mandats définis dans les TDR. Ce travail a abouti à la mise à disposition du **rapport provisoire** où sont consignés les résultats des travaux du consultant.

A signaler enfin que l'évaluation se fait à plus d'un an après la fin du projet et que beaucoup d'acteurs ne sont plus accessibles, en particulier le responsable du projet au PNUD qui est décédé depuis un an, l'Assistante Administrative et Financière qui a quitté le projet six mois avant la fin et d'autres acteurs, à Palmarin et ailleurs, qui ne sont plus en place sur le terrain. Tout cela a constitué **une difficulté** qui a parfois joué sur nos résultats.

### **1.3. Structure du rapport d'évaluation**

Les sections 2 et 3 présentent le projet, les structures de mise en œuvre et le déroulement des activités ; les sections 4, 5 et 6 traitent des réalisations avec leurs performances, de la durabilité de celles –ci et des impacts ; les sections 7 et 8 abordent la contribution du projet au renforcement des capacités locales et nationales et à l'amélioration des conditions des femmes. Quant aux sections 9, 10, 11 et 12, elles analysent le système de rapportage, de suivi-évaluation et l'exécution financière. Les sections 13 à 16 traitent de la communication, de l'appréciation des bénéficiaires, de la qualité du management et de la réplication. Les sections 17, 18 et 19 traitent des atouts / contraintes du projet et des perspectives ainsi que des enseignements et des recommandations. Enfin, la section 20 consigne l'essentiel des références bibliographiques consultées.

## **2. LE PROJET ET LE CONTEXTE DE SON ELABORATION**

### **2.1. Objectifs du projet et résultats attendus**

Conçu d'abord à l'échelle régionale pour en assurer la cohérence, puis adapté aux réalités des pays, le projet vise les objectifs suivants :

#### **2.1.1. Objectif général:**

« Préservation de la biodiversité, des établissements humains et renforcement de la résistance des écosystèmes côtiers contre les effets du changement climatique, grâce à un ensemble d'activités reproductibles »

#### **2.1.2. Objectifs spécifiques:**

Pour le Sénégal, ces objectifs ou composantes sont les suivants :

- OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au changement climatique dans cinq (5) villages traditionnels;
- OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la Communauté Rurale de Palmarin -Facao;
- OS 3 : Assurer une gestion réussie du projet

Pour le niveau régional, les objectifs / composantes sont les suivants :

- renforcement du suivi de l'érosion côtière et renforcement des capacités dans la gestion et la planification côtières ;
- intensification de l'apprentissage, de l'évaluation et de la gestion de l'adaptation.

#### **2.1.3. Résultats et produits escomptés**

- Résultat 1.1: la capacité de protection et d'adaptation des écosystèmes conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée ;
- Résultat 2.1. la dimension changement climatique est intégrée au processus de planification au niveau de la CR de Palmarin Facao;
- Résultat 2.2. L'Etude d'Impact sur l'Environnement est systématisé pour tous les projets et programmes de développement à Palmarin Facao
- Résultat 2.3 : le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Facao est renforcé (partage de l'information et surveillance des ressources naturelles).

- Résultat 2.4 : des activités génératrices de revenus intégrant la dimension changement climatique sont promues
- Résultat 3.1 : un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place ;
- Résultat 3.2 : un recueil de bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques est élaboré et vulgarisé ;
- Résultat 3.3 : le suivi-évaluation-contrôle est effectué

Pour chacun des résultats, des produits sont attendus, produits obtenus par une série d'activités planifiées chaque début d'année. Ce qui donne au projet une architecture relativement cohérente.

**Tableau 1: Composantes du projet et résultats attendus**

| Composantes   | Résultats   |
|---|---|
| OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au changement climatique dans cinq (5) villages traditionnels; | Résultat 1.1: La capacité de protection et d'adaptation conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée  |
| OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la Communauté Rurale de Palmarin -Facao;                                  | <p>Résultat 2.1. la dimension changement climatique est intégrée au processus de planification au niveau de la CR de Palmarin Facao;</p> <p>Résultat 2.2. L'Etude d'Impact sur l'Environnement est systématisé pour tous les projets et programmes de développement à Palmarin Facao</p> <p>Résultat 2..3 : le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Facao est renforcé (partage de l'information et surveillance des ressources naturelles).</p> <p>Résultat 2.4 : des activités génératrices de revenu intégrant la dimension changement climatique sont promues</p> |
| OS 3 : Assurer une gestion réussie du projet  | <p>Résultat 3.1 : un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place</p> <p>Résultat 3.2 : un recueil de bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques est élaboré et vulgarisé</p> <p>Résultat 3.3 : le suivi-évaluation – contrôle est effectué</p>   |

## **2.2. Contexte et pertinence du projet par rapport aux enjeux abordés**

Tel que conçu, le projet est en phase avec les enjeux à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale:

### **2.2.1. Importance mondiale**

Le projet répond aux questions soulevées par divers conventions et accords internationaux comme :

- ✓ la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en particulier à l'article 4 qui préconise :
  - i) l'adaptation à l'impact des changements climatiques et la conception de plans appropriés et intégrés pour la gestion des zones côtières, les ressources en eau et l'agriculture, la protection et la remise en eau des zones frappées par la sécheresse et la désertification et par les inondations (alinéa e) ;
  - ii) l'intégration des questions liées aux changements climatiques dans les politiques de développement économique, social et environnemental, notamment les Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE), dans le but de réduire au minimum les effets préjudiciables des projets (alinéa f).
- ✓ la Convention sur la Diversité biologique (CDB) à laquelle elle est également adossée de par les activités prévues (reboisement et extension de la couverture végétale),
- ✓ la Convention relative à la lutte contre la Désertification, notamment à travers l'amélioration des écosystèmes dégradés ;
- ✓ le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), notamment à travers l'adaptation au changement climatique, la protection et le développement de la biodiversité (en particulier l'Ecosystème de mangrove), mais aussi l'amélioration durable des moyens d'existence des populations ;
- ✓ les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), plus précisément l'objectif 1 (réduction de l'extrême pauvreté et de la faim), l'objectif 3 (promotion de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes) et l'objectif 7 (promotion d'un environnement durable).

### **2.2.2. Importance régionale**

L'ACCC, faut-il le rappeler, est un projet à dimension régionale qui regroupe 5 pays dont l'environnement marin et côtier est interdépendant (Courant des Canaries). De nombreuses évaluations sont arrivées à la conclusion que l'érosion côtière est généralisée en raison notamment des changements climatiques et constitue l'un des problèmes environnementaux les plus graves qui attend la région.

Dès lors l'initiative prise par les Etats impliqués, le PNUD/FEM et l'UNESCO de susciter une synergie à travers le projet ACCC constitue une réponse pertinente, mais limitée, au problème de la dégradation des zones côtières. Dans le futur et si les conditions le permettent, il est envisagé d'étendre la coopération au niveau des pays du Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM ) qui regroupent le Cap Vert, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la république de Guinée et la Sierra Leone.

### **2.2.3. Importance nationale**

Au niveau national le projet est en phase avec plusieurs stratégies et politiques, à savoir :

- Le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) au changement climatique (2006) ;
- la Deuxième communication nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2010) ;
- la Stratégie et le Plan National d'Actions pour la Conservation de la Biodiversité ;
- le Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification ;
- le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) devenu la Stratégie nationale de développement économique et social (2013-2017) et
- la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles.

Ajoutons à ce constat que l'érosion côtière concerne en ce moment la majeure partie des zones côtières sénégalaises ; ce qui en fait une préoccupation nationale (Projet de Loi littorale).

Conformément aux indications du Document d'Appui au Projet (DAP), les leçons tirées du projet qui a surtout un caractère pilote devraient aider à répliquer les activités sur d'autres zones côtières soumises à des conditions similaires. Le budget du projet (473.200 \$US) et la taille circonscrite de la zone concernée devraient concourir à sa réussite et favoriser sa réplification sur d'autres sites malgré l'insuffisance du personnel..

Enfin, toujours d'après le DAP, la participation à la conception du projet et sa mise en œuvre seront, pour les institutions nationales du Sénégal, une opportunité pour renforcer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies durables de gestion de l'adaptation au changement climatique, notamment en ce qui concerne la biodiversité ou l'appui aux populations vulnérables. Elles devraient également favoriser, si nécessaire, un changement des politiques par le Gouvernement et par les bailleurs de fonds. Ce qui pour le FEM constitue aussi un avantage pour l'environnement mondial (DAP).

### **2.2.4. Réponse aux besoins locaux**

D'après nos observations et les discussions que nous avons eues avec les différentes couches de la population de Palmarin Facao, le projet répond aux besoins essentiels des habitants, à savoir:

- arrêter l'érosion côtière et la dégradation des écosystèmes littoraux qui sont aggravées par le changement climatique et
- améliorer les moyens d'existence de la majeure partie de la population, en particulier les femmes, aux revenus faibles, et qui dépend essentiellement des ressources naturelles pour sa subsistance (mangrove, agriculture, ressources halieutiques et sel).

Pour les concepteurs du projet, la participation des bénéficiaires devrait susciter chez ceux-ci une plus grande prise de conscience des questions environnementales, le renforcement de leurs capacités en matière d'organisation et un engagement réel pour la défense de l'environnement par les membres de la communauté (DAP). Ce qui est indispensable dans une perspective de gestion durable de l'adaptation au changement climatique.

**Tableau 2 : pertinence du projet ACCC - Sénégal**

| Echelle   | Référence  | Appréciation |
|-----------|--|--------------|
| Mondiale  | Conventions Internationales<br>(CCNUCC, CBD, FEM, OMD)   | Pertinent    |
| Régionale | ACCC régionale,<br>PRCM (en perspective)   | Pertinent    |
| Nationale | PANA, Stratégie Biodiversité, PAN/ LCD,<br>Stratégie de Développement économique<br>et social,<br><br>Lettre de Politique de l'Environnement et<br>des Ressources Naturelles<br><br>Projet de loi relatif à la gestion du littoral | Pertinent    |
| Locale    | Lutte contre l'érosion côtière ;<br><br>Amélioration des revenus, en rapport<br>avec les CC  | Pertinent    |

L'élaboration du projet s'est faite en plusieurs étapes et de façon participative. Ainsi, un premier document à caractère régional a été élaboré et fait l'objet d'une large concertation (voir DAP, Annexe A1 : Liste des partenaires impliqués dans le processus ACCC). Plusieurs partenaires ont été rencontrés lors des ateliers nationaux et des consultations sur les sites pilotes. D'autres réunions ont eu lieu dans chaque pays pour adapter le document aux réalités locales. Ainsi, le choix des sites et des activités détaillées a été fait par les équipes nationales, après consultation des acteurs intéressés.

Concernant plus précisément le cas du Sénégal, plusieurs acteurs ont été consultés durant l'élaboration du projet : représentants de structures et de projets étatiques, ONG et associations socioprofessionnelles, secteur privé, universités, monde de la presse. A cette étape, il semble que les populations de Pamarin Facao n'aient pas été consultées (Document d'Appui au projet, Annexe1). Apparemment, elles n'ont été consultées que durant la phase de mise en œuvre, sans possibilité de changer les choix opérés par les concepteurs ou de les adapter (*option soft*, avec filao pour le cordon littoral, et mangrove pour les bolons ou bras de mer).

En outre, certaines activités telles les études n'étaient pas prévues, elles ont été intégrées au cours de la mise en œuvre. Cela a permis une meilleure connaissance du milieu, notamment la dynamique de l'érosion côtière et l'occupation du sol, et de disposer d'outils précieux pour la sensibilisation des populations.

**Fig.1.et 2. Manifestations de l'érosion côtière à Palmarin**



**Fig. 3. Une vue de la mangrove de Palmarin**



### **2.3. Financement des activités du projet**

D'après le document de projet, ACCC -Sénégal devait être exécuté sur **co-financement** devant impliquer plusieurs partenaires:

- PNUD/FEM (composantes nationales) : **473.200 \$US**
- Gouvernement du Sénégal (parallèle/en nature) : 3.018.181 \$US
- ONG/UICN (parallèle/en nature) : 817.750 \$US
- Bilatérale/JICA (parallèle/en nature) : 1.500.000 \$US

Au cours de l'exécution du projet, le PNUD/FEM a honoré ses engagements à la hauteur du montant annoncé et l'Etat du Sénégal à hauteur de 117 440 567 FCFA (soit environ **260 000 \$US**).

D'après nos investigations auprès de l'UICN et de la JICA, la non-participation de ces partenaires au cofinancement du projet s'expliquerait par les raisons suivantes :

Concernant l'UICN, celle-ci a été contactée effectivement au cours de la phase de conception du projet et une réunion s'est tenue entre un expert commis à cet effet et la représentation de l'UICN au Delta du Saloum qui travaillait sur le Plan Quinquennal de Gestion de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Ce plan portait sur tout le Delta et était axé sur plusieurs thématiques comme le reboisement de la mangrove, l'exploitation durable des ressources halieutiques et l'écotourisme (aménagement des sites et des circuits, formation des écoguides....), etc.

Selon le représentant de l'UICN au Delta du Saloum, après cette première rencontre, aucun membre de l'équipe de conception du projet ne s'est rapproché de celle-ci pour l'approfondissement de la discussion et l'établissement d'un cadre de collaboration (par exemple un protocole d'accord). En outre, aucun courrier officiel n'a été envoyé à cet effet. Dès lors, l'UICN a poursuivi ses activités dans le Delta du Saloum, mais pas à Palmarin qui avait déjà bénéficié (quelques années plus tôt) d'un appui en matière de reboisement de mangrove.

Quant à la JICA, d'après les responsables, celle-ci a été effectivement contactée durant la phase de conception et une réunion a eu lieu dans le but de faire participer cette organisation au projet. Selon ces responsables, tout s'est arrêté à cette seule rencontre et la JICA n'a pris aucun engagement, ni financier ni technique, par rapport au projet ACCC.

#### **2.4. Stratégie d'intervention du projet**

Telle qu'énoncée dans le document de projet signé entre les parties et la démarche de mise en œuvre, la stratégie du projet repose sur les considérations suivantes :

##### **Principes :**

- renforcer la résistance des écosystèmes socio-écologiques face à la variabilité et aux changements climatiques, notamment par des mesures visant à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer (reboisement, fixation des dunes littorales etc.) ;
- renforcer les capacités des communautés à prévoir et à s'adapter aux modifications des côtes dues aux changements climatiques ;
- encourager les moyens de subsistances durables s'adaptant aux climats ;
- sensibiliser les décideurs, en intégrant les problèmes liés aux changements climatiques dans les politiques et programmes de développement. D'où l'importance accordée à la communication, entre décideurs et communautés et entre services et organismes et
- appuyer les cadres réglementaires pour réduire les agressions contre les systèmes côtiers.

##### **Sur le plan opérationnel, le projet :**

- s'appuie sur les services, les projets et les programmes existants ;
- finance seulement les interventions légères ;
- accorde une large place aux cofinancements et

- accorde aussi une grande importance à la participation la plus large possible des acteurs (autorités locales, populations bénéficiaires, couches vulnérables etc.).

### **3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

#### **3.1. Personnel du projet**

Pour la mise en œuvre du projet, un dispositif léger (Unité de Coordination du Projet-**UCP**) a été mis en place, comprenant :

- un Directeur national de projet, membre de la DEEC qui est l'agence nationale d'exécution, et qui ne travaille qu'à temps partiel au projet ;
- un Coordonnateur national, résidant à Dakar,
- une Assistante administrative et financière, partagée avec un autre projet de la DEEC, le MDG-Culture (Objectifs du Millénaire pour le Développement) dont le but était d'appuyer les initiatives culturelles industrielles ;
- une Assistante de Direction (une secrétaire), partagée elle aussi avec deux autres projets ;
- un Comptable- matières, utilisé à temps partiel pour le BCI (Budget Consolidé d'Investissement) et
- un Aide – comptable, également utilisé à temps partiel.

Sur le terrain, il n'y a pas de personnel spécialement affecté au projet. Celui-ci doit compter sur le personnel des services techniques présents comme ceux de la Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin (RNCP), sur les autorités locales (le Sous-Préfet de Fimela, le Président du Conseil Rural de Palmarin Pacao et les chefs de village).

A vue d'œil, un problème se pose ; car le Coordonnateur n'étant pas secondé et sans véhicule est confronté à d'énormes difficultés :

- contacter et mobiliser les acteurs autour du projet ;
- s'occuper des tâches techniques et administratives courantes ;
- élaborer des rapports d'activité et des rapports financiers ;
- encadrer et suivre le personnel sous son autorité ;
- se rendre sur le terrain, à 150 km pour y suivre et manager les activités qui s'y déroulent,
- prendre les initiatives nécessaires pour la bonne marche du projet et
- etc.

Apparemment, la mission est très difficile et cela est d'autant plus vrai que le Coordonnateur doit travailler avec de nombreux partenaires.

En fin de compte, même si au niveau de la conception du projet, la stratégie retenue semble cohérente et accorde une large place aux structures et moyens nationaux existants.

Pour la mise en œuvre le montage organisationnel pose problème en ce sens que le personnel « permanent » de l'UCP est réduit au seul coordonnateur, qui est sans véhicule alors qu'il réside à Dakar ; que l'AAF et l'Assistante de Direction partagées, accorderont la priorité aux structures qui les ont engagées, et que sur le terrain le projet ne dispose ni de personnel ni d'accord sur base contractuelle avec les structures en place. Ces insuffisances dans le montage organisationnel affecteront sérieusement le fonctionnement du projet, en particulier à ses débuts, même si un cadre institutionnel appréciable a été mis en place pour appuyer l'exécution du projet.

### **3.2. Cadre institutionnel de mise en œuvre et mécanismes d'orientation**

L'exécution du projet relève du Ministère chargé de l'Environnement, qui en a confié la mise en œuvre à la DEEC, en vertu de la modalité « Exécution Nationale » (NEX). Contrairement à l'exécution directe, une agence des Nations Unies, confie l'exécution et la gestion d'un projet au Gouvernement qui rendra compte au partenaire. Il présente plusieurs avantages : il favorise dans beaucoup de cas une forte appropriation du projet, de ses objectifs et de ses réalisations par l'institution d'ancrage, la durabilité des acquis, en intégrant le projet dans les opérations régulières de l'institution. Il contribue aussi à réduire le coût des réalisations en confiant la gestion et la supervision des activités au personnel national.

Le Ministère de l'Économie et des Finances et, aujourd'hui, le Ministère du Plan assurent l'interface avec les partenaires au développement, en l'occurrence le PNUD, et encadrent la gestion financière par le biais de la CAP.

#### **3.2.1. PNUD**

Il est chargé d'apporter un soutien technique, si nécessaire, et procède au contrôle de la gestion et au décaissement des fonds accordés par le FEM. L'**UNESCO- COI** est chargée de la supervision technique, à travers le Coordonnateur Régional, basé à l'**UNESCO BREDA**, à Dakar.

#### **3.2.2. CAP**

Il s'agit d'une structure d'appui-conseil et d'accompagnement mise en place dans un souci de confier la responsabilité et le leadership des projets NEX à la partie nationale. Les grands axes de l'appui offert par la CAP sont l'amélioration :

- i) des capacités de gestion ;
- ii) de la qualité d'exécution des projets ;
- iii) du suivi de l'exécution financière des projets et
- iv) de la transparence.

Son appui technique porte sur les tâches de planification/programmation, suivi-évaluation-contrôle et gestion des opérations.

La CAP a appuyé le projet ACCC à travers les tâches suivantes : coordination du processus de finalisation et signature du document de projet en veillant à la conformité par rapport aux politiques nationales et aux arrangements de gestion appropriés, élaboration de l'arrêté de création du projet et du Comité national de pilotage, coordination du processus de sélection et recrutement du personnel du projet par le comité tripartite (MEF/CAP, Ministère de tutelle, PNUD), démarrage du projet et planification des activités dans le cadre d'un atelier impliquant tous les partenaires, élaboration des plans de travail annuels et trimestriels incluant les budgets et états des dépenses, mise en place d'un système de suivi –évaluation-contrôle, vérification de la conformité et demande d'alimentation du compte, traitement des demandes d'avances de fonds, suivi de proximité de la mise en œuvre du projet,

renforcement des capacités du personnel du projet sur des thématiques pertinentes par rapport à la gestion et la mise en œuvre des projets et organisation des audits.

D'après nos investigations auprès des responsables de la CAP et du Projet ACCC, l'appui de cette structure a été très utile pour la bonne marche du projet, surtout durant les deux premières années de mise en œuvre. Au cours de l'année 2010 par exemple, la CAP s'est rendue à Palmarin (en août) accompagnée de membres du PNUD et de la DEEC, pour s'enquérir de la situation des activités du projet sur le terrain et formuler des recommandations.

### **3.2.3. Comité National de Pilotage (CNP)**

Créé par arrêté ministériel N° 08807 du 10 Octobre 2008, il a pour mission de :i) fournir un encadrement politique et stratégique au projet ; ii) superviser la planification, la programmation et le suivi-évaluation-contrôle des réalisations ; iii) approuver les bilans (budgets annuels, rapports d'avancement et financiers et autres rapports concernant l'exécution du projet) ; iv) valider les plans de travail annuels et trimestriels et v) initier le dialogue et la concertation entre les différentes structures partenaires du projet. Le CNP a été mis sur pied au début de la mise en œuvre du projet, avec l'appui de la CAP, et il a tenu sa première réunion le 12 mai 2009.

Le CNP est composé des représentants des institutions suivantes :

- Centre de Suivi Ecologique (CSE) ;
- Welland International ;
- CAP/DDI/MEF ;
- Direction de la Planification Nationale (DPN/ MEF)
- DEEC
- PNUD
- Direction des Parcs Nationaux (DPN)
- Direction des Eaux, Forêts et Chasse (DEFCCS)
- Département de Géologie/UCAD
- Département de Géographie/UCAD
- Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT)
- Direction de la Pêche Maritime (DPM/MEM)
- Direction des Collectivités Locales (DCL)
- CONGAD
- Projet ACCC
- Enda Tiers Monde et
- toute autre personne physique ou morale dont le projet solliciterait les compétences.

### **3.2.4. Cadre Local d'Information et de Suivi (CLIS)**

Au niveau de la CR de Palmarin, une structure de coordination, le CLIS été mise en place au troisième trimestre de 2010, présidée par le Sous- Préfet de Fimela. Le CLIS regroupe l'ensemble des acteurs locaux, pour la prise de décision, le partage de l'information concernant le projet et la surveillance des ressources naturelles. Il convient de signaler aussi la place des **chefs de villages** qui ont joué un rôle crucial dans l'exécution des activités de terrain (reboisement et accompagnement des AGR), même si leur collaboration avec le projet n'a pas fait l'objet de cadre formalisé.

## **3.3. Partenariats établis**

Conformément à l'esprit qui a guidé son élaboration, le projet devait s'appuyer surtout sur le partenariat pour renforcer l'appropriation nationale et réduire les coûts. Ainsi, comme évoqué

plus haut, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, plusieurs structures ont participé aux activités du projet, et cela à divers échelons :

### **3.3.1. Niveau régional :**

Le PNUD a en charge la supervision, le contrôle de la gestion des fonds et l'octroi d'appui technique, conformément aux directives du FEM.

L'UNESCO – COI assure la coordination des travaux sur l'ensemble des 5 pays et la mise en œuvre des composantes du volet régional. Elle s'appuie aussi sur le Comité régional de Pilotage (CRP) qui regroupe des représentants de ces pays.

### **3.3.2. Niveau national et international :**

Plusieurs partenaires ont intervenu, à savoir notamment :

le Ministère chargé de l'Environnement, notamment la DEEC qui a hébergé le projet, assuré son encadrement et coordonné les travaux du Comité national de Pilotage. Le projet a eu également à travailler avec le projet « Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable » (INTAC) également logé à la DEEC, notamment dans la réflexion sur les types d'ingénierie à adopter, et le projet MDG (en français Objectifs du Millénaire pour le Développement) qui a travaillé dans l'appui aux initiatives culturelles industrielles dans le Delta du Saloum et en pays bassari (Région de Kédougou) et qui a pris en charge certaines dépenses du projet (salaire de l'Assistante Administrative et financière).

- les Services du Ministère de l'Economie et des Finances (DPN, DCEF et CAP) ont assuré l'encadrement de la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le suivi financier ;
- le Centre de Suivi Ecologique (CSE) qui a fait l'étude de l'occupation des sols et l'évolution diachronique du trait de côte ;
- les Départements de Géologie et de Géographie de l'Université CAD de Dakar sur la vulnérabilité du littoral de Palmarin au changement climatique ;
- les Départements de Géographie et de Biologie Végétale de l'Université CAD sur la contribution du projet ACCC à la fixation du carbone à travers les reboisements effectués ;
- l'Ecole Supérieure d'Economie Appliquée (ESEA) de l'Université CAD de Dakar, sur « les stratégies endogènes de réduction de la vulnérabilité à l'érosion côtière en milieu rural : exemple de la communauté rurale de Palmarin Facao » ;
- l'Université de Cergy Pontoise (France) sur le déplacement de la communauté villageoise de Djiffère, dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et
- l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a appuyé le projet dans la sensibilisation des députés et élus locaux membres de l'APPE<sup>3</sup>L et dans le domaine de la mangrove (programme régional Mangrove).

---

<sup>3</sup> Association des parlementaires et élus locaux pour la protection de l'environnement, mis en place par le projet ACCC.

### **3.3.3. Niveau local**

- l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Fatick, qui assure la production de plants, à travers la pépinière régionale sise à Fimela, l'encadrement du reboisement et des actions de sensibilisation sur le projet ;
- la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements classés (DREEC qui a assuré certaines formations et participé activement à l'organisation de la Journée Mondiale de l'Environnement (5 juin 2011) ;
- le Projet de Développement des Energies renouvelables (PRODER) initié par le Conseil Régional, qui a travaillé sur la sensibilisation et la formation des populations sur l'aménagement et la gestion des ressources forestières ;
- la pépinière de Palmarin qui a fourni une bonne partie des plants ;
- le Conservateur et les agents de la Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin (RNCP) qui ont participé aux opérations de reboisement et encadré les actions de suivi de la faune (essentiellement l'avifaune) ;
- les écoguides et écogardes qui ont réalisé la majeure partie des activités de suivi de la faune ;
- le sous – préfet de Fimela qui a présidé les réunions du CLIS et appuyé la sensibilisation des populations ;
- le Conseil rural de Palmarin qui a participé aux activités de coordination du projet (présidence des réunions, signature de courriers, négociation avec l'Aire Marine Protégée –AMP- de Joal Fadiouth) ; le Comité Local de gestion et d'Ecotourisme (CGLE), devenu qui a été remplacé par le Comité de gestion de la RNCP : il a assuré le suivi des activités du projet au début et celles associées à l'écotourisme ;
- le Comité de gestion de la RNCP, qui regroupe tous les acteurs opérant dans l'espace de la réserve et assure la coordination des activités, avec cependant des pouvoirs plus élargis. Il est en fait le « bras séculier » du CR ;
- l'AMP de Joal- Fadiouth, dans le cadre de la co-gestion des ressources halieutiques partagées (notamment du site de Fata Ngoussé) ;
- les associations de promotion féminine (Groupement d'épargne et de crédit et les groupements existant dans les différents villages) et
- les chefs de village qui ont joué un rôle crucial dans la mobilisation et la sensibilisation des populations

On le voit, le projet a tissé un large éventail de partenariats qui a permis de réaliser beaucoup d'activités à moindre coût mais, comme on le verra plus loin, cela ne s'est pas traduit par une forte appropriation de la part des acteurs locaux. Probablement, le déroulement des activités y a fortement contribué.

### **3.4. Déroulement des activités**

A la lecture des rapports d'activités, on se rend très vite compte que la mise en œuvre du projet a été lente et très laborieuse à ses débuts. En effet, de manière globale, hormis la première opération de reboisement (septembre 2009), l'essentiel des réalisations du projet n'a été obtenu qu'au second et au troisième trimestre de l'année 2010 et toute l'année 2011. L'année 2012 n'a pratiquement pas enregistré d'activités majeures.

**Tableau 3 : Calendrier des principales activités du projet**

| <b>Année</b> | <b>Trimestre</b> | <b>Composante</b>   | <b>principales activités</b>   |
|--------------|------------------|---|--|
| 2009         | Trimestre 3      | OS 3 : Assurer une gestion réussie du projet<br><br>OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes | Lancement du projet à Dakar (1 <sup>er</sup> juillet 2009)<br><br>Lancement du projet à Palmarin (11 septembre 2009)<br><br><b>Reboisement</b> (deuxième quinzaine de septembre 2009)<br><br>(mangrove et cordon littoral)   |
|              | Trimestre 4      | OS1   | Début des études sur l'érosion côtière et la CR<br><br><b>Pas d'activités significatives de terrain</b>  |
| 2010         | Trimestre 1      | -   | <b>Pas d'activités significatives</b>  |
|              | Trimestre 2      | OS1<br><br><br><br>OS2 (intégrer le CC dans les politiques)   | <b>Réhabilitation de la pépinière communautaire de Palmarin</b><br><b>Suivi de la faune aviaire</b><br><b>Sensibilisation des populations</b><br><b>Etudes sur l'érosion côtière ;</b><br>Elaboration du dispositif de veille :<br>Arrêté du Comité de plage disponible,<br>Arrêté du cadre local d'information et de suivi élaboré (CLIS) |
|              | Trimestre 3      | OS1<br><br><br>OS2  | <b>Reboisement</b><br>Début sensibilisation des élèves<br><b>Suivi de la faune aviaire</b><br>Mise en place du CLIS et Comité de plage   |
|              | Trimestre 4      | OS2   | <b>Planification participative des AGR</b>   |
| 2011         | Trimestre 1      | OS1<br><br>OS2  | <b>Suivi de la faune aviaire</b><br><b>Sensibilisation des populations</b> (par village) à partir des résultats de recherches  |
|              | Trimestre 2      | OS1   | Inventaire des produits forestiers non ligneux<br>Suivi avifaune<br><b>Journée mondiale de l'environnement (JME) 2011</b><br>Intégration du CC dans le nouveau PLD   |

|      |             |                |   |
|------|-------------|----------------|---|
|      |             | OS2            | <b>Mise en œuvre des AGR</b> (batteuse, Ostréiculture et miel)  |
|      | Trimestre 3 | OS1            | <b>Production de plants</b><br><b>Reboisements</b> (cordon littoral) participation de Ngallou<br><b>Suivi de l'avifaune</b><br><b>Sensibilisation des élèves</b>                                  |
|      |             | OS2            | Réunions du CLIS<br><b>Dialogue sur la cogestion de l'AMP Joal-Palmarin</b><br><b>Suivi évaluation du projet (AGR, reboisements)</b>  |
|      | Trimestre 4 | OS1            | Remise rapports des différentes études sur l'érosion côtière, la vulnérabilité du littoral de la CR de Palmarin, la fixation du carbone etc.<br><b>Suivi avifaune</b>                             |
|      |             | OS2            | Réception hangar pour déchets<br><br><b>Plaidoyer – sensibilisation des décideurs sur le risque climatique</b> (à partir des recherches) sur 100 ans  |
|      |             | OS3            | Intégration du risque climatique dans le Plan local d'action pour l'environnement (PLAE)<br><b>AGR : Réception et remise officielle des pirogues</b><br>Le recueil de bonnes pratiques disponible |
| 2012 | Trimestre 1 | OS1            | <b>Evaluation de la campagne 2011 et Sensibilisation par l'IREF</b><br><b>Suivi écologique de l'avifaune</b>  |
|      | Trimestre 2 | OS1            | Pas de production de plants, hormis à Fimela<br>Suivi écologique de l'avifaune  |
|      | Trimestre 3 | OS1<br><br>OS2 | Pas de reboisement<br><b>Suivi évaluation des AGR financés</b>  |

## Commentaires :

Pour comprendre la situation ci-dessus, il convient d'évoquer les faits suivants :

- le retard dans le recrutement et la mise en place de l'équipe du projet. En effet, le Coordonnateur a été recruté en novembre 2008<sup>4</sup>, mais ce recrutement n'a pu être confirmé par le Ministère chargé de l'Environnement qu'en avril 2009, et le reste du personnel recruté après cette date. En rappel, il n'y a pas de personnel de terrain propre au projet ;
- le retard dans le lancement du projet : mise en place du CNP devant valider les activités du projet, en mai 2009, et cérémonies de lancement le 1<sup>er</sup> juillet 2009 à Dakar et 11 septembre 2009 à Palmarin ;
- mise en place tardive des fonds du projet : financement du FEM obtenu le 31 Août 2009 ; la contribution financière de l'Etat (à travers le Budget consolidé d'investissement – BCI) ne sera effective qu'à partir de mars 2011 ;
- pas de véhicule pour le Coordonnateur du projet qui a ainsi toutes les difficultés pour se déplacer ;
- les opérations de reboisement n'ont pu commencer que vers la fin de la saison des pluies, dans les dernières semaines de septembre 2009. Dès lors, il a fallu demander aux populations (les femmes) de procéder à l'arrosage des plants de filaos pour éviter leur disparition ;
- les financements du quatrième trimestre de 2009 et du 1<sup>er</sup> trimestre de 2010 ont accusé un grand retard. Les financements n'ont été reçus qu'en mai 2010<sup>5</sup>. Cela explique l'absence d'actions significatives au cours de cette période. Les fonds des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre de 2010 ont connu aussi le même sort, mais les activités n'ont pas été interrompues, grâce à l'appui des structures locales (surtout de l'IREF et du CR) ;
- refus des villages de Ngallou (Sam Sam et Sessène) de participer aux opérations de reboisement du cordon littoral, en 2009, tant que la garantie de protection individuelle des plants n'est pas assurée ;
- les actions de sensibilisation des populations ont cours surtout au milieu de 2010, faute de ressources financières ; alors qu'elles étaient attendues au tout début du projet. La sensibilisation des décideurs a lieu après les études (2011) et s'en inspire largement, au moment où le projet est pratiquement terminé ;
- la protection des périmètres plantés n'a pu se faire qu'au cours de 2010, en raison de la non -disponibilité d'une partie du matériel, alors qu'elle devait suivre les travaux de reboisement;
- les AGR n'ont pu se concrétiser qu'à partir du deuxième trimestre de 2011 et les pirogues réceptionnées au cours du quatrième trimestre. Ces retards s'expliquent surtout par des retards dus aux procédures de marchés et à la construction des pirogues et
- enfin l'année 2012 est restée pratiquement sans activités significatives, faute de ressources. La pépinière locale a arrêté la production de plants et le reboisement

---

<sup>4</sup> On s'attendait à ce que le projet puisse commencer en début 2009

<sup>5</sup> Il semble que les conditions édictées par les procédures de décaissement n'aient pas été respectées dans les délais par le projet

attendu de 2012 n'a pu avoir lieu, même si des filaos ont pu être produits dans la pépinière de Fimela.

## 4. REALISATIONS DU PROJET

### 4.1. Liste des réalisations.

Elles figurent en annexe 1 (tableaux), ci-dessous.

### 4.2. Efficacité et efficience des réalisations

#### 4.2.1. Efficacité

Lorsqu'on passe en revue les différentes réalisations du projet, on est porté à croire que le projet a atteint globalement ses objectifs. En effet, le projet a certes connu de grosses difficultés au cours de la première année et durant le premier semestre de la deuxième année, mais après cette période, la situation s'est améliorée et le **bilan final donne un taux relativement élevé de réussite (près de 90%)**. Et cela est d'autant plus intéressant que l'essentiel des activités a été menée en 2 ans et demi au lieu des 4 années prévues initialement. **Il ya eu donc efficacité par rapport aux résultats quantitatifs visés**, compte non tenu par exemple de la question de survie des plants reboisés et de la réduction de l'érosion comme visé par l'objectif global. Au vu de la réalité sur le terrain, il y a lieu cependant de nuancer, suivant les composantes, les résultats attendus et les indicateurs.

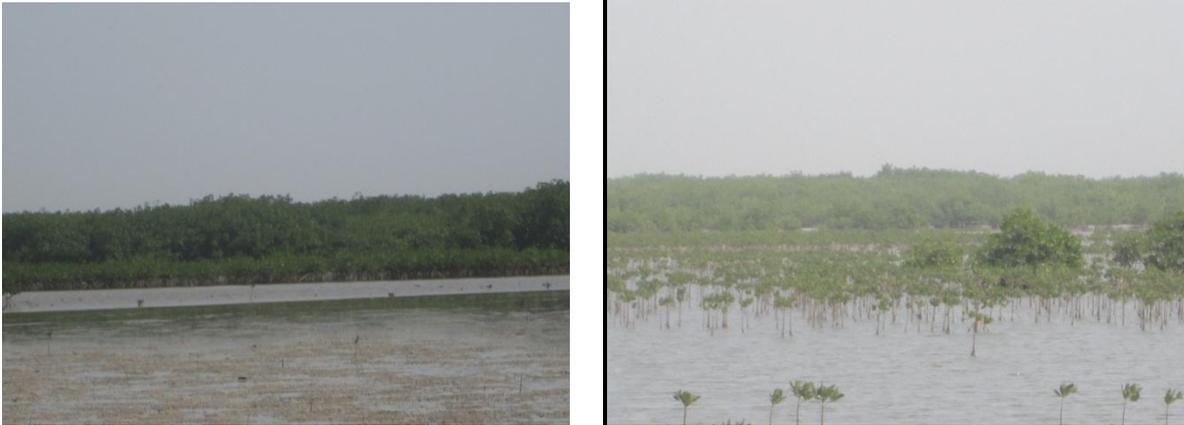
***OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au changement climatique dans cinq (5) villages traditionnels que sont Sam Sam, Séssène, Ngueth, Ngounoumane et Diakhanor***

Au niveau des reboisements de mangrove, d'après les rapports d'activités, les objectifs ont été largement atteints si l'on s'en tient aux indicateurs du cadre logique. En effet, sur les 6, 5 ha attendus, 17ha de mangrove *Rhizophora sp* ont été plantés (avec un taux moyen de réussite entre 70 et plus de 90 %<sup>6</sup>) et 0,5 ha d'*Avicennia africana* mis en défens. Quant au cordon littoral, la surface plantée est également supérieure aux résultats quantitatifs prévus (12 km sur 10). Cela a été possible grâce à la stratégie utilisée : le recours à la population en passant par les chefs de village et les chefs religieux et coutumiers qui gardent encore une grande notoriété auprès des habitants. Il convient aussi d'ajouter le pécule (1000 F/j) accordé aux participants aux opérations de reboisement et qui sur le terrain est différemment interprété.

---

<sup>6</sup> Ce taux pourrait augmenter avec la régénération naturelle qui est manifeste sur le site.

**Fig4 et 5. Reboisements de mangrove réalisés par le Projet ACCC (en première ligne)**



Néanmoins, face aux nombreuses pertes signalées sur le cordon littoral avant la fin officielle du projet et qui se sont aggravées après, il y a lieu de se poser tout de même des questions et de nuancer la portée de cette efficacité qui devrait se situer autour de 50 à 60%. Cette situation est due à plusieurs facteurs qui, pour beaucoup, ont été hors de contrôle des gestionnaires du projet : retards dans les opérations de reboisement, choix de l'option filao inapproprié, connaissance insuffisante du milieu, comportement des propriétaires de troupeaux qui faisaient revenir les animaux durant la saison sèche, systèmes de protection des jeunes plants inefficaces et non durables (barbelés et grillages), sennes de plage qui étaient tirées sur le cordon littoral par les pêcheurs, au grand préjudice du reboisement, etc. Au regard de ces difficultés l'objectif global de protection côtière face à l'érosion marine est loin d'être atteint, car la mer continue toujours d'avancer, avec son lot de dégradations sur les écosystèmes et sur les établissements humains (exemple : cas des villages de Ngallou Sam Sam et Sessène).

**Fig.6, et 7. Reboisements de Filaos sur le cordon littoral au droit de Ngueth et de Ngounoumane,**



**Fig.8. Mortalité quasi-totale des vieux sujets et fortes pertes chez les jeunes plants**



**Fig. 9. Nord de Ngallou, disparition quasi-totale des plants de filaos**



Pour ce qui est des activités relatives à la connaissance de la biodiversité et à la documentation (inventaires et études, sorties pédagogiques et sensibilisation des élèves) l'efficacité est bonne, car elles ont fourni beaucoup d'informations sur le milieu et sa richesse, sur son évolution diachronique et future, sur les risques auxquels la CR est confrontée. Ce qui a facilité grandement la sensibilisation des populations et des décideurs (conseillers ruraux, membres des OCB et du CLIS, écoles, etc.), et aidera à mieux orienter les actions futures de protection et d'adaptation. Les réactions de ces acteurs et les résultats obtenus par les élèves du CEM de Palmarin au Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) en 2011 en sont des indices sérieux.

**Fig.10. Oiseaux dans une cuvette**



***OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la Communauté Rurale de Palmarin***

Pour le plaidoyer sur les changements climatiques, les résultats sont atteints, notamment à travers le plan local de développement (PLD), le plan local d'action pour l'environnement (PLAE) et la sensibilisation des populations, car non seulement les processus enclenchés pour ces activités ont abouti, mais aussi sur le terrain, on constate une large prise de conscience de la situation, surtout des menaces constituées par l'avancée de la mer, au sein de la population et de toutes les autorités. Quant à la vulgarisation de la législation nationale en matière d'EIE, les activités ont été menées comme convenu, mais il est difficile d'apprécier la portée réelle sur les bénéficiaires. Pour le pourcentage de projets ou programmes assujettis aux EIE, cet indicateur n'est pas renseigné, même si, parmi les orientations stratégiques du PLAE, figure au premier rang la lutte contre l'érosion côtière.

Concernant la veille administrative, les activités se sont bien déroulées pendant la mise en œuvre du projet (signature des arrêtés créant le CLIS et le Comité de plage et mise en œuvre des activités, réunions du CLIS tous les trois mois). Toutefois, même si officiellement le CLIS n'est pas dissous, de fait, il est remplacé par le Comité de Gestion de la RNCP qui est dirigé par le CR, le sous-préfet actuel étant moins présent.

Pour ce qui est du soutien aux activités génératrices de revenus (AGR), la démarche associant les populations dans l'identification des besoins est bonne dans la perspective d'une appropriation réelle. Cependant les ressources n'ont pas été à la hauteur, car les villages de Ngallou et de Ngounoumane n'ont pas été bénéficiaires des appuis. D'après les membres des GIE bénéficiaires de ces AGR, les revenus connaissent actuellement une amélioration appréciable, surtout avec les pirogues qui facilitent grandement le travail (doublement) et le système de microcrédit mis en place.

**Figure 11, 12, 13, 14 : Principales AGR (batteuse à mil, guirlandes et pirogues pour l'ostréiculture et ruche)**



### ***OS3 : Assurer une gestion réussie du projet***

Concernant le mécanisme de coordination et de gestion du projet, on peut dire que le Comité de Pilotage et le CLIS ont fonctionné correctement durant la mise en œuvre du projet. La CAP aussi a joué pleinement son rôle d'appui et d'encadrement et comme le reconnaît le coordonnateur lui-même. Grâce à elle, beaucoup de difficultés ont été levées et beaucoup d'améliorations apportées. Un manuel de procédures administratives, financières et comptables a été adopté et le nombre de demandes d'avance de fonds rejetées a diminué nettement au cours de la deuxième et de la troisième année de mise en œuvre du projet.

S'agissant du recueil de bonnes pratiques en Changement Climatique, le rapport est disponible tout comme le document de capitalisation. Ils comportent certes des insuffisances, mais ils ont servi à alimenter le document régional prévu à cet effet. Malheureusement, ces documents n'ont pas fait l'objet d'une large diffusion aux échelons local et national.

Pour ce qui est du dispositif de suivi- évaluation- contrôle, celui-ci a été mis en œuvre à peu près correctement, notamment à travers le CLIS, le travail du consultant recruté à cet effet et dont le rapport est disponible, le reporting du Coordonnateur et l'évaluation à mi-parcours qui a porté surtout sur le volet régional et les activités de reboisement d'ACCC Sénégal (voir aussi ci-dessous, le chapitre sur le système de suivi évaluation). Les rapports sont disponibles, conformément aux indications du cadre logique.

**Tableau 4: Niveau d'efficacité des réalisations**

| <b>Composantes</b>   | <b>Résultats</b>   | <b>Indicateurs et Niveau d'efficacité</b>  |
|--|--|--|
| OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au CC<br><b>(S)</b>           | Résultat 1.1: La capacité de protection et d'adaptation conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée<br><b>(S)</b>   | Production plants <b>(S)</b><br>Reboisement mangrove <b>(TS)</b><br>Reboisement filaos <b>(MI)</b><br>Connaissance biodiversité <b>(S)</b>   |
|  |  | Documentation et sensibilisation des acteurs sur les CC <b>(TS)</b>  |
| OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la CR de Palmarin - Facao;<br><b>(S)</b> | Résultat 2.1. la dimension changement climatique est intégrée au processus de planification au niveau de la CR de Palmarin Facao;<br><b>(S)</b>  | Plaidoyer pour l'intégration du CC dans les PLD et PLAIE et sensibilisation populations et décideurs, écoles <b>(S)</b>  |
|  | Résultat 2.2. L'Etude d'Impact sur l'Environnement est systématisé pour tous les projets et programmes de développement à Palmarin Facao<br><b>(MS)</b>                                  | Vulgarisation et formation sur les EIE <b>(MS)</b><br>Pourcentage des projets assujettis EIE (non renseigné)   |
|  | Résultat 2.3 : le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Facao est renforcé (partage de l'information et surveillance des ressources naturelles). <b>(S)</b> | Dispositif de veille administrative (existence et fonctionnement du CLIS et Comité de plage <b>(S)</b><br>Nombre de réunions de concertation tenues par les parties prenantes : une réunion du CLIS tous les 3 mois <b>(S)</b> |
|  | Résultat 2.4 : des activités génératrices de revenu intégrant la dimension changement climatique sont promues <b>(MS)</b>  | Soutien aux AGR: 3 AGR créées <b>(MS)</b>  |
| OS 3 : Assurer une gestion réussie du projet <b>(MS)</b>   | Résultat 3.1 : un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place <b>(S)</b>  | Fonctionnement CNP et CLIS, appui CAP <b>(S)</b><br>Existence d'un manuel de procédures<br>Fonctionnement UCP <b>(MS)</b>  |
|  | Résultat 3.2 : un recueil de bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques est élaboré et vulgarisé <b>(MS)</b>   | Recueil de bonnes pratiques<br>Document de capitalisation <b>(MS)</b>  |
|  | Résultat 3.3 : Le suivi-évaluation – contrôle est effectué <b>(S)</b>  | Fonctionnement du dispositif de suivi évaluation <b>(S)</b>  |

Grille de notation : Très satisfaisant **(TS)** satisfaisant **(S)**, moyennement satisfaisant **(MS)**, moyennement insatisfaisant **(MI)**, insatisfaisant **(I)** et très insatisfaisant **(TI)**.

## 4.2.2. Efficience

### a) Efficience du projet

Concernant ce critère, on peut dire que le projet a essayé de s'appuyer sur plusieurs structures ou sur l'investissement humain pour amoindrir les coûts des prestations. Pour chacun des résultats attendus et des différents indicateurs, nous essayerons ci-dessous d'approcher le niveau d'efficience des réalisations du projet

#### **OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au CC**

*Résultat 1.1: La capacité de protection et d'adaptation conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée*

Concernant le reboisement (indicateur 6, 5 ha de mangrove et 10 km de côtes protégées du changement climatique), plusieurs activités sont visées et dans chacun des cas, on relève une recherche d'efficience. Ainsi, pour les pépinières, le projet avait envisagé initialement l'aménagement de quatre (04) pépinières ; en fin de compte une seule pépinière a été retenue (à Ngueth) pour l'ensemble des activités de reboisement ; ce qui représente une économie appréciable. En outre, pour la réhabilitation de la pépinière de Ngueth, les coûts ont été relativement modestes (1 784 500 FCFA) comparés aux coûts nationaux alors en vigueur (2 000 000 FCFA, d'après la Direction des Eaux, Forêts et Chasse).

Pour ce qui est du reboisement de mangrove, comme évoqué plus haut, 17 ha ont été plantés, en lieu et place des 6, 5 ha ciblés initialement, en recourant à la main d'œuvre locale (la population) « rémunérée » pour 1000 F par personne et par jour. Avec le taux de réussite allant de 70 à plus de 90%, on peut dire qu'il s'agit là d'une réussite quasi-totale, avec une efficience élevée. Pour le reboisement de filaos, la recherche d'économie est réelle, notamment à travers le recours à la population locale rémunérée au même taux.

Comme dans le cas de la mangrove, l'ensemble de l'effort fourni n'a pas été rémunéré. En outre, les IREF de Fatick et de Thiès ont apporté une contribution très appréciable mais non chiffrée : fourniture gratuite et acheminement de 1000 plants de filaos par l'IREF de Thiès, sensibilisation des populations et encadrement du travail de reboisement par l'IREF de Fatick.

Mais plusieurs difficultés ont atténué l'efficience :

- le taux élevé des pertes, comme constaté par Mr Boubacar FALL, consultant indépendant qui a effectué un suivi-évaluation en août 2010 ; ce qui a motivé le renforcement des périmètres reboisés en 2009.
- les dégradations perpétrées par le cheptel, favorisées par les retards enregistrés dans l'obtention des clôtures qui par la suite se sont révélés très vite inadaptés : barbelés pour la protection collective des plants et grillages pour la protection individuelle. D'après le Coordonnateur du projet, ce dernier système de protection qui a été utilisé surtout dans la partie nord du littoral (à partir de Ngallou) s'est avéré très coûteux (9 909 000 FCFA). Ses résultats ont été aussi (voire plus) décevants que ceux des barbelés.

Concernant la connaissance de la faune, les agents de la RNCP et les éco gardes ont joué un rôle crucial dans l'inventaire de la faune aviaire dont les résultats sont enregistrés comme

produits du projet qui n'a financé que partiellement les prestations (1381740 F pour toute la durée du projet).

S'agissant des études, le projet a passé cinq (05) accords avec les institutions universitaires (Dakar et Cergy Pontoise en France) pour confier les recherches à des étudiants, moyennant simplement le versement de bourses allant de 750 000 F à 1 500 000 F par étudiant. Le coût réel de ces travaux pourrait être évalué autour de 3 000 000 F par étude.

Pour le Centre de Suivi Ecologique qui a procédé à l'étude de l'occupation du sol et du recul du trait de côte, le montant du contrat s'est élevé à 4 700 000 F CFA, pour un travail dont le coût réel est estimé à plus de 5 000 000 de FCFA, selon les responsables de cette institution. Pour ce contrat, le projet a versé 3 500 000 F et le CSE 1 200 000 F pour l'acquisition des images. Au total, même si on peut déplorer les retards enregistrés dans les paiements qui n'ont pas favorisé une exploitation rapide des résultats, ces études ont permis de disposer de beaucoup de données scientifiques précises sur la dynamique du milieu et de faire des économies sur les coûts.

## ***OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la CR de Palmarin -Facao;***

*Résultat 2.1. la dimension changement climatique est intégrée au processus de planification au niveau de la CR de Palmarin Facao*

Concernant l'indicateur « Existence d'un PLD intégrant la dimension changement climatique et d'un PLAE », ce résultat a été atteint, moyennant une contribution de 3 833 000 F CFA, alors que le coût moyen s'élève à 5 000 000 F CFA au niveau national (selon la Direction des Eaux et Forêts, 2012). Pour le PLAE, la contribution du projet s'élève à 876 370 F CFA (comme contrat de prestations de services à un consultant). Au total, les montants versés par le projet pour le compte de ces deux dossiers ont été à nos yeux très raisonnables.

*Résultat 2.2. L'Etude d'Impact sur l'Environnement est systématisé pour tous les projets et programmes de développement à Palmarin Facao*

Pour les indicateurs « Vulgarisation et formation sur les EIE » et « Pourcentage des projets assujettis EIE », apparemment, le projet a fait appel à des partenaires qui ont pris en charge ces prestations de vulgarisation qui ont été appuyées aussi par la DEEC et la DREEC de Fatick.

*Résultat 2..3 : le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Facao est renforcé (partage de l'information et surveillance des ressources naturelles).*

Pour les indicateurs « Nombre de réunions de concertation tenues par les parties prenantes » et « Nombre de missions de contrôle et de sensibilisation effectuées par le Comité de plage » les prises en charge s'élèvent à 2 468 430 F CFA constituées essentiellement de frais de transport et de restauration. Les coûts des prestations du Comité de plage ne sont pas précisés, mais y sont intégrés. Par contre, l'achat d'une charrette et d'un cheval pour les déplacements des membres du Comité de plage a été financé à hauteur de 500 000 F CFA, mais la charrette et le cheval n'ont jamais été réceptionnés. Ce qui a paralysé le fonctionnement dudit Comité depuis la fin du projet. Dès lors, il s'avère difficile de parler d'efficacité.

*Résultat 2.4 : des activités génératrices de revenu intégrant la dimension changement climatique sont promues.*

Pour les indicateurs « Nombre d'AGR financés » et « Part du budget consacré aux AGR », on constate que seules trois (03) activités ont été financées : une batteuse à mil, une activité d'ostréiculture avec deux pirogues et l'équipement nécessaire, des kits et 25 ruches pour le miel. Alors que les dépenses totales s'élèvent à 11 829 950 F CFA (soit environ 5% du budget), 4 900 000 F CFA ont été dépensés pour l'achat de kits de production de sel que la mission d'évaluation n'a pas trouvés sur le terrain et qui ne figurent pas non plus dans les rapports d'activités du projet.

### **OS 3 : Assurer une gestion réussie du projet**

*Résultat 3.1 : un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place*

Le « Manuel de procédures » a été élaboré par un consultant, puis amélioré et validé par les parties prenantes le coût total de cette activité est 6 800 800 F CFA (Consultant et atelier), avec un léger dépassement par rapport au budget prévu (6 225 000 F CFA)

Concernant les demandes d'avance de fonds, une a été rejetée en novembre 2009 et une autre en janvier 2010, pour faiblesse du niveau des dépenses (moins de 80 %) et retard dans la préparation des dossiers.

Pour le fonctionnement du CNP et du CLIS, les réunions ont été tenues comme prévu, mais sans dépassement (3 542 231 F CFA sur 4 366 931 F prévus).

Pour l'appui de la CAP (Ateliers et séminaires NEX - Ateliers de planification etc.), le montant total des dépenses s'élèvent à 10 587 175 CFA sur une prévision totale de 13 776 352 F CFA, soit une économie de plus de 3 Millions de F.

*Résultat 3.2 : un recueil de bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques est élaboré et vulgarisé*

S'agissant de l'indicateur « Recueil des bonnes pratiques », un document a été produit pour un coût total de 1 300 000 F CFA, mais pas vulgarisé, ni localement ni au plan national.

*Résultat 3.3 : Le suivi-évaluation-contrôle est effectué*

Pour l'indicateur « Existence d'une situation de référence », l'état des lieux effectué par le CSE, la Revue des politiques sur le cadre institutionnel et le CC, ainsi que l'étude sur la délocalisation du village de Diakhanor entrent dans ce cadre et pour des coûts relativement faibles par rapport aux informations fournies.

Il n'en est malheureusement pas ainsi du « Tableau actualisé des indicateurs », qui aurait beaucoup facilité le suivi des progrès du projet. Pour le Système de suivi-évaluation mis en place, il a fonctionné de manière relativement correct et permis d'améliorer le fonctionnement du projet.

Au total, pour la plupart des réalisations du projet, l'efficience a été effective, hormis le reboisement de filaos, le soutien aux activités génératrices de revenus, le recueil des bonnes pratiques et la gestion de l'UCP.

**Tableau 5 : Efficience des réalisations :**

| <b>Composantes</b>  | <b>Résultats</b>  | <b>Indicateurs et Niveau d'efficience</b>  |
|---|---|--|
| OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au CC <b>(S)</b>               | Résultat 1.1: ILa capacité de protection et d'adaptation conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée<br><br><b>(S)</b>   | Production plants <b>(S)</b><br>Reboisement mangrove <b>(TS)</b><br>Reboisement filaos <b>(MI)</b>   |
|   |   | Connaissance biodiversité <b>(S)</b><br><br>Documentation et sensibilisation des acteurs sur les CC <b>(TS)</b>  |
| OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la CR de Palmarin - Faccao;<br><b>(S)</b> | Résultat 2.1. la dimension changement climatique est intégrée au processus de planification au niveau de la CR de Palmarin <b>(S)</b>   | Plaidoyer pour l'intégration du CC dans les PLD et PLAE et sensibilisation populations et décideurs <b>(S)</b>   |
|   | Résultat 2.2. L'Etude d'Impact sur l'Environnement est systématisé pour tous les projets et programmes de développement à Palmarin Facao <b>(S)</b>                                       | Vulgarisation et formation sur les EIE <b>(S)</b><br><br>Pourcentage des projets assujettis EIE  |
|   | Résultat 2..3 : le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Facao est renforcé (partage de l'information et surveillance des ressources naturelles). <b>(S)</b> | Dispositif de veille administrative (existence et fonctionnement du CLIS et Comité de plage <b>(S)</b><br><br>Nombre de réunions de concertation tenues par les parties prenantes : une réunion du CLIS tous les 3 mois <b>(S)</b> |
|   | Résultat 2.4 : des activités génératrices de revenu intégrant la dimension changement climatique sont promues <b>(MS)</b>   | Soutien aux AGR: 3 AGR créées <b>(MS)</b>  |
| OS 3 : Assurer une gestion réussie du projet <b>(MS)</b>  | Résultat 3.1 : un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place <b>(S)</b>   | Fonctionnement CNP et CLIS, appui CAP <b>(S)</b><br>Existence d'un manuel de procédures <b>(S)</b><br>Fonctionnement UCP <b>(MS)</b>   |
|   | Résultat 3.2 : un recueil de bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques est élaboré et vulgarisé <b>(MS)</b>  | Recueil de bonnes pratiques <b>(MS)</b><br>Document de capitalisation <b>(MS)</b>  |
|   | Résultat 3.3 : le suivi-évaluation – contrôle est effectué <b>(S)</b>   | Fonctionnement du dispositif de suivi évaluation <b>(S)</b>  |

Grille de notation : Très satisfaisant **(TS)** satisfaisant **(S)**, moyennement satisfaisant **(MS)**, moyennement insatisfaisant **(MI)**, insatisfaisant **(I)** et très insatisfaisant **(TI)**.

## a) Efficience de l'appui apporté par la CAP, le PNUD et l'UNESCO

D'après les personnes interrogées (Coordonnateur du projet, certains membres de la DEEC et du Ministère chargé de la Planification) et les différents documents de travail consultés (PTA et rapports d'activités), l'appui de la CAP a été décisif dans la bonne marche du projet.

En effet, grâce aux conseils et aux formations organisées par cette institution, les capacités des membres de l'UCP ont été fortement renforcées. De plus, en dehors de l'UCP, la mission a constaté une forte appropriation nationale du projet, notamment parmi les membres du Comité de Pilotage et au sein des Ministères de l'Economie et des Finances. L'encadrement mené par la CAP, en particulier à travers les ateliers et les réunions consacrés au projet y a beaucoup contribué. Il convient de préciser que la CAP et le PNUD ont travaillé de concert ; ce qui a facilité le respect des procédures et permis les décaissements.

Concernant l'UNESCO, son encadrement a été surtout scientifique et technique. Dans cette perspective, la Coordinatrice régionale a joué un rôle crucial pour initier des études et impliquer le milieu universitaire dans la réalisation de celles-ci, tout comme le Coordinateur national qui s'est lui aussi beaucoup investi dans ce sens. Ce qui a été très positif pour le projet, surtout pour la sensibilisation des acteurs locaux sur la dégradation de la zone côtière.

## 5. DURABILITE

Elle sera appréciée sur la base des résultats obtenus suivant les objectifs spécifiques du projet et les indicateurs:

*OS 1: Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au changement climatique dans cinq (5) villages traditionnels que sont Sam Sam, Séssène, Ngueth, Ngounoumane et Diakhanor*

*Résultat 1.1: la capacité de protection et d'adaptation conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée.*

Concernant ce résultat, une bonne partie des acquis sera maintenue et probablement de manière durable, mais selon les cas. Ainsi, s'il n'y a pas de programme de reboisement dans les années qui viennent, la pépinière communautaire risque de tomber à l'abandon comme par le passé, après le PRECOBA, même si les puits continueront à être exploités pour le maraîchage. Pour le reboisement, il convient de distinguer les plantations de mangrove de celles des filaos sur la bande côtière. De l'avis général, les plantations de mangrove ont été une réussite (entre 70 et plus de 90 % de reprise) et à ce titre, elles contribuent à l'atteinte des **objectifs environnementaux mondiaux**. Plusieurs raisons militent en faveur de leur développement et de leur maintien durable:

- les plants de *Rhizophora sp* mesurent actuellement 1 mètre environ, ce qui dénote d'une bonne croissance et que les risques de mortalité sont quasi nuls ;
- leur localisation sur les vasières les plus profondes et les plus riches leur donnent de très bonnes conditions de développement et
- ils ont accès aux marées minimales des eaux les plus basses, ce qui leur assure un approvisionnement continu en eau.

A ces raisons, il convient d'ajouter l'engagement manifesté par les populations de protéger la mangrove, du fait des ressources qu'elles en tirent et d'une plus grande prise de conscience de l'importance de cette formation, notamment après la sensibilisation opérée par le projet, mais aussi du fait de l'érection en cours de l'Aire Marine Protégée (AMP) de Sangomar qui va englober les CR de Palmarin Facao et de Dionewar.

Ces populations placent beaucoup d'attentes dans ce projet d'AMP qui leur permettra de mieux préserver leurs ressources naturelles, plus particulièrement la mangrove et les ressources halieutiques. On parlera alors de bonne durabilité environnementale, financière et sociopolitique.

#### **Qu'est- ce qu'une AMP ?**

C'est un espace marin ou côtier délimité au sein duquel un objectif de protection de la nature à long terme a été défini, objectif pour lequel un certain nombre de mesures de gestion sont mises en œuvre : suivi scientifique, programme d'actions, charte de bonne conduite, protection du domaine public maritime, réglementation, surveillance, information du public etc.

#### **Organes de gouvernance d'une AMP :**

Comité d'orientation : organe de décision,

Comité de gestion : organe de mise en œuvre,

Commissions techniques : organes d'exécution,

Conseil Consultatif scientifique et technique : clarification et caution de pertinence.

#### **L'AMP de Sangomar ?**

Elle va regrouper les Communautés rurales de Palmarin et de Dionewar.

L'objectif principal : protection de la mangrove et des ressources halieutiques de la surexploitation

Processus de création en cours : approbation des Communautés rurales et du Conseil régional de Fatick. Attendu, décret portant création de l'AMP.

Pour les reboisements de filaos sur la bande côtière, on ne peut pas en dire autant. En effet, les conditions situationnelles sont très défavorables :

- la forte érosion marine sus-évoquée, avec un grave recul du trait de côte (2,69 m par an) ;
- les débordements des houles qui envahissent tous les points bas du cordon littoral, surtout lors des grandes marées en août –septembre et février- et qui irriguent littéralement toutes les terres situées sur leur passage, causant manifestement la mort des jeunes plants,
- la présence d'une lagune plus ou moins profonde, derrière le cordon littoral, au droit du village de Ngueth jusqu'à Diakhanor. Les eaux de cette lagune, en surface comme en profondeur, sont très salées et affectent tous les plants de filaos qui sont en contact avec elles. D'où une forte mortalité de jeunes sujets de filaos observée sur le terrain
- Le biseau salé qui se prolonge sous le cordon et qui se situe à quelques mètres de profondeur (probablement entre 4 et 5 mètres). Il est surmonté par une lentille d'eau douce, mais il est en contact avec les eaux souterraines de la lagune et accessible aux racines profondes des vieux pieds de filaos. Ceci explique à nos yeux la très forte mortalité de ces vieux filaos. Au total, avec la présence de ce biseau salé, tous les reboisements de filaos sont à terme (autour de 20 ans au maximum) condamnés à disparaître.

**Fig.15 : Mortalité des jeunes et des vieux filaos au contact des eaux de la lagune**



**Fig.16. La lagune, entre les habitations et le cordon littoral**



Pour ce qui est de l'inventaire de l'avifaune, cette activité va se poursuivre avec les agents de la RNCP, mais le rythme (2 visites par mois) risque d'être moins soutenu, du fait du retrait des éco gardes. Car actuellement, faute de motivation et du fait de l'arrêt du projet, un seul d'entre ces derniers participe aux activités d'inventaire.

## ***OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la Communauté Rurale de Palmarin***

*Résultat 2.1: la dimension changement climatique est intégrée au niveau du processus de planification dans la CR de Palmarin Facao*

Au vu des activités de sensibilisation menées auprès des décideurs et dans les villages de la CR, ce résultat est appelé à durer, surtout que les populations sont bien conscientes des menaces qui pèsent sur leur terroir, principalement l'avancée de la mer (bonne durabilité sociopolitique).

*Résultat 2.2: l'étude d'impact environnemental est systématisée pour tous les projets et programmes de développement à Palmarin Facao*

Durant la mise en œuvre du projet, ce résultat a été observé. Toutefois selon les sites, sa pérennisation pourrait ne pas être systématisée et dépend surtout du bon vouloir du Conseil rural dont le regard sur le projet n'a pas été toujours positif. Il a plus de chance d'être appliqué durablement pour les projets prévus en zone côtière (bonne durabilité sociopolitique).

*Résultat 2.3: le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Facao est renforcé*

Même si le CLIS n'est plus fonctionnel, la mise en place du Comité de gestion de la RNCP et l'implication plus grande du CR et de l'ensemble des acteurs constituent une bonne initiative, en ce sens que le Comité déjà opérationnel va poursuivre durablement les activités du CLIS.

En outre, avec la mise en place de l'AMP de Sangomar, le Comité est appelé à jouer un rôle majeur, notamment de suivi et de coordination dans le domaine de la gestion/protection des ressources naturelles de Palmarin Facao et de négociation vis-à-vis de la CR de Dionewar. Avec le développement de l'écotourisme et l'installation grandissante de résidences privées, il est appelé aussi à jouer un rôle clé dans ce domaine, et cela pour longtemps (bonne durabilité sociopolitique et environnementale).

*Résultat 2.4 : les activités génératrices de revenus (AGR) intégrant la dimension changement climatique sont promues*

Comme évoqué plus haut, le choix de ces AGR a été fait suite à une consultation sur le terrain avec la population féminine<sup>7</sup> des villages concernés et correspond de ce fait à des besoins réels exprimés. Dès lors, cela leur confère une certaine légitimité et, partant, une durabilité à laquelle s'ajoutent d'autres considérations propres à chacune des activités :

- **La batteuse à mil** confiée aux femmes de Diakhanor a pour but de contribuer à l'allègement des travaux des femmes et de leur offrir l'opportunité de s'adonner à des AGR. Compte tenu de cet intérêt, les femmes de ce village organisées en GIE de 50 membres se la sont bien appropriée et ont mis en place un dispositif pour sa gestion : i) un bureau pour son fonctionnement, ii) le partage des recettes en parts dont l'une est destinée à l'entretien et à la réparation de la batteuse, une autre affectée au microcrédit. iii) la formation de deux (2) personnes en maintenance, pour la bonne gestion de ce matériel.

Sur la base des prestations et des intérêts tirés du remboursement des créances, le bénéfice varie entre 380 000 et 400 000 F par campagne. Ce dispositif organisationnel mis en place, le recours à un meunier formé à l'entretien et à la réparation de la machine et le système de microcrédit tournant qui profite à tous les membres constituent un gage de durabilité à laquelle tiennent tous les membres du GIE (bonne durabilité sociopolitique et financière).

- **Le volet ostréiculture** du projet est implanté à Diakhanor, village dont les femmes s'activent depuis toujours dans l'exploitation des mollusques et des crustacés, durant toute la saison sèche, dans les zones de mangrove. La remise d'un matériel confortant leur activité (2 pirogues, des guirlandes et du petit matériel) leur paraît tout à fait légitime ; dès lors, comme les femmes de Ngueth, elles ont mis en place un dispositif organisationnel (un bureau de gestion, des fonds pour la réparation du matériel et un système de microcrédit tournant) qui constitue également un gage de durabilité ; sans parler de la session de formation organisée dans l'optique d'améliorer les pratiques. Récemment, à partir de ressources tirées de ce fonds, les deux pirogues ont été réparées pour un problème d'étanchéité. Au total, bonne durabilité sociopolitique, financière et environnementale.
- **Pour l'apiculture**, qui était pratiquée depuis longtemps aussi dans la localité, le même système d'organisation a été mis en place, après une formation délivrée par des apiculteurs venus de Toubacouta. La disponibilité de la ressource ne semble pas se poser, mais plutôt, la faiblesse des revenus qui se situent entre 16 000 et 20 000 F CFA

---

<sup>7</sup> Selon plusieurs habitants interrogés, les femmes sont plus crédibles en matière de remboursement des créances

(année 2012 et 2013) pour 16 jeunes gens qui s'adonnent aussi à d'autres activités. Ce problème lié aux attaques des fourmis rouges et probablement à d'autres facteurs risque de mettre en cause la durabilité de l'activité. D'où une bonne durabilité sociopolitique, mais durabilité environnementale et financière problématique.

### **OS3 : Assurer une gestion réussie du projet**

*Résultat 3.1: Un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place.*

Concernant ce résultat, même si beaucoup de difficultés ont été relevées dans la gestion du projet (section 12. Mobilisation des ressources et l'exécution financière et section 15. Management du projet), les renforcements de capacités opérées par la CAP en faveur du personnel seront toujours utiles pour celui-ci, dans la perspective d'une poursuite éventuelle du projet et du maintien de ce personnel. Quant aux rencontres du Comité de Pilotage et du CLIS, remplacé aujourd'hui par le Comité de Gestion de la RNCP, leurs conclusions et recommandations tout comme celles des audits permettront toujours de tirer des enseignements utiles pour le futur, dans la perspective d'une poursuite du projet ou de sa réplication sur d'autres sites.

*Résultat 3.2 ; Un recueil de bonnes pratiques en CC est disponible*

Les connaissances acquises au cours des visites d'échanges et de partage d'expériences organisées par le projet servent encore et pourront toujours servir aux bénéficiaires même en cas de non renouvellement du projet ; car elles ont trait surtout au reboisement de la mangrove, aux inventaires de l'avifaune, aux activités génératrices de revenus qui se poursuivront pendant longtemps quel que soit l'avenir du projet ACCC.

S'agissant du film et des reportages effectués par la presse sur le projet, ils pourront toujours servir à faire connaître les activités du projet et éventuellement les enseignements à en tirer pour l'avenir (poursuite de celui-ci ou réplication). Le recueil de bonnes pratiques élaboré dans ce sens pourra toujours servir, même longtemps après le projet.

*Résultat 3.3. Un dispositif de suivi évaluation contrôle est mis en œuvre*

L'état des lieux dressé par le Centre de Suivi Ecologique<sup>8</sup> pourra servir encore longtemps comme situation de référence, notamment pour mesurer les changements opérés à court, moyen ou long terme, qu'il y ait poursuite ou non des activités du projet. Quant aux rapports d'activité et de suivi –évaluation élaborés par le Coordonnateur, le consultant indépendant en Août 2010 et le consultant commis à l'évaluation à mi –parcours à la même période, ils pourront toujours servir pour apprécier les résultats de la mise en œuvre du projet et tirer tous les enseignements y ayant trait.

---

<sup>8</sup> Il s'agit de l'étude sur l'occupation du sol et le recul du trait de côte

**Tableau 5 : Durabilité financière**

| <b>Composantes</b>   | <b>Résultats</b>   | <b>Indicateurs et Niveau de risque</b>   |
|--|--|--|
| OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au CC           | Résultat 1.1: la capacité de protection et d'adaptation conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée <b>(MP)</b>   | Production plants (arrêtée) <b>(P)</b><br>Reboisement mangrove <b>(MP)</b><br>Reboisement filaos <b>(P)</b>                                  |
|  |  | Connaissance biodiversité <b>(MI)</b>  |
|  |  | Documentation et sensibilisation sur les CC <b>(MI)</b>  |
| OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la CR de Palmarin - Facao; | Résultat 2.1. la dimension changement climatique est intégrée au processus de planification au niveau de la CR de Palmarin Facao; <b>(MI)</b>  | Plaidoyer pour l'intégration du CC dans les PLD et PLAE et sensibilisation populations et décideurs <b>(MI)</b>                              |
|  | Résultat 2.2. L'Etude d'Impact sur l'Environnement est systématisé pour tous les projets et programmes de développement à Palmarin Facao <b>(P)</b>                                      | Vulgarisation et formation sur les EIE <b>(P)</b>  |
|  | Résultat 2.3 : le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Facao est renforcé (partage de l'information et surveillance des ressources naturelles). <b>(I)</b> | Fonctionnement du dispositif de veille administrative, avec le comité de gestion et l'AMP <b>(I)</b>   |
|  | Résultat 2.4 : des activités génératrices de revenu intégrant la dimension changement climatique sont promues <b>(MP)</b>  | - Soutien aux AGR <b>(I)</b><br>- Pour l'apiculture, durabilité financière : <b>(MP)</b>   |
| OS3 : Assurer une gestion réussie du projet  | Résultat 3.1: Un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place.   | -Réunions du CNP et CLIS (P)<br>-Ateliers NEX (P)<br>-Audits annuels (P)   |
|  | Résultat 3.2 ; Un recueil de bonnes pratiques en CC est disponible   | -Visites d'échanges et de partage d'expériences (P)<br>-Bulletin d'information (P)<br>- Documents de capitalisation des bonnes pratiques (P) |
|  | Résultat 3.3. Un dispositif de suivi- évaluation contrôle est mis en œuvre   | -Situation de référence (P)<br>- Un document de suivi-évaluation-contrôle (P)  |

Barème d'évaluation basé sur les dimensions du risque : probable **(P)**, modérément probable **(MP)**, modérément improbable **(MI)**, improbable **(I)**.

**Tableau 6 : Durabilité sociopolitique**

| <b>Composantes</b>  | <b>Résultats</b>  | <b>Indicateurs et Niveau de risque</b>  |
|---|---|---|
| OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au CC            | Résultat 1.1: la capacité de protection et d'adaptation conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée<br><br><b>(MI)</b>   | Production plants <b>(P)</b>  |
|   |   | Reboisement mangrove <b>(I)</b>   |
|   |   | Reboisement filaos <b>(P)</b>   |
|   |   | Connaissance biodiversité <b>(MI)</b>   |
|   |   | Documentation et sensibilisation sur les CC <b>(I)</b>  |
| OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la CR de Palmarin - Faccao; | Résultat 2.1. la dimension changement climatique est intégrée au processus de planification au niveau de la CR de Palmarin Faccao;<br><b>(MI)</b>   | Plaidoyer pour l'intégration du CC dans les PLD et PLAE et sensibilisation populations et décideurs <b>(MI)</b>   |
|   | Résultat 2.2. L'Etude d'Impact sur l'Environnement est systématisé pour tous les projets et programmes de développement à Palmarin Faccao<br><b>(MP)</b>                                  | Vulgarisation et formation sur les EIE <b>(MP)</b>  |
|   | Résultat 2.3 : le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Faccao est renforcé (partage de l'information et surveillance des ressources naturelles). <b>(I)</b> | Fonctionnement du dispositif de veille administrative, avec comité de gestion <b>(I)</b>  |
|   | Résultat 2.4 : des activités génératrices de revenu intégrant la dimension changement climatique sont promues <b>(I)</b>  | Soutien aux AGR <b>(I)</b>  |
| OS3 : Assurer une gestion réussie du projet   | Résultat 3.1: Un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place.  | Réunions du CNP et CLIS <b>(I)</b> , à travers le Comité de gestion de la RNCP<br><br>Ateliers NEX <b>(P)</b><br>Audits annuels <b>(P)</b>                            |
|   | Résultat 3.2 ; Un recueil de bonnes pratiques en CC est disponible  | Visites d'échanges et de partage d'expériences <b>(I)</b><br><br>Bulletin d'information <b>(I)</b><br><br>Documents de capitalisation des bonnes pratiques <b>(I)</b> |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | Résultat 3.3. Un dispositif de suivi-évaluation contrôle est mis en œuvre | Situation de référence <b>(I)</b><br><br>Un document de suivi-évaluation-contrôle <b>(I)</b> |
|--|---|--|

**Tableau 7 : Durabilité Institutionnelle et de gouvernance**

| <b>Composantes</b>   | <b>Résultats</b>   | <b>Indicateurs et Niveau de risque</b>  |
|--|--|---|
| OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au CC           | Résultat 1.1: la capacité de protection et d'adaptation conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée <b>(MP)</b>   | Production plants <b>(P)</b>  |
|  |  | Reboisement mangrove <b>(I)</b>   |
|  |  | Reboisement filaos <b>(P)</b>   |
|  |  | Connaissance biodiversité <b>(MI)</b>   |
|  |  | Documentation et sensibilisation sur les CC <b>(I)</b>  |
| OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la CR de Palmarin - Facao; | Résultat 2.1. la dimension changement climatique est intégrée au processus de planification au niveau de la CR de Palmarin Facao; <b>(I)</b>   | Plaidoyer pour l'intégration du CC dans les PLD et PLAE et sensibilisation populations et décideurs <b>(I)</b>                            |
|  | Résultat 2.2. L'Etude d'Impact sur l'Environnement est systématisé pour tous les projets et programmes de développement à Palmarin Facao <b>(P)</b>                                      | Vulgarisation et formation sur les EIE <b>(P)</b>   |
|  | Résultat 2.3 : le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Facao est renforcé (partage de l'information et surveillance des ressources naturelles). <b>(I)</b> | Fonctionnement du dispositif de veille administrative, avec comité de gestion <b>(I)</b>  |
|  | Résultat 2.4 : des activités génératrices de revenu intégrant la dimension changement climatique sont promues <b>(I)</b>   | Soutien aux AGR <b>(I)</b>  |
| OS3 : Assurer une gestion réussie du projet  | Résultat 3.1: Un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place.   | Réunions du CNP et CLIS <b>(I)</b> , à travers le Comité de gestion de la RNCP<br>Ateliers NEX <b>(I)</b><br>Audits annuels <b>(I)</b>    |
|  | Résultat 3.2 ; Un recueil de bonnes pratiques en CC est disponible   | Visites d'échanges et de partage d'expériences <b>(i)</b><br><br>Bulletin d'information <b>(I)</b><br><br>Documents de capitalisation des |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  |   | bonnes pratiques <b>(I)</b>  |
|  | Résultat 3.3. Un dispositif de suivi-évaluation contrôle est mis en œuvre | Situation de référence <b>(I)</b><br>Un document de suivi-évaluation-contrôle <b>(I)</b> |

**Tableau 8 : Durabilité environnementale**

| <b>Composantes</b>   | <b>Résultats</b>   | <b>Indicateurs et Niveau de risque</b>   |
|--|--|--|
| OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières au CC           | Résultat 1.1: la capacité de protection et d'adaptation conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée   | Production plants <b>(P)</b>   |
|  |  | Reboisement mangrove <b>(I)</b>  |
|  |  | Reboisement filaos <b>(P)</b>  |
|  |  | Connaissance biodiversité <b>(I)</b>   |
|  |  | Documentation et sensibilisation sur les CC <b>(I)</b>   |
| OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la CR de Palmarin - Facao; | Résultat 2.1. la dimension changement climatique est intégrée au processus de planification au niveau de la CR de Palmarin Facao; <b>(I)</b>   | Plaidoyer pour l'intégration du CC dans les PLD et PLAE et sensibilisation populations et décideurs <b>(I)</b>                         |
|  | Résultat 2.2. L'Etude d'Impact sur l'Environnement est systématisé pour tous les projets et programmes de développement à Palmarin Facao <b>(P)</b>                                      | Vulgarisation et formation sur les EIE <b>(P)</b>  |
|  | Résultat 2.3 : le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Facao est renforcé (partage de l'information et surveillance des ressources naturelles). <b>(I)</b> | Fonctionnement du dispositif de veille administrative, avec comité de gestion <b>(I)</b>   |
|  | Résultat 2.4 : des activités génératrices de revenu intégrant la dimension changement climatique sont promues <b>(I)</b>   | Soutien aux AGR <b>(I)</b>   |
| OS3 : Assurer une gestion réussie du projet  | Résultat 3.1: Un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place.   | Réunions du CNP et CLIS <b>(I)</b> , à travers le Comité de gestion de la RNCP<br>Ateliers NEX <b>(P)</b><br>Audits annuels <b>(P)</b> |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | Résultat 3.2 ; Un recueil de bonnes pratiques en CC est disponible        | Visites d'échanges et de partage d'expériences (I)<br>Bulletin d'information (I)<br>Documents de capitalisation des bonnes pratiques (I) |
|  | Résultat 3.3. Un dispositif de suivi-évaluation contrôle est mis en œuvre | Situation de référence (I)<br>Un document de suivi-évaluation-contrôle (I)   |

## 6. IMPACTS DU PROJET

Ils sont appréhendés dans divers domaines et sur des échelles temporelles variées.

### 6.1. Sur les écosystèmes naturels et les exploitations agricoles

Il y a lieu de distinguer les zones de mangrove (bras de mer ou bolons) de la bande côtière et des exploitations agricoles :

#### 6.1.1. Zones de mangrove

Dans ces zones, le reboisement s'inscrit dans le prolongement des formations existantes et constitue un véritable *continuum* par rapport à ces formations. Dès lors et à terme, c'est-à-dire dans une dizaine d'année, au plus tard, les plantations actuelles joueront les mêmes fonctions que celles jouées par les formations adultes :

- écologique : protection des côtes contre l'érosion, site de refuge, de repos et de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons, de crustacés et de mollusques qui se nourrissent de phytoplancton ou de zooplancton, site d'accueil pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs ou locaux qui se nourrissent de poissons, crustacés, mollusques et insectes, lieu de résidence pour de nombreux mammifères comme les singes et les tortues..
- économique : lieu de pêche très prisé (riche en poissons) ; site de récolte de crustacés et de mollusques (crevettes, huîtres, crabes etc.) ; coupe du bois pour des besoins domestiques (énergie et construction des habitations, etc.), tourisme ; etc.
- etc.

#### 6.1.2. Cordon littoral

Hormis quelques sites, le projet a laissé peu d'empreintes : des filaos qui disparaissent et qui continueront de disparaître pour des raisons ci-dessus évoquées, sans répondre à l'objectif majeur qu'est l'arrêt de l'érosion côtière. Par contre, sur le plan des connaissances et de la prise de conscience, beaucoup de progrès ont été accomplis. Aujourd'hui, les données fournies par le projet à travers les études réalisées permettent de mieux comprendre l'état des lieux de la CR de Palmarin et de mieux encadrer les interventions à

venir, même si des recherches sont probablement encore nécessaires. Le projet a montré aussi les limites de l'option soft bâtie sur le filao dans la lutte contre l'érosion côtière et la nécessité de rechercher d'autres alternatives.

### 6.1.3. Exploitations agricoles

Un autre impact du projet, c'est le nouvel intérêt des agriculteurs pour le reboisement champêtre. En effet, suite aux recommandations du consultant Fall concernant la diversification des espèces utilisées pour le reboisement du cordon littoral, des milliers de plants concernant diverses espèces (plus de 13 000 pieds d'*Eucalyptus*, plus de 5000 pieds de *Gnaouli*, 2200 plants de *Prosopis sp*, 900 pieds de *Tamarix senegalensis* et 440 *raisins de mer*) ont été produits en 2011 et distribués aux différents villages pour le reboisement du littoral, la création de bois villageois ou de bois de chauffage. Le consultant n'a pas trouvé ces plants sur le littoral, par contre il en a trouvé beaucoup autour des exploitations agricoles, utilisés surtout comme clôtures délimitant les champs ou comme petits bois individuels. Apparemment, ces plants, plus tolérants au sel, ont été détournés de leur destination initiale. L'impact déjà visible sur le terrain est le renforcement de la couverture végétale de la communauté rurale au niveau des terres de culture, mais les surfaces concernées n'ont pas été évaluées. Outre l'amélioration de la couverture végétale ou la protection des champs, ces plants deviendront, pour beaucoup, des perches qui seront commercialisées ou du bois de chauffe pour l'énergie domestique.

## 6.2. Sur la population locale

- Une plus grande prise de conscience des menaces qui pèsent sur la CR, notamment l'érosion côtière et sa relation avec le changement climatique. Celle – ci est à inscrire à l'actif du projet, notamment après le programme de sensibilisation des villageois et des décideurs appuyée sur les résultats des études ;
- La volonté de travailler ensemble pour l'intérêt de la communauté, née de la prise de conscience des dangers et des opérations de reboisement réalisées sur le littoral (1161 personnes, dont 370 pour le secteur de Fata Ngoussé). Les AGR, perçus comme une récompense par les bénéficiaires, contribuent aussi à alimenter cette volonté de travailler collectivement pour relever les défis.
- Le renforcement des capacités d'organisation, ce qui a facilité la réalisation des travaux de reboisement de 2009 dans des délais très courts.

**Tableau 9 : Principaux Impacts du projet (avec notation)**

| Source d'impacts               | Nature des impacts   | Importance    |
|--------------------------------|--|---------------|
| Reboisements zones de mangrove | <u>écologique</u> : protection des côtes contre l'érosion, site de refuge, de repos et de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons, de crustacés et de mollusques de nombreuses espèces d'oiseaux migrants ou locaux etc. | significative |
|                                | <u>économique</u> : pêche; récolte de crustacés et de mollusques (crevettes, huîtres, crabes etc.) ; Coupe du bois pour des besoins domestiques ; tourisme ; etc.  | significative |

|  |  |               |
|--|--|---------------|
| Reboisements de filaos                       | <u>Ecologique</u> : protection contre l'érosion  | minime        |
| Reboisements<br>Exploitations agricoles      | <u>Ecologique</u> : amélioration de la couverture végétale et protection des cultures<br><u>Economique</u> : revenus financiers, matériaux de construction, combustible domestique | significative |
| Etudes sur le cordon littoral et la mangrove | <u>Scientifique</u> : connaissance de l'état des lieux de la CR et de la dynamique des écosystèmes côtiers   | significative |
| Population locale                            | <u>Psycho-social</u> : plus grande prise de conscience des menaces qui pèsent sur la CR (érosion côtière)  | significative |
|  | <u>Sociologique</u> : volonté de travailler ensemble pour l'intérêt de la communauté et capacités d'organisation renforcées  | significative |

## 7. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DES CAPACITES LOCALES ET NATIONALES :

Sur ce point, les résultats sont mitigés et les discussions que la mission a eues aux échelons national et local montrent qu'il ya eu des acquis non négligeables :

Au niveau local, des formations ont été réalisées et du petit matériel octroyé :

- sur le suivi de l'avifaune destinée aux écogardes / écoguides
- sur le reboisement de la mangrove qui reste un acquis auquel on aura recours pour des opérations ultérieures de reboisement
- sur les AGR (ostréiculture et apiculture moderne) pour les GIE de Diakhanor,
- de 7 à 8 enseignants des écoles de la localité, dans le cadre du programme Sandwach sur l'éducation environnementale centrée sur la zone côtière.

Malgré la fin du projet, les bénéficiaires continuent de les utiliser à des fins professionnelles.

A ces acquis, il convient d'ajouter aussi le renforcement des capacités organisationnelles qui ont permis aux villageois de réaliser des actions de reboisement dans des délais relativement courts. Ces nouvelles capacités sont, à nos yeux, un atout précieux pour la réussite de projets ultérieurs nécessitant la mobilisation massive des ressources humaines locales.

Pour l'échelon national, les résultats ont été moins visibles, selon les responsables de la DEEC, mais ils ont permis, à travers les études, d'accroître les connaissances des agents de cette direction et d'autres experts en matière de changement climatique, surtout en ce qui concerne les effets sur le terrain comme l'érosion côtière et la progression du biseau salé. Ils aideront aussi à tirer des enseignements utiles quant aux démarches et aux choix concernant la lutte contre (ou l'adaptation à) l'érosion côtière.

## **8. QUESTIONS LIEES AU GENRE, AUX GROUPES VULNERABLES ET A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE**

Dans la mise en œuvre du projet, les femmes et la lutte contre la pauvreté ont occupé une large place, tant en ce qui concerne le reboisement que les activités génératrices de revenus (AGR). Pour ce qui est du reboisement, d'après l'IREF de Fatick, les femmes se sont davantage mobilisées que les hommes sur la zone de mangrove et sur le cordon littoral.

D'ailleurs, pour la survie des pieds de filaos plantés en septembre 2009 et menacés de mort par le stress hydrique et la salinité, le projet a eu recours à elles pour les activités d'arrosage qui ont duré trois mois et qui ont permis de sauver les plants. Au cours de ces activités, plusieurs d'entre elles, en particulier celles de Diakhanor, ont concédé de gros sacrifices en allant puiser l'eau à la pépinière de Ngueth pour aller arroser sur le cordon littoral, puis rentrer chez elles à pied.

Par la suite, lors des sessions de planification participative menées dans chaque village, le projet leur a accordé un intérêt plus marqué, pour identifier leurs besoins en termes d'AGR et les aider par ce biais à améliorer leur condition (batteuse à mil, matériel d'ostréculture et pirogues, ruches pour le miel).

Pour comprendre l'intérêt plus prononcé des femmes pour le projet, il ya lieu de rappeler qu'elles sont plus en contact avec les ressources naturelles et plus sensibles à leur dégradation :

- terres de culture pour la production alimentaire, en particulier les céréales (mil et riz) ;
- récolte de bois morts pour la cuisson des aliments ;
- cueillette des fruits sauvages pour les besoins de consommation familiale et de commercialisation (pain de singe et fruit du *Detarium senegalensis*) et
- exploitation des produits halieutiques (surtout des crustacés et des mollusques) pour la consommation familiale et la commercialisation.

En outre, beaucoup de femmes résident au village alors que leurs maris ont émigré pour trouver du travail et satisfaire les besoins de la famille (UNESCO, sur migrations et changements environnementaux, cas du Sénégal, 2013). De ce fait, elles sont plus confrontées aux changements opérés sur le terroir, en particulier l'avancée de la mer qui a détruit le village de Diakhanor et beaucoup d'habitations à Djiffère et à Ngallou ainsi que la salinité (les tannes) qui a détruit la majeure partie des rizières et menace ce qui en reste..

Dès lors, le projet constituait, à leurs yeux, une réponse opportune à leurs besoins et à ceux de la communauté en termes de survie et de sécurité.

## **9. ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE TRAVAIL ANNUELS (PTA) ET TRIMESTRIELS (PTT)**

Dès le début de la mise en œuvre, le projet a été encadré par la CAP (PTA 2009) qui procède d'abord par l'organisation d'un atelier interne pour assurer la mise à niveau du personnel des projets et programmes sur le dispositif « Exécution Nationale ». Ensuite, des ateliers de planification ont été organisés chaque année sur les objectifs et les orientations

du projet, l'élaboration d'un cadre logique adapté et d'un plan de travail pour l'année, incluant le budget et les dépenses.

Après la validation du cadre logique et du PTA par le Comité de Pilotage, un plan de travail trimestriel est élaboré en vue de la demande d'avance de fonds.. A l'issue des travaux, le PTA qui fait référence au cadre logique, est structuré de la façon suivante : le rappel des objectifs, le rappel des résultats, les produits attendus, les activités, la période de réalisation, les indicateurs de progrès, les parties responsables, les donateurs ou bailleurs de fonds, le budget détaillé par catégorie financière.

Avec les retards enregistrés dans la mise à disposition des fonds (PNUD et Etat) comme évoqué plus haut, il s'est avéré très difficile de respecter les délais de mise en œuvre des PTA et cela a terni l'image du projet auprès de beaucoup d'acteurs. A signaler toutefois que certains retards étaient dus à l'inobservance des procédures NEX (taux d'exécution au moins égal à 80%, qualité du rapport d'activité et du rapport financier, etc.). De l'avis des responsables de la CAP, au cours des premiers mois, le projet était confronté à de telles difficultés et il a fallu l'encadrer de très près pour l'aider à respecter les procédures et les délais. Par exemple, en 2009, la demande fonds de la période Octobre – décembre n'a été introduite auprès du PNUD qu'à la fin du mois de novembre.

A signaler aussi que, devant les difficultés de mise en œuvre des activités, le projet a dû recourir à des protocoles d'accord, des plans d'action et des contrats de prestations dont la durée était variable, pour faciliter l'exécution, en particulier en 2010. C'est dans cet esprit que plusieurs protocoles d'accord, des plans d'action et des contrats ont été signés avec l'IREF de Fatick pour la sensibilisation et le reboisement, l'Université de Dakar (UCAD) pour les recherches, les écoles locales, le Conseil rural, les Groupements de promotion féminine etc. Cette initiative a eu le mérite d'améliorer le processus de planification, une plus grande responsabilisation des acteurs et une appropriation plus effective des activités du projet.

## **10. SYSTEME DE SUIVI-ÉVALUATION.**

Conformément au DAP, le projet ACCC a bénéficié d'un plan et de plusieurs instruments de suivi - évaluation qui ont aidé à améliorer la mise en œuvre, comme exposé ci-dessous.

### **10.1. Principaux instruments utilisés pour le suivi- évaluation du projet**

- **L'atelier préparatoire organisé par la CAP** qui a permis la révision du cadre logique et l'élaboration du PTA et du premier plan trimestriel ;
- **Les réunions du Comité de pilotage** pour approuver les bilans annuels, orienter et valider les PTA et les premiers PTT ;
- **Les visites de proximité des agents de la CAP** pour suivre l'exécution du projet et apporter les éventuelles corrections ;
- **Les réunions entre le Coordonnateur du projet et l'un des responsables de la DEEC** qui ont permis de lever de nombreuses difficultés ;
- **Les rapports trimestriels et annuels** qui donnent les réalisations du projet et les problèmes à résoudre,

- **Les réunions du CLIS** qui ont permis de suivre sur le terrain les activités du projet et l'état des ressources naturelles ;
- **La mission conjointe à Palmarin** qui a regroupé des représentants de la CAP, de la DEEC et du PNUD en Août 2010, et qui a permis de recueillir les avis des autorités, services techniques et représentants des populations sur le fonctionnement et la gestion du projet ;
- **L'évaluation à moyen terme des activités** de la première et d'une partie de la deuxième année du projet effectuée en août 2010 par un consultant indépendant (Boubacar Fall) ;
- **L'évaluation indépendante à mi-parcours qui a eu lieu en octobre 2010 et**
- **L'évaluation finale** qui est en cours (décembre 2013 et janvier 2014).

## **10.2. Mission conjointe PNUD -Gouvernement (CAP, DEEC et PNUD)**

Elle a formulé les remarques et recommandations suivantes :

### **10.2.1. Remarques de la Mission conjointe**

Elles ont porté principalement sur :

- 1) l'approche méthodologique de l'UCP par rapport aux différents acteurs, dans la mise en œuvre du projet. Cette approche est jugée inadéquate par la presque totalité des acteurs rencontrés ;
- 2) la présence épisodique du Coordonnateur fait que les activités du projet ne se font ressentir que si ce dernier est dans la localité ;
- 3) le système de sensibilisation et de communication du projet jugé inapproprié ;
- 4) le caractère informel de l'UCP par rapport aux principaux acteurs ;
- 5) le mauvais choix des espèces pour le reboisement du littoral (populations non impliquées au choix) ;
- 6) le matériel de protection des périmètres de reboisement en zones littorales inadéquat (barbelés en fer, très oxydables et qui pourraient être traversés par le petit troupeau) ;
- 7) le problème de cohabitation entre le village de Ngallou et les éleveurs. Préférence de la population de Ngallou pour un reboisement avec des cocotiers nains à la place des filaos ;
- 8) l'absence d'un cadre de concertation formel qui est à la base de la majeure partie des retards et problèmes accusés par le projet, mais signature par le Sous préfet d'un Arrêté instituant un cadre local d'information et de suivi (CLIS) ;
- 9) la difficulté à trouver de l'eau pour l'arrosage des jeunes plants de filaos par les femmes de la localité ;
- 10) la non disponibilité des plants pour le reboisement pendant l'hivernage ;
- 11) la non- signature de la convention partenariale entre la communauté rurale et le projet et

12) le manque de suivi par le Ministère de l'environnement aussi bien au niveau central que local

### **10.2.2. Recommandations de la Mission conjointe à l'UCP**

1. Rendre opérationnel, dans les meilleurs délais, le Cadre Local d'Information et de Suivi (CLIS) et, cela, en rapport avec le PCR et le Sous Préfet ;
2. Faire résider le Coordonnateur en permanence sur le site du projet, pour une meilleure mise en œuvre des activités ou, à défaut, trouver un mécanisme de mise en œuvre plus adéquat ;
3. Formaliser toutes ses relations avec les acteurs et, cela, pour toute action à entreprendre ;
4. Renforcer la sensibilisation et la communication ;
5. Consulter la population dans le choix des espèces ;
6. Voir avec les techniciens locaux, le type de protection adéquat (barbelé et ou filet selon la zone) ;
7. Accélérer le fonçage des puits pour assurer la disponibilité de l'eau pour l'arrosage des plantules reboisés sur le littoral et prendre des dispositions pour rendre l'arrosage moins pénible ;
8. Impliquer le Sous Préfet et le PCR de Palmarin pour un règlement rapide du problème de Ngallou, en vue du reboisement du littoral ;
9. Finaliser sans délais, la convention partenariale avec la CR de Palmarin ;
10. Inviter la DEEC à jouer son rôle de direction d'ancrage et impliquer la DREEC et l'IREF de Fatick dans la mise en œuvre et le suivi des activités du projet ;
11. Se rapprocher, sans délai, des services des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols pour la mise à disposition des plants et assurer ainsi les activités de reboisement du littoral et
12. Signer le protocole liant le Collectif des Directeurs d'Ecoles au projet, pour une plus grande implication des élèves dans les activités de reboisement et de suivi des plantes

A la suite de ces recommandations, des mesures importantes ont été prises pour améliorer la gestion du projet, notamment :

- mise en place du CLIS et implication du PCR de Palmarin et du Sous préfet de Fimela dans son fonctionnement ;
- signature d'un protocole d'accord avec la CR de Palmarin pour accompagner les activités du projet, en mobilisant toutes les franges de la population (OCB) autour de celui-ci et en lui facilitant ses missions.
- signature de protocoles d'accord avec l'IREF de Fatick pour la sensibilisation des populations et la conduite du reboisement,

- nomination du Conservateur de la RNCP pour servir de relais au Coordonnateur du projet pour le suivi des activités sur le terrain,
- formalisation des relations avec les principaux acteurs par l'établissement de plans d'actions et la signature de protocoles d'accord ou de contrats de prestations ;
- diversification des espèces à planter sur le littoral à travers le choix d'espèces plus adaptées à la salinité comme *Eucalyptus*, le *Gnaouli* et le *Tamarix*. Toutefois, les plants remis aux habitants dans ce cadre ont été détournés au profit des exploitations familiales ;
- implication du Sous Préfet et du PCR de Palmarin dans la mobilisation des villages de Ngallou pour le reboisement du littoral ;
- signature d'un protocole d'accord avec le Collectif des Directeurs d'Ecoles de Palmarin, notamment à travers le programme Sandwach pour la sensibilisation et la mobilisation des enseignants et des élèves (voir ci-dessous la section sur la communication / visibilité) ;
- implication de la DREEC, notamment pour le renforcement des capacités des acteurs locaux en Etude d'impact sur l'environnement (EIE)
- etc.

### **10.3. Suivi- évaluation-contrôle du consultant indépendant**

Concernant le **suivi-évaluation-contrôle** effectué par le consultant indépendant (Boubacar Fall) sur les deux premières années du projet (2009 -2010), celui-ci n'a porté que sur le reboisement de mangrove et de filaos mais des recommandations importantes ont été formulées (diversification des espèces plantées sur le cordon littoral et recours à des espèces plus résistantes aux influences marines, le filao tenant difficilement face aux assauts de la mer).

Les autres composantes comme l'intégration des changements climatiques dans la politique de développement de la CR n'ont pas été prises en charge, ni la composante 3 relative à la gestion du projet. Enfin, les activités de 2011 qui ont produit beaucoup de réalisations n'ont pas fait l'objet de suivi ni d'évaluation.

Les propositions du consultant concernant la diversification en faveur des espèces plus résistantes au sel ont été retenues par le projet, mais non appliquées à la bande littorale. En réalité, comme évoqué ci-dessus, les paysans ont amené les plants d'*Eucalyptus*, de *Gnaouli* et de *Tamarix* dans leurs champs.

### **10.4. Evaluation à mi-parcours**

Après avoir dressé l'état des lieux des réalisations et les difficultés rencontrées par le projet (retards dans les décaissements, pertes dans les reboisements, faiblesse dans l'appui scientifique), la mission chargée de l'évaluation à mi-parcours a formulé les **recommandations principales** suivantes :

- soutenir les moyens d'existence pour améliorer l'adaptation aux CC, notamment à travers les formations, l'octroi de financements décentralisés ou de microcrédits, etc. dans une perspective de durabilité ;

- impliquer pleinement les communautés et les décideurs locaux dans la gestion des activités menées à leur niveau ;
- capitaliser les expériences obtenues en matière d'adaptation aux CC, notamment les résultats des formations techniques à l'échelle nationale et régionale et les disséminer sous un format didactique bien élaboré ;
- pour les propositions d'extension du projet, *in situ* ou ailleurs au niveau national, en discuter au Comité Régional de Pilotage suivant et probablement formuler une requête en se basant sur les résultats du projet ACCC: par exemple, plans concrets, analyses économiques et légales relatives à la délocalisation / relocalisation des communautés sur des lieux sûrs et
- capitaliser les bonnes pratiques impliquant les communautés de manière participative et bénéficiant à toutes les parties prenantes.

Pour finir, la mission d'évaluation à mi-parcours considère que les mesures **soft** (re-végétalisation) ne suffisent pas à elles seules pour contrer l'érosion côtière, mais elle les juge utiles, associées d'autres mesures. Elle recommande fortement d'aider les populations à faire face aux stress liés au climat.

Suite à ces recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours, le projet a adopté des mesures allant dans le sens de :

- l'amélioration des moyens d'existence, notamment à travers les activités génératrices de revenus accordées aux femmes de Ngueth et de Diakhanor ;
- l'implication plus effective des acteurs locaux (protocoles d'accord et plans d'action) et
- la capitalisation des expériences positives du projet, notamment à travers l'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques.

### **10.5. Rapports trimestriels et annuels**

Couplé aux plans de travail, le système de rapportage est caractérisé par la production de nombreux rapports d'activités (annuels et trimestriels, parfois sectoriels) qui renseignent sur le déroulement du projet, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées, mais qui présentent de nombreuses lacunes suivant les archives présentés par le projet :

- pour les rapports d'activités, absence de données financières adossées aux résultats et permettant de suivre l'évolution des dépenses, composante après composante ou résultat après résultat. .
- la plupart des rapports d'activités ne sont pas datés, même si la période concernée est indiquée. Dans ce cas, il est difficile de parler de performance en termes de promptitude et.
- les rapports financiers ne sont pas archivés, tout comme ceux du Comité de pilotage. La mission d'évaluation a eu toutes les difficultés pour y avoir accès. Etaient-ils régulièrement exploités ?

## 10.6. Suivi des indicateurs du cadre logique

Pour ce qui est des indicateurs du cadre logique, leur formulation est correcte pour la plupart, mais leur suivi suppose la mise en place d'un tableau de bord prévu par le projet mais qui n'a pas été élaboré. En outre, certains indicateurs sont difficiles à apprécier: réduction de 10 % du taux d'érosion côtière (objectif global). La stabilisation de la plage apparaît davantage comme un objectif.

Dans la mise en œuvre du projet, on n'a pas tenu compte des indicateurs, le suivi s'est appuyé essentiellement sur les activités. Il y a eu également confusion entre indicateur et activité : réhabiliter une pépinière, creuser un puits, reboiser : toutes ces activités sont assimilées à des indicateurs. Même **les cibles** n'ont pas été bien formulées : il s'agit plutôt des bénéficiaires ou des responsables des mesures ou réalisations préconisées. Très loin des objectifs quantitatifs ou qualitatifs que les gestionnaires du projet auraient pu se donner !

## 11. MOBILISATION DES RESSOURCES ET EXECUTION FINANCIERE:

### 11.1. Mobilisation des ressources

#### 11.1.1. Ressources financières

En ce qui concerne les ressources financières, on rappellera d'abord la mise en place tardive des fonds du FEM (le 31 Août 2009). De plus, la contribution financière de l'Etat (à travers le Budget consolidé d'investissement – BCI) ne sera effective qu'à partir de mars 2011. Les financements du quatrième trimestre de 2009 et du 1<sup>er</sup> trimestre de 2010 ont accusé un grand retard. Les fonds n'ont été reçus qu'en mai 2010<sup>9</sup>. Les fonds du 3<sup>ème</sup> trimestre et du 4<sup>ème</sup> trimestre de 2010 ont accusé aussi du retard.

On le voit donc, la mobilisation des ressources financières a souvent posé problème au cours des deux premières années du projet. Ce n'est qu'en 2011 que les ressources financières (toujours du FEM) seront obtenues régulièrement. Les raisons invoquées sont de deux ordres, selon des personnes interrogées :

- des difficultés du projet à respecter les procédures NEX, qui exigent notamment un taux d'exécution financière supérieur ou égal à 80% pour pouvoir solliciter une avance de fonds et
- des difficultés d'ordre administratif pour ce qui concerne la contribution de l'Etat dont le premier versement ne sera obtenu qu'à partir de mars 2011 et le financement de 2012 en décembre de la même année (journaux de banque du projet ACCC).

#### 11.1.2. Ressources humaines

Pour ce qui est des ressources humaines, cela n'a pas été facile non plus pour le projet :

---

<sup>9</sup> Il semble que les conditions édictées par les procédures de décaissement n'aient pas été respectées dans les délais par le projet. Du reste d'après l'audit 2010, le projet a eu un retard de planification des activités de 2010, du fait de la maladie de l'assistante administrative et financière. Le PNUD n'a pas validé le rapport du 2<sup>ème</sup> trimestre.

- les autorités administratives (Conseil rural et sous préfecture) et les services techniques (DREEC de Fatick, IREF de Fatick et RNCP)<sup>10</sup> ont été très réticents vis-à-vis du Coordonnateur du projet, du moins en 2009, et n'ont pas apporté toute la contribution qu'on aurait pu attendre d'eux à cette période. Il semble que les choses se soient arrangées au cours de 2010 et après, suite à la mission tripartite et la mission d'évaluation à mi- parcours. Les protocoles signés avec ces acteurs pour les responsabiliser y ont beaucoup contribué, d'après le Coordonnateur et
- les villages de Ngallou Sam Sam et Sessène n'ont adhéré pleinement au projet qu'au cours de 2011, après semble t-il la médiation du PCR de Palmarin. et du sous- préfet de Fimela

Plusieurs raisons ont été invoquées par les différents acteurs interrogés, mais les plus crédibles semblent liées au style de management adopté par le Coordonnateur que nous évoquerons plus loin.

## 11.2. Exécution financière

Tel que présenté ci-dessus avec les nombreux retards de financement et les problèmes de gestion déplorés par les auditeurs et la responsable du Projet MDG (Objectif du Millénaire pour le Développement - financé par l'UNESCO et la Coopération Espagnole et attaché à la DEEC), on ne saurait parler d'une bonne exécution financière. En effet, l'audit de 2009 a formulé beaucoup de griefs, notamment :

- des vices de procédures dans des passations de marchés et de contrats,
- des problèmes de comptabilité et
- etc. (voir rapport d'audit du projet pour l'année 2009) ;

Pour cette année 2009, le taux d'exécution budgétaire est évalué à 49 % et le taux d'exécution financière à 100%.

A l'issue de la gestion suivante (2010), l'auditeur a constaté des améliorations, mais des faiblesses ont été relevées (Rapport d'audit 2010). Le taux d'exécution budgétaire était de 68,69% et le taux d'exécution financière 66,31%. Ce qui traduit bien les difficultés de déboursement sus évoquées.

Pour la gestion 2011, l'auditeur relève un taux d'exécution budgétaire de 99, 32% et un taux d'exécution financière de 99,73 %, mais avec encore des insuffisances dans la gestion des ressources financières (Rapport d'audit 2011).

En fin de compte, les dépenses du projet s'établissent ainsi (sur ressources FEM, d'après le PNUD) :

- 2009 = 50 265 097 F CFA
- 2010 = 86 332 241 F CFA
- 2011 = 77 272 768 F CFA

---

<sup>10</sup> D'après nos enquêtes auprès de ces institutions, l'approche a été informelle, notamment par l'absence de courrier officiel provenant du Ministère chargé de l'Environnement et introduisant le projet auprès de celles-ci.

- 2012 = 14 093 547 F CFA
- 2013 = 77 000 F CFA

Soit un total de **228 040 653 FCFA** sur une allocation globale de **269 024 923 FCFA**

Les dépenses sur les ressources fournies par **l'Etat du Sénégal** s'élèvent à **117 440 567 FCFA** pour une allocation s'élevant à **117 440 567 FCFA**<sup>11</sup>.

## **12. COMMUNICATION/VISIBILITE DU PROJET**

Contrairement au suivi-évaluation-contrôle, la communication du projet n'a pas fait l'objet d'une planification. Plusieurs instruments ont été utilisés.

### **12.1. Instruments utilisés pour la communication**

- les journées de lancement du projet à Dakar et à Palmarin ;
- le porte -à - porte opéré par les écogardes et les agents de la RNCP ;
- l'accompagnement des activités de reboisement (sur contrat) par les agents des Eaux et Forêts (IREF de Fatick) ;
- les sessions de sensibilisation basées sur les résultats de recherche, notamment au cours des ateliers de planification participative ;
- la Journée Mondiale de l'Environnement (5 juin 2011), avec des banderoles, des Tshirts, des casquettes, des dépliants, des bassines et des seaux ;
- des reportages télévisuels (Radiotélévision sénégalaise) et des articles de presse rédigés par des journalistes du Groupe de Recherche Environnement Presse (GREP) ;
- 15 émissions radio ;
- un film de sensibilisation retraçant la situation de la CR de Palmarin, les menaces et les activités du proje et
- un site WEB régional consignnant les données et les résultats du projet.

Tous ces outils ont contribué certes à faire connaître le projet et ses activités, mais selon les populations, ce sont surtout les ateliers de sensibilisation qui ont associé films et présentations PowerPoint qui ont marqué les esprits sur la menace côtière.

### **12.2. Programme Sandwich**

Parallèlement à ces efforts de communication et de sensibilisation, le projet a développé aussi un programme de sensibilisation appelé « **Sandwich** », initié par l'UNESCO à l'échelle régionale. Au niveau de Palmarin, 7 écoles et le Collège d'enseignement moyen (CEM) ont été mobilisés. Ce programme s'est focalisé sur les thèmes suivants :

- avancée de la mer (érosion côtière, sites d'accrétion) ;
- assainissement de la plage ;
- éco-gestes à développer par chaque élève ;

---

<sup>11</sup> Chiffre fourni par le projet.

- visite de sites, notamment sur la zone de mangrove et sur le littoral ;
- participation aux activités de reboisement et plantation d'arbres dans les écoles et
- etc.

L'objectif visé à travers la mobilisation des élèves est aussi de sensibiliser les parents par le canal des enfants. Enfin, au delà du développement des éco-gestes, un des résultats positifs atteints par le programme, ce sont les meilleures notes obtenues en géographie (portant sur les changements climatiques) par les élèves du CEM de Palmarin à l'examen du BFEM (au niveau régional).

### **13. APPRECIATION DES BENEFICIAIRES**

Aux yeux des bénéficiaires, ACCC n'est pas un projet-pilote accordant une large place à la concertation, à l'expérimentation et à la recherche mutuelle de solutions aux problèmes identifiés. D'après nos investigations, il est perçu comme un projet « déjà ficelé » avant d'arriver à Palmarin. Si cette opinion s'est généralisée au sein de la population, cela est dû nous semble-t-il à la fois au manque de consultation des habitants durant la phase d'élaboration du projet et le langage qui leur a été tenu au début de la mise en œuvre des activités.

En effet, comme évoqué plus haut, sur la liste des personnes et institutions consultées durant la phase de conception du projet, ne figure aucun représentant de la population ou des autorités locales. Ce qui confirme la non-implication de celles-ci à la phase de conception du projet. Probablement, il y a eu un gap en termes d'information qu'on aurait pu combler en début de mise en œuvre, par un débat ouvert sur l'option envisagée. Tel n'a pas été le cas, car à notre avis, les gestionnaires du projet ont agi avec la certitude qu'ils étaient sur la bonne voie et qu'il fallait plutôt aller de l'avant, en procédant, par exemple, à un reboisement de filaos pour la protection du cordon littoral, sans rechercher d'autres espèces probablement plus adaptées. Selon le Coordonnateur du projet, les expériences menées avec succès du côté de la commune de Joal –Fadiouth ont servi de référence.

Pour beaucoup de villageois, même si le reboisement peut avoir une certaine utilité si l'on choisit des espèces adaptées, il ne saurait arrêter l'action des vagues trop puissante par rapport aux arbres. Par conséquent, ils préconisent des solutions mécaniques telles des digues en pierre, des épaves de navires échouées qui serviraient également de lieux de reproduction de poissons, des troncs de rôniers bien disposés sur la plage pour servir de brise-lames et de barrière contre l'érosion perpétrée par les vagues. Ils recommandent toutefois de faire au préalable des études très précises. Enfin, ils reconnaissent l'impuissance des habitants par rapport à la menace et sollicitent fortement l'intervention de l'Etat et de ses partenaires.

Concernant le reboisement de mangrove, ils trouvent l'initiative très pertinente et fondent beaucoup d'espoir dans les bénéfices futurs qu'ils en tireront.

Quant aux AGR, les bénéficiaires les apprécient très positivement et les considèrent plutôt comme une récompense à la suite des efforts déployés dans le cadre du reboisement et de l'arrosage des plants de filaos. Aussi, ne se sentent-ils pas prêts à les partager, en termes de « copropriété », avec d'autres villages ou avec le Conseil rural, et cela d'autant plus qu'ils

ont été consultés dans le cadre de la planification participative durant laquelle, ils ont exprimé leurs besoins. Les autres villages attendent, à leur tour, un appui bien ciblé par rapport à leurs besoins, dans le cadre d'une probable seconde phase. Ceci n'est pas l'avis du CR qui pense que pour la durabilité et la répliquabilité de ces AGR, il est nécessaire de passer par cette instance qui pourrait alors opérer un suivi rapproché de la gestion.

#### **14. QUALITE DU MANAGEMENT DU PROJET**

De l'avis de la plupart des personnes rencontrées, le management du projet a posé problème et divers faits le montrent :

- les rapports entre le Coordonnateur et le personnel sous son autorité, notamment l'Assistante Administrative et Financière, n'ont pas facilité le travail, en ce sens qu'il y a eu manque de contrôle et de suivi des dossiers. Cela a été le cas, par exemple, pour la comptabilité et les mouvements financiers avec tous les dysfonctionnements évoqués plus haut (voir l'exécution financière) ;
- l'inobservance de nombreuses procédures et règles de gestion, malgré l'appui et les conseils de la CAP (rapports d'audits) ;
- sur le terrain, même si la mobilisation des chefs de villages a été une réussite, des difficultés sérieuses ont gêné le travail du Coordonnateur, du moins pendant l'année 2009 et une partie de 2010 : problème culturel, probablement<sup>12</sup>, mais surtout des difficultés de communication avec les autorités locales (sous- préfets, président du conseil rural), les services techniques et même une partie de la population (cas par exemple de Ngallou). De plus, le fait que le Coordonnateur qui réside à Dakar n'a pas facilité le travail et ce manque de communication, par conséquent de contact avec les réalités du terrain, a été un handicap sérieux, du moins durant la première année du projet. En outre, le pécule accordé aux participants aux travaux de reboisement pour les motiver n'a probablement pas été suffisamment expliqué (en particulier comme compensation pour le repas de midi) et a dû provoquer des incompréhensions chez certaines personnes.

La mission conjointe CAP- DEEC - PNUD et celle de l'évaluation à mi- parcours à Palmarin ont fait des constats sur ces difficultés de communication, et heureusement les efforts faits de part et d'autre ont permis d'améliorer, par la suite, la situation (avis des autorités et services techniques rencontrés) ;

Au total, le système de management a été confronté à beaucoup de difficultés qui ont réduit l'efficacité du travail dans certains domaines et, parfois, terni l'image du projet.

#### **15. REPLICATION.**

La répliquabilité sera traitée à deux niveaux : local et national :

---

<sup>12</sup> De l'avis de beaucoup d'observateurs, le milieu de Palmarin est relativement difficile pour quelqu'un qui lui est étranger

## 15.1. Réplication au niveau local

- **dans la CR de Palmarin**, il y a lieu de distinguer les sites de mangrove et le cordon littoral. Pour les sites de mangrove, les superficies couvertes sont considérées par les agents de la RNCP comme suffisantes au regard des besoins de gestion de l'avifaune perçus à l'échelle du Delta du Saloum. Sur le cordon littoral, les actions de reboisement doivent être poursuivies, voire reprises à certains endroits comme le nord de Ngallou, mais avec des espèces adaptées à la salinité marine, cela pour retenir le sable arraché par l'érosion éolienne et réduire autant que possible les débordements d'eaux salées associées aux hautes marées. Mais cette opération est à coupler avec des actions mécaniques sur le trait de côte, pour freiner efficacement son recul. Des études sur le milieu seront toutefois nécessaires tout comme sur les solutions techniques à adopter.

- **dans les CR voisines** comme Dionewar, le problème de l'érosion marine se pose aussi avec acuité, tout comme celui de la dégradation de la mangrove. Les mêmes activités du projet ACCC pourraient être menées dans ces localités, mais à condition de commencer par des études orientées pour bien cibler les interventions, notamment celles concernant la lutte contre l'érosion côtière. Dans ce domaine, d'après certains agents du Ministère de l'Environnement, des actions intéressantes en matière de solution mécanique sont en cours et méritent d'être évaluées quant à leur efficacité et leur durabilité, avant tout choix.

## 15.2. Réplication au niveau national

Au niveau national, le problème se pose aussi dans d'autres régions comme celle de Thiès (Département de Mbour) et l'embouchure du fleuve Sénégal. Des enseignements tirés de l'expérience du projet pourraient très certainement s'y appliquer, mais moyennant des études préalables à mener sur le milieu et les solutions à adopter.

## 16. ATOUTS ET CONTRAINTES RENCONTREES

Le projet a bénéficié de plusieurs atouts qui ont favorisé la réalisation de bon nombre d'activités, mais il a été confronté aussi à de nombreuses difficultés qui ont entravé sa bonne marche.

### 16.1. Atouts/forces

. Ils sont de divers ordres :

- le caractère novateur du projet (suivi régulier de la régression des plages, recours au *soft* pour lutter contre l'érosion côtière etc.) qui a suscité une certaine curiosité auprès de nombreux acteurs mais surtout beaucoup d'espoir au sein de la population ;
- l'échelon de mise en œuvre, c'est à dire la communauté rurale, niveau décentralisé et peu étendu, plus facile à mobiliser et à maîtriser. Il permet aussi une plus grande participation des populations ;
- l'appartenance des populations bénéficiaires à la même entité sociale et professionnelle (Sérères cultivateurs et pêcheurs), ce qui a réduit les occasions de conflit ;

- l'appui des chefs de village qui bénéficient encore d'une bonne audience au sein de la population et qui ont su mobiliser beaucoup d'habitants ;
- la participation de nombreux acteurs (autorités politiques, administratives, et coutumières, services techniques, monde scolaire et universitaire, milieu de la recherche, GIE et GPF etc.), surtout avec l'établissement des plans d'action qui leur ont permis de se retrouver dans le projet ;
- l'existence de programmes antérieurs, qui ont œuvré dans le même domaine (UICN, PRECOBA etc.- gestion durable des ressources naturelles), qui ont octroyé des formations correctes aux populations et qui, de ce fait, ont facilité quelque peu la mise en œuvre du projet ACCC et
- les résultats des travaux de recherche qui ont facilité la mobilisation des populations pour lutter contre l'érosion côtière, à travers les activités de reboisement.

## 16.2. Faiblesses/contraintes

Elles ont été apparemment plus sérieuses :

- **le montage organisationnel** qui n'a pas permis au projet de disposer de tous les moyens de son intervention (ressources humaines, logistiques et financières) ;
- **la faiblesse de la quote-part versée** par l'Etat et les retards de versement ; ce qui a amputé une bonne partie des ressources du projet ;
- **le manque de véhicule** qui a beaucoup contribué au déficit de mobilité des gestionnaires du projet et entravé du coup leur efficacité ;
- **les retards enregistrés** dans l'arrivée des financements et qui ont paralysé beaucoup d'activités ;
- **le style de management du Coordonnateur**, qui a été à l'origine de nombreux errements et d'incompréhensions ;
- **l'insuffisance de la communication** entre les gestionnaires du projet et les partenaires, ce qui a engendré, du moins tout au début, une atmosphère de collaboration peu apaisée ;
- **la non-implication des bénéficiaires** dans la phase de conception du projet, notamment sur le choix du filao et
- **le départ de la Coordonnatrice** régionale avant la fin du projet national.

## 17. ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

### 17.1. Enseignements

Malgré les difficultés rencontrées par le projet, nombreux sont les enseignements qui peuvent être tirés de celui-ci :

- **le renforcement de la prise de conscience de la population** sur la menace que représentent l'érosion marine et côtière et son rythme de progression. Aujourd'hui, tout

le monde a compris qu'il faut agir pour arrêter l'avancée de la mer et si possible dès maintenant, avec des moyens appropriés ;

- **les limites de la solution soft et la nécessité de trouver une alternative** impliquant l'Etat et ses partenaires ; le soft pouvant toutefois être repris pour freiner l'érosion éolienne et restaurer l'équilibre écologique de la zone ;
- **la nécessité d'impliquer et de responsabiliser les acteurs locaux**, surtout les bénéficiaires, dans la conception et la mise en œuvre des projets de cette nature. Par exemple, les chefs de villages, une fois responsabilisés, ont joué un rôle crucial dans la mobilisation des populations pour le reboisement, mais d'autres volets comme l'obtention des plants et le suivi de l'avifaune n'ont pu se faire qu'en impliquant et en responsabilisant les services techniques ;
- **la nécessité de prévoir, dans la conception des projets, un minimum d'études bien orientées** pour comprendre la dynamique du milieu et les mesures précises à prendre. Les études initiées durant la mise en œuvre du projet l'ont bien montré. Elles ont fourni aussi des informations crédibles pour la sensibilisation des populations. Il reste probablement beaucoup de questions à étudier ;
- **les mécanismes mis en place par les femmes pour pérenniser les AGR**, en particulier les formes d'organisation pour leur gestion et les systèmes de micro-financement qu'elles mêmes ont instaurés. Ils ont permis d'entretenir et de réparer les équipements acquis et d'augmenter les revenus, sans intervention externe et
- **le succès du programme Sandwach** qui a eu un impact indéniable sur les élèves, en améliorant leur niveau de connaissance sur les changements climatiques, leur relation avec l'érosion côtière et l'adoption d'éco-gestes pour l'amélioration et la protection de l'environnement. Il s'agit là d'un investissement utile pour l'avenir qui mérite d'être encouragé et étendu dans toute la région, notamment par les structures locales (les écoles, RNCP, CR et AMP) et régionales (DREEC, IREF et Réserve de Biosphère du Delta du Saloum et Institut d'Académie de Fatick, etc.) et des partenaires extérieurs, pour un changement profond et durable des comportements.

## 17.2. Recommandations

### 17.2.1. Recommandations adressées au PNUD/FEM et au Gouvernement du Sénégal

**Poursuivre le projet pour une seconde phase.** Les populations et les autorités locales ont fondé beaucoup d'attentes dans le projet ACCC, dans l'espoir notamment que les actions menées sur le cordon pourraient freiner ou atténuer l'avancée de la mer. Les résultats ont été tout autres, en raison surtout de l'option retenue (filao). Ne rien faire serait perçu comme un abandon ou un aveu d'impuissance qui pourrait décourager ces populations.

Nous suggérons alors d'engager une deuxième phase<sup>13</sup>, avec les composantes suivantes :

- reprendre le reboisement sur le cordon littoral, avec des espèces adaptées à la salinité et à l'érosion, en sollicitant la population dès la conception et en lui tenant un

---

<sup>13</sup> Peu importe l'appellation de cette phase ; elle se ferait en rapport avec le projet régional.

langage clair quant à l'objectif de ce reboisement qui a tout de même un caractère expérimental ;

- aider la DEEC à identifier et à faire réaliser : i) des **études orientées** vers une meilleure connaissance du milieu et de sa dynamique, ii) **des études techniques** s'appuyant sur les premières et dont l'objectif serait d'atténuer significativement l'érosion côtière et enfin iii) **des études plus ciblées sur la délocalisation** de Ngallou Sessène et Ngallou Sam Sam (et Djiffère si nécessaire). Le but de ce travail est de disposer de données fondées et crédibles pour permettre à l'Etat et aux populations de faire les choix les plus judicieux pour l'intervention à venir, les avantages et les inconvénients ainsi que les coûts associés aux options proposées (maintien avec protection ou délocalisation). Munis des résultats de ce travail, la DEEC et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) seraient plus à même de réaliser un plaidoyer solide pour un engagement plus effectif de l'Etat et de ses partenaires.
- renforcer et étendre les **AGR à tous les 5 villages** ciblés par le projet, dans le but d'aider les femmes et les jeunes à améliorer leurs moyens d'existence. Ces mesures seraient prises après une nouvelle consultation des bénéficiaires pour mieux cerner leurs besoins et évaluer le travail qui a été fait avec la première opération pour en tirer tous les enseignements.

#### **17.2.2. Recommandation à l'UNESCO, au MEDD, au Ministère chargé de l'Education et au futur projet ACCC**

**Reprendre le programme Sandwach** d'éducation environnementale, le renforcer et l'étendre à toutes les écoles et classes de la CR, en renforçant la formation et la sensibilisation, en dotant les établissements de bois d'école et de matériel de sensibilisation. En effet, les rapports d'activité et les déclarations faites sur ce programme révèlent un fort enthousiasme et un renforcement des connaissances réel de la part des élèves et des enseignants qui y ont participé. Au regard des enjeux présents et à venir touchant la localité et les collectivités voisines, la mobilisation des jeunes sera un atout pour le futur, à condition qu'ils aient été préparés. Ce programme pourra être étendu plus tard à tout le département ou à toute la région de Fatick.

#### **17.2.3. Recommandation au MEDD et au futur projet ACCC**

**Associer étroitement les acteurs locaux à la conception et à la mise en œuvre du projet, de manière à en faciliter l'appropriation par ceux-ci.** Au cours de nos investigations sur le terrain, nous nous sommes rendu compte que beaucoup de villageois étaient sceptiques sur l'efficacité du filao à ralentir l'érosion marine et qu'ils ont une connaissance approfondie des plantes locales adaptées à la salinité et à l'érosion. Malheureusement comme on le sait, ils n'ont pas été consultés durant l'élaboration du projet. Par contre, les séances de planification participative ont permis aux différents villages d'exprimer leurs besoins en matière d'AGR ; d'où l'appropriation qu'ils ont manifestée pour celles qui leur ont été octroyées. Ces deux exemples montrent que pour avoir une pleine adhésion des populations, il est nécessaire de les impliquer dans les différentes étapes du projet.

#### 17.2.4. **Recommandation au MEDD, au Ministère chargé de l'Education, à l'UNESCO et au futur projet ACCC**

**Compléter le travail de capitalisation sur les bonnes pratiques effectué par le projet et vulgariser les résultats dans un format pédagogique approprié.** Un travail a été effectué dans ce sens par un consultant recruté par le projet, mais ce travail nous semble incomplet à certains égards. Par exemple, il n'est pas fait cas des formes d'organisation développées par les femmes bénéficiaires pour pérenniser les équipements accordés dans le cadre des AGR, ni les formes de microcrédit mises en place pour fructifier les recettes tirées des AGR et améliorer les revenus. L'expérience acquise avec le programme Sandwach en matière d'éducation environnementale n'a pas été relatée non plus. Dans l'optique de faire connaître ces acquis et probablement d'autres aux bénéficiaires éventuels d'une seconde phase, nous suggérons de compléter le travail du consultant et de le vulgariser sous un format approprié..

#### 17.2.5. **Recommandation au MEDD et au futur projet ACCC**

**Faire en sorte que le Coordonnateur réside dans la CR et que le projet dispose de moyen de déplacement adéquat pour ses activités.** Les personnes interrogées et les missions d'évaluation sur le terrain ont toutes déploré la distance physique et d'approche entre le coordonnateur et les acteurs et demandé le rapprochement. Pour éviter qu'une telle situation préjudiciable à la bonne marche du projet ne se reproduise, nous recommandons pour cette seconde phase que le Coordonnateur réside dans la CR ou non loin et que le projet dispose de son véhicule propre.

## 18. PERSPECTIVES

Comme on l'a vu tout au long de cet exposé, le reboisement de filaos a montré ses limites en termes d'arrêt à la progression de l'érosion côtière dans la CR de Palmarin, même si ailleurs il peut constituer une solution efficace. Pour le futur, l'enjeu réside donc essentiellement dans les mesures qui seront prises pour faire face au recul du trait de côte. Cela veut dire que pour le littoral, si une alternative n'est pas trouvée ou si on ne poursuit que dans le soft (reboisement), la situation deviendra à coup sûr plus critique et la menace pesant sur des villages comme Djiffère et Ngallou poussera à envisager très sérieusement dans le court ou le moyen terme (dans quelques années) leur délocalisation sur d'autres sites plus sûrs.

Du reste, les autorités locales ont envisagé cette hypothèse portant sur la délocalisation, notamment à travers le Plan d'occupation et d'aménagement des sols (POAS) et le PLAE, élaborés récemment. Cela suppose aussi, pour faire face, une plus grande implication de l'Etat et de ses partenaires, surtout si une solution mécanique s'impose, car, comme évoqué plus haut, les populations à elles seules ne pourront pas prendre en charge les mesures associées à une telle solution. Mais pour cette option et avant toute action, une étude de faisabilité sera nécessaire. Parallèlement, des actions de reboisement sur le littoral peuvent reprendre, mais avec des espèces résistant à la salinité et à l'érosion comme *Conocarpus erectus*, *Tamarix* sp ou le raisin de mer, comme suggéré par les populations elles-mêmes.

Pour le reste, c'est-à-dire les plantations de mangrove et les AGR, les perspectives semblent moins problématiques, vu les atouts écologiques dont bénéficient ces plantations, atouts qui ont été décrits plus haut et les mesures de gestion adoptées par les populations bénéficiaires des AGR.

La mise en place de l'AMP de Sangomar qui va dans le sillage du **Plan de gestion de la RNCP**<sup>14</sup> (conservation-surveillance de la réserve, participation des populations à la gestion des ressources biologiques et valorisation économique de celles-ci) sera aussi une opportunité pour les formations de mangrove et les AGR bâties sur elles. Mais pour les AGR, il y a aura lieu de les renforcer et de les étendre aux autres villages pour conforter la cohésion sociale de la CR et améliorer les conditions d'adaptation.

---

<sup>14</sup> Le Plan de gestion de la RNCP a été élaboré en 2010, sous l'égide de la Direction des Parcs Nationaux. Sa période de mise en œuvre est de 2010- 2014.

## 19. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Plans de travail et rapports d'activités

1. ACCC Plan de travail trimestriel, 1er avril au 30 septembre 2009.
2. ACCC Plan de travail trimestriel, 1er Octobre au 31 Décembre 2009.
3. ACCC : Plan de travail détaillé 2009
4. ACCC : Rapport de la mission du Coordonnateur à Palmarin, du 4 et 5 septembre 2009
5. ACCC : Rapport de mission reboisement (octobre 2009)
6. ACCC Rapport d'activité, 1er avril – 30 septembre 2009.
7. ACCC Rapport d'activités, 4ième trimestre 2009.
8. ACCC Bilan Annuel 2009.
9. ACCC Rapport de l'atelier de Planification pour l'année 2010, 15-20 décembre 2009.
10. ACCC Compte rendu de la réunion du comité de pilotage, DEEC, 31 Décembre 2009.
11. ACCC Rapport de l'atelier de planification des activistes du projet ACCC, décembre 2010.
12. ACCC Plan de travail annuel, du 1er janvier au 31 décembre 2010.
13. ACCC Plan de travail trimestriel 1er janvier au 31 mars, 2010.
14. ACCC Rapport d'activités et document Atlas du Premier trimestre 2010.
15. ACCC Rapport d'activités et Plan du 1er avril au 30 juin 2010.
16. ACCC Plan de travail trimestriel et documents Atlas, 1er juillet au 30 septembre 2010.
17. ACCC Plan de travail trimestriel, document consolidé et document Atlas 1/07 – 31/12 2010.
18. ACCC : Bilan Annuel (janvier -décembre 2010
19. ACCC Plan de travail annuel, du 1er janvier au 31 décembre 2011, version finale.
20. ACCC Plan de travail trimestriel ( du 1er janvier au 31 mars) 2011,
21. ACCC : Plan de Travail du second trimestre (avril à juin 2011)
22. ACCC : Plan de travail du troisième trimestre (juillet à septembre 2011)
23. ACCC : Plan de travail du quatrième trimestre (Octobre à décembre 2011)
24. ACCC : Bilan Annuel 2011 (de janvier à Décembre 2011)
25. ACCC : Rapport 1<sup>er</sup> Trimestre (de Janvier à mars) 2011,
26. ACCC : Rapport 2<sup>ème</sup> trimestre (d'avril à juin) 2011 ;
27. ACCC : Projet ACCC rapport Annuel : Juin 2010 – Juin 2011 ;
28. ACCC : Rapport 3<sup>ème</sup> Trimestre (de Juillet à Septembre) 2011 ;
29. ACCC : Rapport 4<sup>ème</sup> Trimestre (d'Octobre à Décembre) 2011 ;

30. ACCC : Plan de travail annuel 2012
31. ACCC : Bilan annuel (janvier à Décembre) 2012
32. ACCC : Rapport de mission pour la préparation de la campagne de reboisement 2011, Août 2011 ;
33. ACCC : Rapport planification participative 2012, mars 2012 ;
34. ACCC. Mission report to Palmarin RPMU, 4-6 mai 2010.
35. Centre apicole Dominique Diatta de Toubacouta GIE- MAS : Séminaire de formation en Apiculture à Palmarin Diakhanor du 11 au 13 mars 2011 ;
36. ACCC : Compendium des résultats du projet ACCC Sénégal (2011)
37. Ministère de l'Environnement, DEEC, 10/10/2006 : Arrêté portant création, organisation et fonctionnement du Projet ACCC,
38. Direction des Eaux, Forêts et Chasses / IREF de Fatick : Compte rendu de Mission à Palmarin 15 mai 2012
39. Jean Laurent KALY : rapport technique sur la reforestation de la mangrove de Gambie du 05 au 31 août 2009.
40. Richard Dacosta (2009) Rapport de mission d'appui technique au reboisement de mangrove dans la zone de Palmarin

#### **Cadres de collaboration**

41. **ACCC** : Protocole d'accord avec le PGIES (2010)
42. ACCC : Protocole d'accord avec le Département de Géologie de l'UCAD (2010) ;
43. ACCC : Protocole avec la CR de Palmarin (2010)
44. Direction des Eaux, Forêts et Chasses / IREF de Fatick : Plan d'action pour la bande littorale de Palmarin (année 2012)
45. Convention de Partenariat, Appui à la mise en œuvre du plan régional d'aménagement participatif des forêts, entre le Conseil Régional Fatick, le Conseil Rural de Palmarin et ACCC, 20/05/2010 et 27/05/2010.
46. Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales / Programme National de Développement local (PNDL) : Plan local de développement (PLD) de la CR de Palmarin 2011 – 2016, Dakar Août 2011.
47. Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin (2010-2014) Direction des Parcs Nationaux, mars 2010.
- 48.61. Plan local d'action pour l'environnement (PLAE) de la communauté rurale de Palmarin-Facao, Document en Partenariat COREPA/Communauté rurale de Palmarin-Facao, septembre 2009.

#### **Suivi- évaluation**

49. Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets / Programmes (CAP) : Rapport de mission conjointe UNDP, CAP et DEEC sur le site de Palmarin (20 au 21 août 2010).
50. Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets / Programmes (CAP) : Manuel Cadre pour la mise en œuvre des projets et programmes sous « Exécution nationale (Nex) », version Octobre 2008.

51. Boubacar Fall, Consultant, août 2010. Rapport de suivi- évaluation des activités de terrain de la première année (2009) du projet ACCC à Palmarin,;
52. Annie BONNIN RONCEREL: ACCC Mid-Term Evaluation Report Adaptation to climate change responding to coastline change in its human dimensions in West Africa through integrated coastal area management (ACCC), November 210;
53. Direction des Eaux, Forêts et Chasses / Chef du Secteur Forestier de Fatick, octobre 2009 : Rapport d'évaluation du programme ACCC, Reboisement du cordon Maritime de Palmarin,
54. CLIS –Compte-rendu de la réunion de mise en place du Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS), Palmarin, 02/07/2010.
55. CLIS - Arrêté portant création et nomination des membres du comité local d'information et de suivi des activités du projet ACCC, 23/07/2010.

### **Rapports d'audit du projet ACCC**

56. ACCC : Conclusions de l'audit du projet ACCC (2009)
57. Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets / Programmes (CAP) : Rapport d'audit des comptes du projet ACCC (décembre 2010) ;
58. Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets / Programmes (CAP) : Rapport d'audit des comptes du projet ACCC (décembre 2011)
59. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD Sénégal) : Projet ACCC : Rapport de l'auditeur indépendant (décembre 2011) ;

### **Etudes et recherches**

60. M. Birame Diouf, consultant (2010) : Revue des politiques Nationales en matière de prise en charge du Changement Climatique ; ACCC, Dakar, Janvier 2010
61. Ousmane SANE et Ousmane GNING (2010) : Evaluation socio-économique et culturelle de l'érosion côtière à Diakhanor ; ACCC Février 2010
62. Centre de Suivi Ecologique (CSE, 2010) : Cartographie multi-dates de la Communauté Rurale de Palmarin ; Rapport - Novembre 2010.
63. Jean L Kaly : Projet ACCC- Programme régional de lutte contre l'érosion côtière en Afrique de l'ouest. Etude de cas : Evolution du trait de côte du littoral de Palmarin (septembre 2010)
64. Richard Dacosta et Elimane BA : projet ACCC,- Bonnes pratiques ; Mars 2011 ;
65. Melody Brown (2010) : Mise en œuvre d'une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques au Sénégal: L'Exemple d'une communauté rurale en zone côtière, Master en Environnement, Université Technologique de Troyes, Septembre 2010.
66. Gouvernement du Sénégal, de Gambie, de Guinée Bissau, de Mauritanie, du Cap Vert et Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : projet « Adaptation au changement de climat – Réponse au changement du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC) : document de projet ».
67. ACCC: Intégration du risque climatique au Plan local d'action pour l'Environnement (PLAE) de la CR de Palmarin (2011)

68. Evaluation socio-économique et culturelle de la délocalisation de Diakhanor, Projet-PNUD/FEM-UNESCO/COI - Composante Sénégal, février 2010.
69. Evolution du trait de côte du littoral de Palmarin, Etude de Cas, Dr Jean Laurent Kaly, DEEC, mai 2010.
70. Atelier régional de formation méthodologique sur les changements climatiques : 'Intégration du risque climatique dans les documents de planification et de programmation de la direction Générale du Plan, Fatick, 22 - 23 juillet 2010.
71. KHALIL NDIAYE (2011) Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques à Djiffèr : Déplacement de la communauté villageoise - Mémoire présenté à l'Université de Cergy (France) septembre 2011.
72. Dominique Ndouye (2011) Contribution du projet ACCC à la séquestration du carbone mondial (Département de géographie)
73. Mariama MBengue (2011) Stratégies endogènes de réduction de la vulnérabilité à l'érosion côtière en milieu rural. Exemple de la Communauté Rurale de Palmarin Facao. Master 2, Département ATEGU, ESEA ex- ENEA, Dakar.
74. Rapport Général du Colloque Scientifique des « Plus Belles Baies du Monde »  
Thème: Les baies face aux défis du changement climatique: Quelles stratégies d'adaptation des acteurs locaux ? Toubacouta (Sénégal), du 23 au 25 mai 2011 ;
75. Badara Diagne, Doctorant UCAD : *Projet de recherche* pour montrer l'impact de la dynamique sédimentaire sur l'équilibre écologique des habitats et sur l'évolution des ressources naturelles,
76. Badara Diagne (2011) : Rapport technique des huit premières missions de terrain sur Diakhanor, Djiffère, Dionewar et Sangomar Ecole Doctorale EDEQUE, Faculté des sciences et Techniques –UCAD Dakar, ACCC Octobre 2011
77. Yves Birame Diadhiou (2011) : Vulnérabilité du littoral de Palmarin (Petite Côte, Sénégal) au changement climatique- Année Académique 2009-2010. Master /Chaire UNESCO de Gestion Intégrée et Développement Durable du Littoral Ouest Africain ; Département de Géographie UCAD, Dakar.
78. UNESCO BREDA, Migrations et changements environnementaux, cas du Sénégal, Septembre 2013

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1. REALISATIONS DU PROJET ACCC

Elles sont présentées par objectif spécifique et par résultat attendu, d'après les informations fournies par l'UCP. Les commentaires sont de la mission d'évaluation.

**OS 1 : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communauté côtières au changement climatique dans cinq (5) village traditionnels que sont Sam Sam, Séssène, Ngueth, Ngounoumane et Diakhanor**

| Résultats attendus  | Indicateurs   | Produits                                | Activités   | Cibles  | Réalisations  | Taux de Réalisation | Observations   |
|---|---|---|---|---|---|---------------------|--|
| RESULTAT 1.1:<br>LA CAPACITE DE PROTECTION ET D'ADAPTATION CONDUISANT A DES AVANTAGES EN TERMES DE BIODIVERSITE EST RENFORCEE ; | 6,5 ha de mangrove et 10 km de côtes protégées du changement climatique,<br><br>Nombre et catégorie d'acteurs formés et sensibilisés sur les CC (CLC, Conseillers ruraux, OCB, écoles, etc.)<br><br>Nombre d'outils pédagogiques produits et vulgarisés | 1.1 Production de plants et reboisement | Activité 1.1.1 :<br>Réhabilitation de pépinière<br><br>Et creusement de puits | 1 pépinière<br><br>2 puits                                      | La pépinière communautaire est réhabilitée en 2010 en vue de la production de plants. 2 puits ont été creusés, le magasin nettoyé et la clôture refaite | 100%                | Pépinière réhabilitée au cours de la 2 <sup>ème</sup> année, mais elle n'a pas fonctionné en 2010 et en 2012                 |
|   |   |   | Activité 1.1.2 :<br>Production de plants                                      | <b>20 000</b> plants filaos, eucalyptus<br>5 000 autres espèces | <b>18 470</b> plants introduits et locaux   | 92 %                | La production de plants n'a été effective que pour l'année 2011. Le projet a eu recours à l'IREF de Fatick pour 2009 et 2010 |
|   |   |   | Activité 1.1.3 :<br>Reboisement par les                                       | 5 villages  | Reboisement in situ 17ha de mangrove ( <i>Rhizophora sp</i> ) et 0,5ha d' <i>Avicennia africana</i> mis   | 85 %                | Poursuite de l'érosion marine et éolienne et mortalité très forte des vieux sujets de filaos                                 |

|  |  |  |                              |   |      |  |
|--|--|--|------------------------------|---|------|--|
| Nombre de sessions de formation organisées |  | 5 villages ;   |                              | en défens<br>Plantation de 9,2ha (12km) de cordon littoral avec des filaos et autres espèces (Eucalyptus, Niaouli, <i>Prosopis sp</i> , <i>Tamarix senegalensis</i> ).<br>Pour la sensibilisation et le reboisement le projet a été appuyé par l'IREF de Fatick.                        | 60%  | (plantés en 1992). Forte mortalité des jeunes sujets sur plusieurs sites à la fin du projet.<br>Actuellement, disparition quasi totale des<br><br>plantations de filaos au nord de Ngallou du fait des eaux salées, des agressions du cheptel et des activités de pêche. Ce qui situe le taux de survie en fin de projet dans l'ordre de <b>60 %</b> . |
|  | 1.2<br>Connaissance et protection de la biodiversité | Activité 1.1.4 :<br>Programme de protection des forêts par le Conseil Régional de Fatick ;   | Protection forêt de Palmarin | Mise en aménagement de 500ha dans la CR de Palmarin et inventaire des produits forestiers non ligneux (bouye ditakh, ..) (co financement avec Conseil régional de Fatick)   | 100% | Protocole d'accord avec le Conseil Régional de Fatick. Cofinancement par le projet ACCC d'un animateur sélectionné dans la CR de Palmarin.<br>Participation du CR de Pamarin   |
|  |  | Activité 1.1.5:<br>Meilleure Connaissance de la biodiversité<br><br>- Suivi de la faune<br>- Visite d'échange<br>- Film<br>- Manuel sur la mangrove<br>- Albums faune flore<br>- Camps de vacances ; | Cible non indiquée           | Trois vasières, 9 sites de décompte des oiseaux, 24 sorties dans l'année<br><br>45 147 Oiseaux dénombrés en 2011<br><br>Suivi bimensuel de la faune effectif<br><br>-Visite d'échange des éco guides (22) à Somone sur l'accueil, la salubrité et la sécurité<br>-Réalisation d'un film | 100% | -Achat et mise à disposition de la CR de Palmarin, de la RNC et des éco guides, du matériel de suivi bimensuel de la faune manuel sur la mangrove élaboré<br><br>Film documentaire de 10 et 30mn réalisé   |

|  |  |  |  |                              |   |      |   |
|--|--|--|--|------------------------------|---|------|---|
|  |  |  |  |                              | documentaire sur le site du projet<br>Le camp de vacances de l'école élémentaire a eu lieu  |      |   |
|  |  |  | 1.1 .6. Sorties pédagogiques   | 7 écoles primaires et le CEM | 11 enseignants des Ecoles élémentaires, 35 meilleurs élèves du CEM I et II ont fait des observations et mesures sur le recul de la plage (portion) et bénéficié de formation sur les CC et l'assainissement de la plage | 100% | Les Directeurs de l'Ecole de Palmarin Facao ont apprécié très positivement cette expérience et souhaité que les actions se poursuivent.<br><br>Les élèves du CEM ont obtenu les meilleures notes à l'examen du BEFM de l'année 2011   |
|  |  | 1.3<br>Documentation et sensibilisation sur les CC | Activité 1.1.6:<br>Evaluation physique de l'érosion côtière :<br><br>-Suivi de la dynamique sédimentaire à Djiffère<br><br>-Cartographie de la sensibilité du littoral de Palmarin<br><br>-Séquestration du carbone des sites de reboisement du projet Accc<br><br>- Les stratégies endogènes de réduction de la | 4 domaines de recherche      | 6 protocoles signés<br>6 propositions de recherches exécutées   | 100% | Il s'agit du travail sur l'état de l'occupation du sol et sur l'évolution diachronique du trait de côte effectué par le CSE en 2010<br><br>Et de mémoires d'étudiants en Master qui ont été soutenus. Selon les dires de responsable de master, certains étudiants poursuivent les recherches en thèse de doctorat. |

|  |  |  |  |   |                              |      |  |
|--|--|--|--|---|------------------------------|------|--|
|  |  |  | vulnérabilité à l'érosion côtière à Palmarin Facao ».                                  |   |                              |      |  |
|  |  |  | Activité 1.1.8:<br>Appuyer la mise en œuvre d'activités d'amélioration du cadre de vie | Construction de la toiture d'un hangar destiné aux déchets. | Toiture du hangar construit. | 100% | Mais pas d'activité de nettoyage de la plage, depuis l'opération de sensibilisation et d'enlèvement des déchets menée en 2011. |

## Commentaires :

### Produit 1.1. Production de plants et reboisement :

Les difficultés rencontrées dans la production de plants ont été les suivantes : les premiers semis de filao n'avaient pas réussi parce que les semences étaient de mauvaise qualité. Ils ont dû donc reprendre à Fimela. Ce qui a aussi joué sur la taille des plants livrés. (Rapport de suivi- évaluation, Boubacar Fall, Août 2010)

Au niveau de celle communautaire, c'est l'eau du puits qui est insuffisante. Il fallait faire beaucoup attention au biseau salé pour ne pas perdre le puits. Au total, la pépinière communautaire n'a fonctionné que durant l'année 2011.

En ce qui concerne le reboisement, même si les objectifs en matière de surfaces plantées sont globalement atteints, il s'est posé le problème de la survie, notamment pour le reboisement du cordon littoral. L'évaluation qui a été faite en 2010 par le consultant en évaluation donne les valeurs suivantes :

- Pour la mangrove : les taux de réussite sont les suivants : Ngallou : 60 à 65% ; Ngueth : 80 à 90 % ; Ngounoumane : + 90 % pour tous les sites ; Diakhanor : 65 à 70 % pour tous les sites.
- Pour le filao : malgré les résultats positifs constatés par le consultant, on relève une mortalité qui est déjà importante en fin 2011. L'évaluation finale (1er Janvier 2014) constate une très forte mortalité à la hauteur de Diakhanor où seuls quelques pieds survivent, une mortalité moyenne et un bon taux de survie (autour de 50%) au droit de Ngounoumane et de Ngueth et une disparition quasi-totale au nord de Ngallou, jusqu'à Fata Ngoussé. Plusieurs facteurs expliquent cette forte mortalité : les invasions d'eaux marines lors des hautes

marées et des fortes houles, l'érosion marine et éolienne qui est très forte, la remontée des eaux de la nappe salée souterraine (par capillarité) et surtout les dégradations causées par le cheptel, la clôture en fil de fer barbelé ayant été détruit par les embruns marins.

- Pratiquement tous les vieux sujets plantés en 1992 sont morts sur pied ou déracinés par l'érosion marine.

#### **Produit 1.2. Connaissance et protection de la biodiversité :**

Les inventaires de l'avifaune donnent un accroissement net des effectifs observés : 11 896 oiseaux d'eau répertoriés au 3ème trimestre de 2011 (45 147 Oiseaux dénombrés en 2011) contre 5339 au 3ème trimestre 2010. Cette hausse ne saurait être interprétée comme un impact du projet. Ils peuvent toutefois servir de situation de référence pour certains aspects, notamment en ce qui concerne la présence des espèces.

#### **Produit.1.3. Documentation et sensibilisation sur les CC :** les enseignements tirés de ces études révèlent que :

- le taux d'érosion moyen à Palmarin est de 2,69 m/an (CSE, 2010). D'où la menace qui pèse sur les établissements humains, notamment les villages de Ngallou et de Djiffère ;
- Une augmentation des surfaces en eau et des zones nues (tannes) : soit une avancée de la salinité ;
- Une augmentation des terres agricoles et de l'habitat.
- Une grande vulnérabilité de la communauté rurale de Palmarin (avec l'avancée de la mer, l'expansion des eaux et terres salées, la dégradation des écosystèmes et l'incapacité des populations seules à faire face).
- Un coût élevé de la délocalisation des établissements humains (ex. cas de Diakhanor)

Il en découle une riche documentation pour la sensibilisation des populations et des décideurs locaux et nationaux. Ceci pose tout de même le problème de la place des études dans la conception du projet. Probablement, il aurait fallu commencer par des études bien orientées sur l'évolution des processus de dégradation des milieux, en relation avec le changement climatique, avant de passer à l'exécution proprement dite sur le terrain.

## OS 2 : Intégrer la dimension changement climatique dans les processus de développement de la Communauté Rurale de Palmarin

| Résultats attendus  | Indicateurs  | Produits                                      | Activités  | Cibles | Réalisations   | Taux de Réalisation | Observations  |
|---|--|---|--|--------|--|---------------------|---|
| RESULTAT 2.1: LA DIMENSION CHANGEMENT CLIMATIQUE EST INTEGREE AU NIVEAU DU PROCESSUS DE PLANIFICATION DANS LA CR DE | Existence d'un PLD intégrant la dimension changement climatique et d'un PLAE | 2.1 Plaidoyer sur les changements climatiques | Activité 2.1.1: Appui à l'élaboration du PLD intégrant la dimension CC   | 1 PLD  | Cinq membres de la commission planification de la CR de Palmarin ont participé à l'atelier CCDARE sur l'intégration du risque climatique dans les outils de planification.<br><br>Sensibilisation par village sur les risques associés aux changements climatiques<br><br>Participation à l'élaboration du PLD | 100%                | Des activités d'information et de formation à la prise en charge de la dimension CC dans le PLD se sont déroulées dans les cinq villages.<br><br>Horizon du PLD 2011 – 2016. <b>Les CC et l'avancée de la mer sont pris en charge (voir commentaires)</b> |
|   |  |   | Activité 2.1.2: Appuyer l'élaboration d'un Plan local d'action pour l'environnement (PLAE) intégrant la dimension CC |        | 1 PLAE   |                     | Nouveau PLAE intégrant la dimension CC élaboré  |

|  |  |  |   |   |  |      |  |
|--|--|--|---|---|--|------|--|
|  |  |  | Activité 2.1.3:<br>Participer aux ateliers sur les CC   | Renforcement de capacité de L'UCP Sur les CC                | Formation en cartographie organisée par l'unité régionale ACCC au CSE<br><br>Formation en cartographie littorale organisée par le programme zone côtière de l'UEMOA et<br><br>Elaboration d'une étude de cas sur Palmarin pour l'UEMOA | 100% | Cette formation concerne essentiellement le coordonnateur  |
|  |  |  | Activité 2.1.4:<br>Mener des activités de plaidoyer à l'endroit des acteurs locaux pour la prise en charge de la dimension CC | La population des 5 villages et les autorités locales       | Des ateliers de sensibilisation ont eu lieu dans les 5 villages et avec les décideurs  | 100% | Les résultats des travaux de recherche ont été utilisés à cette occasion et ont eu un impact réel sur les populations et les décideurs |
| RESULTAT 2.2:<br>L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST SYTEMATISE POUR TOUS LES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT A PALMARIN FACAO | Pourcentage de projets et programmes assujettis à l'EIE et n'en ayant pas fait l'objet | <b>2.2</b><br>Vulgarisation de la législation nationale en matière d'EIE | Activité 2.2.1:Vulgariser la réglementation et les outils sur les EIE   | l'Administration, Les Elus locaux et Opérateurs économiques | La documentation a été fournie par la DEEC   | 100% | .  |
|  |  |  | Activité 2.2.2:Organiser les ateliers d'information et de   | Autorités locales et promoteurs                             | Tenue de session de formation sur les EIE en rapport avec les CC   | 100% | Appui de la DREEC de Fatick  |

|  |   |  |   |  |   |      |  |
|--|---|--|---|--|---|------|--|
|  |   |  | sensibilisation des acteurs sur l'EIE   |  |   |      |  |
| RESULTAT 2.3: LE DISPOSITIF DE VEILLE ADMINISTRATIVE AU NIVEAU DE LA CR DE PAMARIN FACAO EST RENFORCE  | Existence d'un arrêté de création de comités de plage pris par le Sous – Préfet,  | 2.3 La veille administrative                         | Activité 2.3.1: Réunions de concertation des acteurs du dispositif de veille  | L'ensemble des Autorités administratives, élus locaux et UCP           | L'Arrêté du CLIS est adopté<br>Un Protocole avec la CR de Palmarin est signé<br>Tenue des réunions<br>Dialogue sur la cogestion de l'AMP<br>Joal- Fadhiouth<br>Atelier sur les risques et catastrophes en zone côtière (Djiffère) | 100% | Activités du CLIS soutenues par le sous-préfet et l'IREF. Elles sont remplacées actuellement par celles du <b>Comité de Gestion de la RNCP</b> |
|  | Nombre de missions de contrôle et de sensibilisation effectuées par les comités de plage,<br><br>Nombre d'infractions recensées par les comités de plage ;<br><br>Nombre de réunions de concertation tenues par les parties prenantes |  | Activité 2.3.2: Appui aux missions de surveillance des comités de plage effectuées par les éco guides et les éco-gardes | Non précisée   | Un plan d'action a été validé et<br><br>L'Arrêté créant le Comité de plage signé et activités initiées  | 100% | Problème du déplacement des écogardes, faute de moyen  |
| RESULTAT 2.4 : LES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS INTEGRANT LA DIMENSION CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT | Nombre d'AGR financées,<br><br>Part du budget du projet ACCC consacrée aux AGR  | 2.4 Le soutien aux activités génératrices de revenus | Activité 2.4.1. Appui aux populations dans la promotion des AGR intégrant la dimension CC                               | femmes de Palmarin<br><br>(Ngueth, Ngounoumane, Diakhanor et Ngallou ) | Batteuse à mil remise à Ngueth et fonctionnelle ;<br><br>Formation et remise de matériels en ostréiculture et apiculture à Diakhanor;<br><br>2 pirogues remises et utilisées pour l'ostréiculture à Diakhanor                     | 60 % | Kits et plate-forme pour le sel non financés<br><br>Ngallou et Ngonoumane ne bénéficient pas du soutien, faute de ressources                   |

|         |  |  |  |                        |                       |   |
|---------|--|--|--|------------------------|-----------------------|---|
| PROMUES |  |  |  |                        |                       | financières                                   |
|         |  |  | Activité 2.4.2.:<br>Soutenir les activités de micro finance  | Appui financier au GEC | non                   | <b>Faute de ressources financières</b>        |
|         |  |  | Activité 2.4.3:<br>Activités de formation à la création de micro entreprise pour une meilleure prise en charge de la dimension CC et octroi de micro- crédit | Femmes de Ngounoumane  | Activité non réalisée | Pas financées faute de ressources financières |

**Commentaires :**

**Produit 2.1. Plaidoyer sur les CC :** Parmi les préoccupations soulevées dans le diagnostic, le **PLD** souligne :

- la persistance de la déforestation (surtout de la mangrove)
- **l'agression marine et avancée de langue salée**
- **la faible capacité organisationnelle des acteurs face aux défis posés par les CC**

Toutefois, dans les axes prioritaires d'intervention du PLD, ne figure pas la lutte contre l'avancée de la mer. Mais le Programme d'action prioritaire (PAP) prévoit la réalisation de **cordons pierreux à réaliser par le Projet ACCC et l'Etat, sur une période de 5 ans**

Parmi les **orientations stratégiques du PLAE** figure aussi **la lutte contre l'érosion côtière**

Dans les actions prioritaires du PLAE figure **la construction de digues pour la lutte contre l'érosion côtière** (s'inspirer de l'expérience de Rufisque)

**Produit 2.3 La veille administrative** : selon les dires des personnes interrogées (autorités locales et techniciens), le CLIS a été un outil efficace de coordination et d'information, avec le premier sous- préfet. Le comité de gestion de la RNCP qui a pris le relai et qui implique davantage les acteurs locaux (autorités, représentants des populations, hôteliers, transporteurs et écocguides, GIE etc.) va dans le même sens.

Le comité de plage n'a pas fonctionné correctement, faute de moyen de déplacement. La charrette prévue par le projet était destinée à cette tâche, mais elle n'a pas été acquise.

**Produit 2.4 Le soutien aux activités génératrices de revenus** : le projet a utilisé une approche directe de sensibilisation et d'identification des besoins des populations basée sur les villages. Cette démarche, du reste contestée par le CR, a eu pour effet une forte appropriation des équipements et matériels qui leur ont été octroyés, des modes de gestion allant dans le sens d'une réelle responsabilisation des femmes des villages concernés, et une recherche de durabilité (par exemple mise en place de bureau pour chaque AGR financée, prévision de ressources pour l'entretien et le renouvellement du matériel et suivi rapproché de la gestion de ces bureaux par l'ensemble des femmes).

### OS3 : Assurer une gestion réussie du projet

| RESULTATS   | Indicateurs   | Produits  | Activités   | Cibles  | Réalisation  | Taux de Réalisation  | Observations  |
|---|---|---|---|---|--|--|---|
| <b>RESULTAT 3.1:</b><br>UN MECANISME<br>FONCTIONNEL DE<br>COORDINATION ET<br>DE GESTION<br>EST MIS EN PLACE | Existence d'un manuel<br>de procédures<br><br>Nombre de demandes<br>d'avance de fonds<br>instruites,<br><br>Nombre de demandes<br>d'avance de fonds<br>rejetées | 3.1 L'UCP est fonctionnelle   | Activité 3.1.4 :<br>Organiser les réunions<br>du Comité de pilotage<br>et du cadre local<br>d'information et de<br>suivi (CLIS) | 4 réunions du<br>Comité de<br>pilotage<br><br>Le CLIS a tenu<br>une rencontre<br>trimestrielle au<br>moins  | Le Comité de<br>pilotage (CNP) et Le<br>CLIS ont tenu leurs<br>réunions<br>régulièrement | 100%   | Le CNP se réunit au moins<br>une fois par an ;<br><br>Le CLIS, une fois tous les 3 mois |
|   |   | Activité 3.1.5 : Assurer<br>la participation du<br>personnel du Projet<br>aux ateliers et<br>séminaires NEX | Participer à<br>tous les ateliers   | Participation aux<br>ateliers   | 100%   | Le but est de renforcer les capacités<br>du personnel de l'UCP selon<br>les besoins identifiés |   |
|   |   | Activité 3.1.6 :<br>Organiser l'atelier<br>annuel de planification<br>des activités                         | Tenir un atelier<br>au moins<br>chaque année  | Après la<br>planification<br>participative, l'atelier<br>de planification<br>annuel a été<br>organisé et un PTA<br>élaboré en 2009,<br>2010, 2011 et 2012 | 100%   | Pour améliorer les performances<br>du projet   |   |
|   |   | Activité 3.1.7 : Prendre<br>en charge l'audit<br>annuel du Projet et sa                                     | Tenir un audit<br>chaque année  | la CAP a fait réaliser<br>un audit<br>indépendant chaque<br>année. . Le PNUD  | 100%   | Les rapports d'audit sont disponibles.<br><br>Les rapports ont permis                          |   |

|  |  |   |  |                    |   |      |   |
|--|--|---|--|--------------------|---|------|---|
|  |  |   | restitution  |                    | en a fait réaliser un pour l'exercice 2011  |      | d'améliorer la gestion du projet.                                     |
| <b>RESULTAT 3. 2</b><br>UN RECUEIL<br>DE BONNES PRATIQUES<br><br>EN MATIERE<br>D'ADAPTATION<br><br>AUX CHANGEMENTS<br><br>CLIMATIQUES<br><br>EST ELABORE | Nombre de bonnes pratiques documentées et validées<br><br>Nombre de documents produits et vulgarisés,<br><br>Nombre de rencontres de présentation des bonnes pratiques | 3.2 Un recueil de bonnes pratiques en CC est disponible | Activité 3.2.1 :<br>Organiser des visites d'échanges et de partage d'expériences | nombre non précisé | En août 2009 une Formation aux techniques de reboisement de la mangrove a eu lieu en Gambie<br><br>Les écogardes / Ecoguides se sont rendus aussi à la Somone pour le suivi de la biodiversité (faune aviaire)<br><br>Dans le cadre des AGR, une visite a été organisée avec les apiculteurs de Toubacouta en mars 2011 à Toubacouta et Diakhanor | 100% | Cette visite sur les techniques d reboisement a été organisée par WWF |
|  |  |   | Activité 3.2.2 :<br>Produire un bulletin d'information                           |                    | Elaborer des guides et des articles de presse (nombre non précisé),   |      | Films, reportage GREP, télévision, articles de Presse                 |

|  |  |   |   |                                |  |      |  |
|--|--|---|---|--------------------------------|--|------|--|
|  |  |   | Activité 3.2.3 :<br>Elaborer une base de données                                  | Une base de données            | Non  |      | Activité non réalisée faute de ressources financières  |
|  |  |   | Activité 3.2.4 :<br>Elaborer des documents de capitalisation des bonnes pratiques | Un recueil de bonnes pratiques | Un recueil des bonnes pratiques a été élaboré en Novembre 2011   | 100% | Le recueil ne relate pas les modes d'organisation des populations pour gérer les AGR<br>Un document de capitalisation a été élaboré, mais inachevé et non conforme |
| <b>RESULTAT 3.3</b><br>UN DISPOSITIF<br>DE SUIVI EVALUATION<br>CONTRÔLE<br>EST OPERATIONNALISE | Existence d'une situation de référence ;<br>Existence d'un tableau de bord actualisé des indicateurs<br>Nombre de rapports de suivi - évaluation | 3.3 Un dispositif de suivi évaluation contrôle est mis en œuvre | Activité 3.3.1 : Etablir la situation de référence                                | Un état des lieux est élaboré  | Revue des politiques : cadre institutionnel et CC,<br>Occupation des sols et recul du trait de côte,<br>Délocalisation du village de Diakhanor | 100% |  |
|  |  |   | Activité 3.3.2 : procéder à l'actualisation du tableau de bord des indicateurs    | Un tableau de bord à réaliser  | Non réalisé  |      |  |

|  |  |  |  |                                   |  |     |  |
|--|--|--|--|-----------------------------------|--|-----|--|
|  |  |  | Activité 3.3.3 :<br>Elaborer un document<br>de suivi-évaluation-<br>contrôle | Consultant en<br>suivi évaluation | Il a effectué des<br>missions de suivi<br>évaluation en 2010<br>élaboré un rapport | 50% | Le rapport est largement<br>utilisé par les différents évaluateurs |
|--|--|--|--|-----------------------------------|--|-----|--|

**Commentaires :**

**Résultat 3.1: Un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place :** le CNP a fonctionné correctement et tenu toutes ses réunions statutaires. Les rapports ne sont malheureusement pas disponibles, au grand regret de la mission d'évaluation.

**Résultat 3.2. : Un recueil de bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques est élaboré :** le recueil n'a pas pris en charge les formes d'organisation qui vont dans le sens de la durabilité des AGR, notamment à Ngueth et à Diakhanor

**Résultat 3.3. : Un dispositif de suivi -évaluation et contrôle est opérationnalisé :** Le travail du consultant n'a duré qu'un an et le travail n'a pas été poursuivi. Heureusement que d'autres formes de suivi – évaluation étaient en place (réunions du CNP et CLIS, Evaluation à mi-parcours etc.).

## ANNEXE 2 : TDR DE L'EVALUATION FINALE



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

-----  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

-----  
**DIRECTION GENERALE DU PLAN**

-----  
**DIRECTION DE LA PLANIFICATION NATIONALE**

**PROJET « ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : REPONDRE AUX CHANGEMENTS  
AFFECTANT LE LITTORAL ET SES DIMENSIONS HUMAINES EN AFRIQUE DE L'OUEST, PAR UNE  
GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE » (ACCC)**

TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION TERMINALE CONJOINTE DU PROJET  
ACCC

**EVALUATION TERMINALE DES COMPOSANTES NATIONALES  
POUR LE SENEGAL (GEF RAF0053951 - PIMS 3341).**

### **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**ACCC** : Adaptation aux changements climatiques : répondre aux changements affectant le littoral et ses dimensions humaines en Afrique de l'ouest, par une gestion intégrée de la zone côtière

**CAP** : Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets/Programmes

**CDSMT** : Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme

**COI** : Commission Océanographique Intergouvernementales

**CNP** : Comité National de Pilotage

**CST** : Comité Scientifique et Technique

**CV** : Curriculum Vitae

**DAP** : Document d'Appui au Projet

**DCEF** : Direction de la Coopération Economique et Financière

**DEEC** : Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés  
**DEFCCS** : Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols  
**DI** : Direction de l'Investissement  
**DPN** : Direction des Parcs Nationaux  
**DPN/MEF** : Direction de la Planification Nationale  
**DSRP2** : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté  
**FEM** : Fonds pour l'Environnement Mondial  
**HT** : Hors Taxes  
**INTAC** : Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal  
**LPSEEN** : Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles  
**LPS** : Lettre de Politique Sectorielle  
**MEF** : Ministère de l'Economie et des finances  
**MEDD** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
**NEX** : Exécution Nationale  
**OMD** : Objectif du Millénaire pour le Développement  
**PAA** : Programme d'Adaptation en Afrique  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
**PTA** : Plan de Travail Annuel  
**PTT** : Plan de Travail Trimestriel  
**TDR** : Termes de Référence  
**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture

## **SOMMAIRE**

-==--==-

|      |   |    |
|------|---|----|
| I.   | CONTEXTE DE L'EVALUATION FINALE DU PROJET ACCC..... | 4  |
|      | Présentation du PROJET ACCC.....                    | 5  |
| II.  | OBJECTIF DE LA MISSION D'EVALUATION FINALE .....    | 10 |
|      | 2.1. Objectif global.....                           | 10 |
|      | 2.2. Objectifs spécifiques .....                    | 10 |
| II.  | MANDAT DES CONSULTANTS.....                         | 11 |
| III. | PRODUITS ATTENDUS/LIVRABLES.....                    | 13 |
| IV.  | SUPERVISION DE LA MISSION.....                      | 13 |

|       |  |    |
|-------|--|----|
| V.    | DUREE DE LA MISSION.....                     | 14 |
| VI.   | PROFIL DES CONSULTANTS.....                  | 14 |
| VII.  | SELECTION DES CONSULTANT .....               | 15 |
| VIII. | FINANCEMENT DE LA MISSION .....              | 15 |
| IX.   | PROPRIETE DES RESULTATS DE L'EVALUATION..... | 15 |

## **I- CONTEXTE DE L'EVALUATION FINALE DU PROJET ACCC**

---

Les effets néfastes du changement climatique se manifestent en Afrique de l'ouest par l'augmentation des températures et l'avancée de la mer qui est une menace réelle pour la vie des populations vivant dans les côtes.

L'une des conséquences de cette situation est la forte migration des populations de l'intérieur vers le littoral où 60% de la population vivent actuellement. Partant, les ressources côtières et les services fournis par les écosystèmes sont de plus en plus compromis.

Ainsi, pour réduire l'incidence du changement climatique, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a appuyé le financement du projet « **ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : REPONDRE AUX CHANGEMENTS AFFECTANT LE LITTORAL ET SES DIMENSIONS HUMAINES EN AFRIQUE DE L'OUEST, PAR UNE GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE (ACCC)** » dans cinq (5) pays de l'Afrique de l'ouest : Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Cap-Vert et Mauritanie.

Pays sahélien, le Sénégal a une façade maritime de près de 700 km de long. Cette position géographique fait que le développement économique du pays est fortement influencé par le phénomène du changement climatique. Ce dernier se manifeste, entre autres, par la montée du niveau de la mer, une pluviométrie décroissante avec une intensité accrue des événements exceptionnels et des températures élevées.

Le littoral est donc une des zones les plus exposées aux changements climatiques. Ainsi, le projet ACCC du Sénégal a ciblé le littoral comme zone d'intervention.

Débutée en avril 2009, la phase pilote du projet ACCC du Sénégal a bouclé ses activités en Septembre 2012. Ainsi conformément aux politiques et procédures du PNUD/FEM, il était nécessaire de procéder à une évaluation finale en vue de mesurer le niveau de réalisation des résultats du projet au vu des indicateurs du cadre logique et de tirer des enseignements susceptibles à la fois d'améliorer la durabilité des bénéficiaires du projet.

Les présents termes de Référence (TDR) définissent les attentes pour l'Évaluation Terminale (TE) du projet ACCC - Project (PIMS 3341).

## **II- PRESENTATION DU PROJET**

---

Le projet ACCC a pour objectif de renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers.

Le projet ACCC du Sénégal a comme objectif général « **la préservation de la biodiversité, des établissements humains et le renforcement de la résistance des écosystèmes côtiers contre les effets du changement climatique, grâce à un ensemble d'activités reproductibles** ».

Le projet ACCC est cofinancé par le PNUD/FEM et le Gouvernement du Sénégal. les contributions sont les suivantes :

- Sénégal ( Composantes nationales) 473.200 \$US
- Gouvernement (parallèle/en nature) 3.018.181 \$US
- ONG/UICN (parallèle/en nature) 817.750 \$US
- Bilatérale/JICA (parallèle/en nature) 1.500.000 \$US

Le projet ACCC du Sénégal compte quatre (04) composantes :

- mise en œuvre d'activités pilotes pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux effets des changements climatiques ;
- intégration des questions liées aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques et programmes de gestion des zones côtières ;
- renforcement du suivi de l'érosion côtière et renforcement des capacités dans la gestion et la planification côtières ;
- intensification de l'apprentissage, de l'évaluation et de la gestion de l'adaptation.

Les résultats visés par le projet sont :

- renforcer la résistance des Communautés et des écosystèmes côtiers, pour faire face aux effets des changements climatiques prévus, y compris l'élévation du niveau de la mer ;
- incorporer et d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les objectifs essentiels de développement durable ;
- renforcer la documentation et la sensibilisation sur le risque climatique ;
- développer des outils reproductibles en matière d'adaptation au CC et des mécanismes de planification dynamique ;
- soutenir les Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Le projet intervient dans le littoral et a pour objet de générer des avantages locaux et globaux, à savoir :

- (i) une meilleure capacité des systèmes sociaux et écologiques combinés pour s'adapter aux changements climatiques et
- (ii) une meilleure gestion et exploitation de la biodiversité grâce à des mesures qui favorisent l'association de la conservation à une meilleure résilience des écosystèmes. En conséquence, un ensemble d'indicateurs relatifs à la capacité d'adaptation (CA) et à la biodiversité (BD) sera utilisé pour évaluer les deux premières composantes qui sont mises en œuvre par le biais des réalisations suivantes au niveau national pour les cinq pays participants, en l'occurrence pour le Sénégal :

*Mis en œuvre selon la Modalité Exécution National (NEX), le projet ACCC est ancré à la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). Outre le Coordonnateur national, le projet compte aussi un Assistant Administratif et Financier et travaille en étroite collaboration avec l'agence d'exécution (bureau de pays du PNUD) afin de mettre en œuvre le projet. L'agence principale nationale est chargée de conduire efficacement le projet et de gérer les composantes nationales. Un Comité Directeur national est établi dans chaque pays afin d'orienter le projet.*

Deux autres composantes sont mises en œuvre au niveau régional par l'Unité régionale de gestion du projet (RPMU) basée au BREDA/Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture (UNESCO) à Dakar. Ces composantes, sous la supervision du partenaire d'exécution, la COI/UNESCO, portent sur : (i) l'amélioration de la surveillance de l'érosion côtière et du renforcement des capacités en matière de gestion et de planification côtières et (ii) la mise en place d'un mécanisme d'apprentissage pour la gestion de l'adaptation et sur le développement de la coopération régionale pour la prise en compte des effets des changements climatiques dans la gestion des zones côtières afin d'intensifier l'apprentissage, l'évaluation et la gestion de l'adaptation.

### **III- OBJECTIFS DE LA MISSION D'EVALUATION FINALE**

---

#### **2.1. Objectif global**

L'objectif global de la mission d'évaluation est de faire, après quatre (04) ans d'exécution, une évaluation finale de la phase principale du projet ACCC au regard de l'atteinte des cibles pour chacun des indicateurs du cadre logique d'une part, et des indicateurs d'efficacité, d'efficience, de durabilité, de respect des délais d'autre part.

#### **2.2. Objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement, l'évaluation couvrira au moins les critères suivants:

- **la pertinence et la cohérence** qui permettent d'apprécier la justesse du projet par rapport au diagnostic ou encore à la problématique dégagée par rapport aux priorités en la matière, ainsi que l'agencement des actions, voire la stratégie à mener en tenant compte des objectifs et du contexte. La mission devra vérifier la concordance du projet avec les besoins et les

demandes des bénéficiaires, ainsi que sa conformité avec les orientations stratégiques et générales du pays ;

- **l'efficacité** pour apprécier dans quelle mesure les activités du projet ont permis d'atteindre les résultats escomptés ;
- **l'efficience** pour mesurer les résultats ou effets obtenus par rapport aux moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre, conformément aux normes requises
- **la durabilité**, c'est-à-dire la viabilité et la reproductibilité des actions entreprises par le projet et la représentation des différents groupes de bénéficiaires dans les instances ;
- **l'impact**, c'est-à-dire, l'analyse de tous les effets positifs et négatifs, prévus et inattendus dans différents domaines.

La mission devra enfin formuler des recommandations allant dans le sens de la consolidation des acquis et/ou la correction des problèmes.

En définitive, l'évaluation des résultats du projet sera réalisée en fonction des attentes définies dans le Cadre logique/Cadre de résultats du projet (voir **Annexe A**), qui fournit des indicateurs de performance et d'impact pour l'exécution du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants.

**L'Annexe B** contient la liste des documents à examiner. Une matrice d'évaluation contenant les questions d'évaluation pour mettre les réponses en évidence aux critères sélectionnés ainsi que la méthodologie pour les obtenir figure à **l'Annexe B**.

Une notation doit être ensuite effectuée sur la base des critères de performance. Les échelles de notation obligatoires figurent à **l'Annexe B**.

Cette liste complétée doit figurer dans le résumé exécutif de l'évaluation.

#### **IV- APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Le consultant consultera et analysera toutes les sources d'information et de documentation pertinentes et significatives : les rapports annuels, les documents de projet, les rapports de révision internes, les documents stratégiques de développement du pays et tout autre document qui puissent fournir des preuves pour confirmer ses propos.

Conformément aux directives du Comité de Pilotage, il pourra aussi mettre à profit les cadres de concertation et les rencontres (interviews, entretiens et séances de travail) avec les différents acteurs, partenaires et parties prenantes du Projet, pour collecter des données significatives pour l'évaluation.

Dans tous les cas, la méthodologie utilisée devra être décrite en détail dans la note d'orientation méthodologique, de même que les outils utilisés pour la collecte et l'analyse des données.

Durant la mission, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur de projet et toutes les structures jugées indispensables pour obtenir les documents nécessaires et planifier la mission.

## **V- MANDAT DU CONSULTANT**

L'évaluation finale du projet ACCC, coordonnée par la Direction de la Planification nationale, sera menée par un consultant national.

Dans cette évaluation le consultant mettra l'accent sur les points suivants :

- ✓ **la conception** : porter un avis sur la pertinence du projet comme réponse aux problèmes à résoudre. En somme, il faut dire si les objectifs du projet comme ses résultats attendus tels que traduits dans le cadre logique ont été clairement, explicitement et logiquement exprimés dans le document du projet en termes vérifiables. Il faudra en même temps apprécier le degré de cadrage des résultats attendus du projet ACCC aux OMD (éléments de référence), au Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP2), à la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) de l'Environnement et des ressources Naturelles (secteur concerné) et autres documents stratégiques ;
- ✓ **le cadre institutionnel** : apprécier la cohérence du montage du projet avec les principes de l'Exécution Nationale (NEX), en considérant le cadre institutionnel et la structuration (différentes composantes) du projet ; apprécier la contribution technique et financière des différents partenaires et organes (PNUD, CAP/DI, Comité de Pilotage, DPN, DEEC....) et dire comment ces structures ont favorisé un environnement propice au projet et participé au succès ;
- ✓ **l'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels** : apprécier l'efficacité et l'efficience du processus de planification des activités du projet (PTA, PTT) ;
- ✓ **la mobilisation des ressources** : apprécier les changements (économique, technique et conjoncturel, etc.) intervenus ainsi que la qualité et la promptitude des mesures prises par les gestionnaires pour favoriser une bonne capacité d'absorption ;
- ✓ **la mise en œuvre des activités et les résultats obtenus** : apprécier la pertinence des stratégies développées sur le terrain et des initiatives prises par les responsables du projet pour mettre en œuvre les activités planifiées. Il s'agira d'apprécier également le degré d'atteinte des cibles fixées au projet en fin de mise en œuvre ;
- ✓ **les partenariats établis** : apprécier la synergie avec les structures publiques/privées, les projets, les programmes, associations et autres ONG intervenant dans sa zone d'intervention ;

- ✓ **l'exécution financière** : apprécier l'efficacité et l'efficience du projet en termes de gestion financière. Elle examinera le mécanisme de suivi budgétaire (rapports financiers...)
- ✓ **le système de rapportage du projet** : apprécier les délais de fourniture des différents rapports. La mission fera le point sur la qualité et la promptitude des rapports : rapports des différentes composantes, rapports (annuels, trimestriels) de l'Unité de Coordination du Projet, rapports du Comité de Pilotage (CP) et du Comité Scientifique et Technique (CST) ;
- ✓ **les mécanismes d'orientation, de coordination, de conseil et de suivi** : apprécier la régularité des réunions/rencontres des différents organes tant au niveau central (Comité de Pilotage), qu'au niveau local et des sites ;
- ✓ **les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et à la réduction de la pauvreté** : l'intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre et le fonctionnement du projet de même que la prise en compte des groupes vulnérables et des préoccupations en matière de réduction de la pauvreté ;
- ✓ **la communication/visibilité du projet** : apprécier la pertinence des moyens, supports et stratégies de communication utilisés vis-à-vis de toutes les parties prenantes pour une meilleure visibilité du projet ;
- ✓ **l'appréciation des bénéficiaires** : recueillir les opinions des bénéficiaires, sur les différents aspects relatifs au projet (stratégie d'approche, ciblage, résultats atteints, niveau d'approbation, etc.) ;
- ✓ **la qualité du management** : passer en revue en plus des aspects déjà abordés, ceux relatifs aussi à la qualité de la gestion des ressources (humaines/le personnel ; matériel et financières) ;
- ✓ **les atouts/contraintes rencontrés** : identifier tous les facteurs ayant favorisé ou entravé la mise en œuvre des activités. Il s'agira aussi d'établir les conséquences des facteurs négatifs et d'identifier les mesures correctives à entreprendre ;
- ✓ **les effets du projet** : analyser comment le projet a augmenté la capacité d'adaptation des populations aux effets néfastes des changements climatiques, suite aux activités soutenues par le projet ACCC, quelles sont les initiatives et mesures actuelles d'adaptation développées par la collectivité bénéficiaire ;
- ✓ **les perspectives du projet** : identifier les axes de pérennisation et de capitalisation des acquis du projet ainsi que les perspectives d'intervention par rapport aux thématiques actuelles et nouvelles, de même que les sites prioritaires.

Conformément aux recommandations du PNUD et de l'UNESCO, l'équipe procédera à la notation des éléments suivants :

- le suivi évaluation,
- la mise en œuvre et l'exécution par les agences,
- l'évaluation des résultats et
- la durabilité

| <b>Grille de notation :</b>                     |                 |  |                 |
|---|-----------------|--|-----------------|
| <b>1. Suivi et évaluation</b>                   | <i>Notation</i> | <b>2. Mise en œuvre et exécution par les agences</b> | <i>Notation</i> |
| Conception du suivi et de l'évaluation en amont |                 | Qualité de la mise en œuvre par le PNUD              |                 |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation  |                 | Qualité de l'exécution – UNESCO/COI                  |                 |
| Qualité globale du suivi et de l'évaluation     |                 | Qualité globale de la mise en œuvre/exécution        |                 |
| <b>3. Évaluation des résultats</b>              | <i>Notation</i> | <b>4. Durabilité</b>                                 | <i>Notation</i> |
| Pertinence                                      |                 | Ressources financières :                             |                 |
| Efficacité                                      |                 | Durabilité socio-politique :                         |                 |
| Efficiences                                     |                 | Cadre institutionnel et gouvernance :                |                 |
| Notation globale des résultats du projet        |                 | Durabilité environnementale :                        |                 |
|   |                 | Chances globales de durabilité :                     |                 |

**NB :** des grilles de notation sont jointes en annexes ; les consultants doivent s'en servir et les renseigner.

## **VI-PRODUITS ATTENDUS / LIVRABLES**

Il est attendu de la mission d'évaluation les produits suivants :

- une **note d'orientation méthodologique**, cinq (5) jours après la signature du contrat. Cette note comprendra entre autres, une méthodologie détaillée indiquant les différents outils et méthodes qui seront utilisés, des sources et la présentation de la démarche à adopter, le chronogramme pour la conduite de l'évaluation ainsi que les éventuelles difficultés. Cette note sera validée par le Comité de Pilotage ;

- un **rapport provisoire**, en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au terme de la troisième semaine, répondant à toutes les questions soulevées par les Termes de Référence et contenant des recommandations pertinentes et opérationnelles sur les différents points rappelés. Ce rapport devra aussi contenir la grille de notation. Ce rapport sera soumis à la validation du Comité de Pilotage ;

un **rapport final** d'une cinquantaine (50) de pages, annexes non comprises, contiendra un résumé analytique de (5) pages environ, présentant une brève description du projet, de son contexte, de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations et de la grille de notation finale. Le rapport final, rédigé en français, sera livré par le consultant dans les cinq (5) jours suivant la présentation du rapport provisoire, en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au Directeur de la Planification Nationale, Président du Comité de pilotage. Il intégrera les observations du Comité de Pilotage. Une copie du rapport sera traduite en anglais par le consultant.

#### **VII- SUPERVISION DE LA MISSION**

Le projet ACCC sera évalué selon la modalité « Exécution Nationale (NEX). Les travaux de la mission d'évaluation finale seront supervisés par un Comité de Pilotage présidé par la Direction de la Planification nationale (DPN/MEF) et composé de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP/DI/DGF/MEF), de la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF/MEF), de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC/MEDD), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de toute structure dont la participation au comité de pilotage est jugé pertinente. Ce Comité sera chargé de suivre et valider les résultats de l'évaluation.

Il organisera trois (03) réunions pendant la mission :

- Une réunion de briefing au démarrage de la mission pour apprécier la note d'orientation méthodologique du consultant ;
- Une réunion d'examen du rapport provisoire ;
- une réunion d'examen du projet de rapport final pour les composantes nationales et de grille de notation.

Une visite des sites sera organisée et les frais inhérents à la mission seront pris en charge par le projet.

La documentation nécessaire au bon déroulement de l'évaluation finale sera mise à la disposition de la mission (version électronique, documents imprimés en «hard copies»...).

## **VIII- STRATEGIE MISE EN PLACE**

---

Comme le recommandent les lignes directrices du PNUD/FEM, le PNUD et l'UNESCO/COI réaliseront une Évaluation terminale conjointe. Étant donné que le projet a été mis en œuvre au niveau national pour les composantes 1 et 2 dans les cinq pays qui ont signé les cinq accords de subvention avec le PNUD/FEM, une évaluation terminale nationale sera effectuée en deux étapes détaillée comme suit :

- **ETAPE 1 : EVALUATION EN PARALLELE DES DIFFERENTES COMPOSANTES**

Un consultant national réalisera l'évaluation terminale au niveau national du projet ACCC. Pour chaque composante, il évaluera la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et les leçons apprises.

- **ETAPE 2 : SYNTHESE D'EVALUATION TERMINALE**

Pour la deuxième étape, le consultant national évaluera la pertinence générale, l'efficacité générale, l'efficience générale, la durabilité générale et impact du projet au niveau national. Ensuite, il tirera les leçons apprises de la mise en œuvre du projet et formulera des recommandations.

Le rapport d'évaluation du projet sera un input du rapport régional qui sera réalisé par un évaluateur régional, qui est recruté par l'UNESCO/COI afin de conduire l'étape 1 pour les composantes régionales et l'étape 2 dans sa totalité (rapport final).

### **IX-PROFIL DU CONSULTANT NATIONAL**

Le consultant national doit avoir au moins le niveau bac+5. Il doit aussi posséder les qualifications suivantes :

- une expérience préalable de l'évaluation de projets similaires ;
- au moins 10 années d'expérience professionnelle pertinente ;
- une expérience d'au moins 5 ans dans l'évaluation de projet et une bonne maîtrise des méthodes de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ;
- une connaissance du PNUD et du FEM ;
  
- des connaissances techniques dans les domaines du changement climatique et de la gestion des zones côtières ;
  
- une expérience des projets financés par le FEM serait un atout.

**Nota Bene** : L'évaluateur sélectionné ne doit pas avoir participé à la préparation et/ou à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

### **X- SELECTION DU CONSULTANT NATIONAL**

La sélection du consultant est du ressort du Comité de Pilotage de l'évaluation finale mis en place à cet effet et présidé par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) à travers la Direction de la Planification Nationale (DPN). Elle se fera conformément aux règles de procédures en vigueur et sur la base d'un dossier comprenant :

**1- un Curriculum Vitae (CV) actualisé ;**

**2- une offre technique faisant apparaître :**

- une compréhension des TDR et une méthodologie claire et précise permettant d'apprécier la compréhension du mandat et faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l'évaluation ainsi que l'approche préconisée ;
- un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission faisant ressortir l'articulation entre les différentes étapes du travail.

Les principaux **critères de sélection** du consultant et la grille de notation sont consignés dans le tableau ci-dessous. Toute note technique inférieure à 70/100 est éliminatoire.

| <b>Critères de sélection</b>                           | <b>grille de notation</b> |
|--|---------------------------|
| Niveau académique                                      | noté sur 10 points        |
| Compréhension des TDR, méthodologie et le chronogramme | notés sur 20 points       |
| expérience professionnelle                             | notée sur 30 points       |
| expérience dans le domaine                             | notée sur 40 points       |

La sélection du consultant sera principalement fondée sur la qualité de l'offre technique. Cependant, le consultant proposera une offre financière.

**3- Une offre financière**

**L'offre financière** fera apparaître le budget destiné à l'étude et formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l'offre technique.

La proposition financière, formulée selon le barème du PNUD, établie en Hors Taxes (HT) comprendra toutes les dépenses afférentes à la réalisation de la mission d'évaluation, lesquelles couvriront les honoraires du consultant, sa prise en charge pour les missions de terrain et les dépenses de fonctionnement y afférentes (frais d'impression, secrétariat, déplacements, etc.).

Les offres seront contenues dans une enveloppe grand format avec la mention « soumission à l'évaluation finale du projet ACCC ». Celle-ci contiendra les deux offres (Technique et financière) présentées dans deux plis (enveloppes) différents et fermés.

## **XI- DUREE**

---

La mission d'évaluation est prévue pour une durée de quatre (04) semaines calendaires ou vingt (20) jours ouvrables.

---

## **XII- FINANCEMENT**

---

Le financement de la mission d'évaluation finale est totalement à la charge du projet ACCC. Les factures présentées par le consultant seront réglées par le projet par paiement direct à l'adresse du PNUD selon le barème de ce dernier.

Les paiements s'effectueront en (trois) tranches (validation de la note méthodologique (20%), dépôt du projet de rapport national et de grille de notation (30%) et dépôt du rapport national complet avec la grille de notation finale (50%).

En plus des honoraires du consultant, les frais liés aux visites de terrains seront aussi à la charge du projet et pourront faire l'objet de négociations avec le Comité de Pilotage conformément à la note d'orientation méthodologique proposée par le consultant. En effet, le taux des DSA étant connu, il ne restera plus qu'à se mettre d'accord sur les autres frais et la durée de la mission ;

Toutefois, les délais doivent être respectés par le consultant, sous peine de sanctions.

## **XIII- PROPRIETE DES RESULTATS DE L'EVALUATION**

---

Les résultats de l'évaluation restent une propriété exclusive des commanditaires (Etat du Sénégal et PNUD). Par conséquent, aucune utilisation de ceux-ci ne saurait être tolérée sans une autorisation préalable, dans l'exercice des compétences dévolues à l'une des différentes structures qui composent le comité de pilotage

## ANNEXE 3 : CADRE LOGIQUE

### CADRE LOGIQUE DU PROJET ACCC

| LOGIQUE D'INTERVENTION  | INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES   | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION  | SUPPOSITIONS CRITIQUES  |
|---|---|--|---|
| <p><b>OBJECTIF GLOBAL</b></p> <p>Contribuer au développement de mécanismes de résistance et de protection des écosystèmes et des communautés côtières face aux changements climatiques</p>  | <p>Réduction de 10% du taux d'érosion côtière</p> <p>Stabilisation de la plage</p> <p>Taux de régénération de la flore</p> <p>Taux d'évolution de la biodiversité animale</p>     | <p>DEEC/ACCC – Cartographie multi-date de la zone en 2008 et en 2011</p> <p>DEEC/ACCC et Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de Palmarin Facao – Rapports de visites de terrain</p> <p>DEEC/ACCC et Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de Palmarin Facao – Rapports d'inventaires</p> |   |
| <p><b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b></p>   |   |  |   |
| <p><b>OS 1</b> : Développer des actions de protection des écosystèmes et d'adaptation des communautés côtières aux changements climatiques dans cinq (05) villages traditionnels que sont : Palmarin Sessão, Palmarin Sam Sam, Palmarin</p> | <p>Nombre de populations protégées</p> <p>Nombre d'infrastructures socio-économiques protégées</p> <p>Augmentation de 10% de la superficie de dunes recouvertes de végétation</p> | <p>Sous-préfecture / CR de Palmarin Facao – Recensement de populations et des infrastructures socio-économiques protégées</p> <p>DEEC/ACCC et Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de</p>   | <p>Les partenaires financiers respectent leurs engagements (Etat, PNUD)</p> <p>La volonté politique est maintenue</p> |

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| Ngounoumane, Palmarin Ngueth et Palmarin Diakhanor   | Augmentation de 10% de la surface recouverte par la mangrove dans la CR de Palmarin Facao  | Palmarin Facao – Rapports d’inventaires<br><br>DEEC/ACCC et Réserve Naturelle d’Intérêt Communautaire de Palmarin Facao – Rapports d’inventaires | La collaboration entre les partenaires du projet est réelle |
| <b>OS 2 :</b> Intégrer la dimension changements climatiques dans les processus de développement de la Communauté Rurale de Palmarin Facao    | Zéro projet et programme mis en œuvre dans la CR sans EIE préalable<br>Zéro contentieux relatif à l’occupation de zone menacée par les changements climatiques | DEEC/ACCC/Sous-préfecture/CR de Palmarin Facao – Archives<br><br>Sous-préfecture / CR de Palmarin Facao – Archives                               |   |
| <b>OS 3 :</b> Assurer une gestion réussie du Projet  | Taux d’exécution financière supérieur ou égal à 80%<br><br>Zéro observation majeure dans les rapports d’audit<br><br>Financement additionnel mobilisé          | DEEC/ACCC/CAP – Rapports d’activités, FACE, Bilans annuels<br><br>DEEC/ACCC/CAP – Rapports annuels d’audit<br><br>DEEC/ACCC/CAP/PNUD – Archives  |   |
| <b>RESULTATS ATTENDUS</b>  |  |  |   |
| <b>OS1</b><br><br>Résultat 1.1: La capacité de protection et d'adaptation conduisant à des avantages en termes de biodiversité est renforcée | 6,5 ha de mangrove et 10 km de côtes protégés du changement climatique,<br><br>Nombre et catégorie d’acteurs formés et sensibilisés sur les CC                 | DEEC / ACCC et Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin Facao<br><br>Rapports d’inventaires et d’activités                                    |   |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
|   | <p>(CLC, Conseillers ruraux, OCB, écoles, etc.)</p> <p>Nombre d'outils pédagogiques produits et vulgarisés</p> <p>Nombre de sessions de formation organisées</p>   | <p>DEEC /ACCC/ CAP – Rapports d'activité,</p>  |  |
| <p><b>OS2</b></p> <p><b>Résultat 2.1.</b> la dimension changement climatique est intégrée au processus de planification au niveau de la CR de Palmarin Facao;</p> <p><b>Résultat 2.2.</b> Vulgarisation de la législation nationale en matière d'EIE</p> <p><b>Résultat 2..3 :</b> le dispositif de veille administrative au niveau de la CR de Palmarin Facao est renforcé (partage de l'information et surveillance des ressources naturelles).</p> | <p>Existence d'un PLD intégrant la dimension changement climatique et d'un PLAE</p> <p>Pourcentage de projets et programmes assujettis à l'EIE et n'en ayant pas fait l'objet</p> <p>Existence d'un arrêté de création de comités de plage pris par le Sous – Préfet,</p> <p>Nombre de missions de contrôle et de sensibilisation effectuées par les comités de plage,</p> | <p>ARD / Sous Préfecture / CR de Palmarin Facao – Archives</p> <p>DEEC : DREEC Fatick – Archives</p> <p>Sous Préfecture / CR de Palmarin Facao – Comité de Plage - Archives</p> <p>Sous Préfecture / CR de Palmarin Facao - Comité de Plage - Archives</p> <p>Sous Préfecture / CR de Palmarin</p> |  |

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <p><b>Résultat 2.4</b> : des activités génératrices de revenu intégrant la dimension changement climatique sont promues</p>   | <p>Nombre d'infractions recensées par les comités de plage ;</p> <p>Nombre de réunions de concertation tenues par les parties prenantes</p> <p>Nombre d'AGR financées,</p> <p>Part du budget du projet ACCC consacrée aux AGR</p>   | <p>Facao - Comité de Plage - Archives</p> <p>Sous Préfecture / CR de Palmarin</p> <p>Facao - Comité de Plage - Archives</p> <p>DEEC / ACCC – Rapports d'activités</p> |  |
| <p><b>OS3</b></p> <p><b>Résultat 3.1</b> : un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion est mis en place</p> <p><b>Résultat 3.2</b> : un recueil de bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques est élaboré et vulgarisé</p> | <p>Existence d'un manuel de procédures</p> <p>Nombre de demandes d'avance de fonds instruites,</p> <p>Nombre de demandes d'avance de fonds rejetées</p> <p>Nombre de bonnes pratiques documentées et validées</p> <p>Nombre de documents produits et vulgarisés,</p> <p>Nombre de rencontres de présentation des bonnes pratiques</p> | <p>DEEC / ACCC / CAP / PNUD – Rapports d'activités</p> <p>DEEC / ACCC / CAP / PNUD – Rapports d'activités</p>   |  |

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <p><b>Résultat 3.3</b> : Le suivi-évaluation – contrôle est effectué</p>  | <p>Existence d’une situation de référence ;</p> <p>Existence d’un tableau de bord actualisé des indicateurs</p> <p>Nombre de rapports de suivi - évaluation</p> | <p>DEEC / ACCC / CAP / PNUD – Rapports d’activités</p> |  |
| <p><b>ACTIVITES</b></p>   |   |  |  |
| <p><b>Résultat 1.1:</b></p> <p><u>Activité 1.1.1.</u> Réhabiliter les pépinières ;</p> <p><u>Activité 1.1.2.</u> Assurer la Production de plants,</p> <p><u>Activité 1.1.3.</u> Mener des activités de reboisement de la mangrove et du cordon littoral dans les 5 villages ;</p> <p><u>Activité 1.1.4.</u> Mener des activités de protection des forêts</p> <p><u>Activité 1.1.5</u> Assurer une meilleure connaissance de la biodiversité</p> <p><u>Activité 1.1.6.</u> Procéder à une évaluation physique de l’érosion côtière</p> |   |  | <p>Les ressources nécessaires sont disponibles à temps</p> <p>Les fluctuations du taux du dollar sont prises en compte</p> |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <p><u>Activité 1.1.7.</u> Mener des sessions de formation et de sensibilisation des acteurs</p> <p><u>Activité 1.1.8.</u> Appuyer la mise en œuvre d'activités d'amélioration du cadre de vie</p> <p><b><u>Résultat 2.1.</u></b></p> <p><u>Activité 2.1.1.</u> Participer à l'élaboration du nouveau PLD intégrant la dimension CC</p> <p><u>Activité 2.1.2.</u> Appuyer l'élaboration d'un PLAE intégrant la dimension CC</p> <p><u>Activité 2.1.3.</u> Participer aux ateliers régionaux sur les CC</p> <p><u>Activité 2.1.4</u> Mener des activités de plaidoyer à l'endroit des acteurs locaux pour la prise en charge de la dimension CC.</p> <p><b><u>Résultat 2.2.</u></b></p> <p><b><u>Activité 2.2. 1.</u></b> Vulgariser la réglementation et les outils sur les EIE</p> <p><b><u>Activité 2.2. 2.</u></b> Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation des acteurs sur les EIE</p> |  |  |  |
|---|--|--|--|

**Résultat 2.3**

**Activité 2.3.1.** Organiser des réunions de concertation des acteurs du dispositif de veille

**Activité 2.3.2.** Appuyer les missions de surveillance des Comités de plage, des éco-guides et éco-gardes

**Résultat 2.4**

**Activité 2.4.1.** Accompagner la population dans la promotion des AGR intégrant la dimension CC

**Activité 2.4.2** Soutenir les activités de micro-finance

**Activité 2.4.3** Mener des activités de formation à la création de micro-entreprise pour une meilleure prise en charge de la dimension CC

**Résultat 3.1.**

**Activité 3.1.1.** Assurer la prise en charge du salaire du personnel de l'Unité de Coordination du projet.

**Activité 3.1.2** :Acquérir les équipements et logistiques du projet

**Activité 3.1.3** Assurer les charges de fonctionnement de l'Unité de Coordination du projet

**Activité 3.1.4** Organiser les réunions du Comité de Pilotage et du Cadre Local d'information et de Suivi

**Activité 3.1.5.** Assurer la participation du personnel du projet aux ateliers NEX

**Activité 3.1.6** Organiser l'atelier annuel de planification des activités

**Activité 3.1.7** Prendre en charge l'audit annuel du projet et sa restitution

**Résultat 3.2.**

**Activité 3.2.1.** Organiser des visites d'échange et de partage d'expériences

**Activité 3.2.2.** Produire un bulletin d'information

**Activité 3.2.3** Elaborer une base de données

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <p><b><u>Activité 3.2.4.</u></b> Elaborer des documents de capitalisation des bonnes pratiques</p> <p><b><u>Résultat 3.3.</u></b></p> <p><b><u>Activité 3.3.1.</u></b> Etablir la situation de référence</p> <p><b><u>Activité 3.3.2</u></b> Procéder à l'actualisation du tableau de bord des indicateurs chaque trimestre</p> <p><b><u>Activité 3.3.3.</u></b> Elaborer un document de suivi- évaluation-contrôle</p> |  |  |  |
|---|--|--|--|

## **ANNEXE 4 : NOTE METHODOLOGIQUE (proposée par le Consultant)**

EVALUATION TERMINALE DES COMPOSANTES NATIONALES  
POUR LE SENEGAL du PROJET « **ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : REPONDR  
AUX CHANGEMENTS AFFECTANT LE LITTORAL ET SES DIMENSIONS HUMAINES EN AFRIQUE DE  
L'OUEST, PAR UNE GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE** » (ACCC)  
(Version provisoire)

### **INTRODUCTION**

Pour réduire l'incidence du changement climatique, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a appuyé le financement du projet « **Adaptation aux changements climatiques : répondre aux changements affectant le littoral et ses dimensions humaines en Afrique de l'ouest, par une gestion intégrée de la zone côtière (ACCC)** » dans cinq (5) pays de l'Afrique de l'ouest : Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Cap-Vert et Mauritanie.

Au Sénégal le changement climatique se manifeste, entre autres, par la montée du niveau de la mer et l'aggravation de l'érosion côtière, une pluviométrie décroissante avec une intensité accrue des événements exceptionnels et des températures élevées. Le projet ACCC a ciblé le littoral sénégalais comme zone d'intervention, plus précisément la Communauté Rurale de Palmarin-Faccas (Région de Fatick).

Débutée en avril 2009, la phase pilote du projet ACCC du Sénégal a bouclé ses activités en Septembre 2012. Ainsi, conformément aux politiques et procédures du PNUD/FEM, il était nécessaire de procéder à une évaluation finale en vue de mesurer le niveau de réalisation des résultats du projet au vu des indicateurs du cadre logique et de tirer des enseignements susceptibles d'améliorer la durabilité des bénéfices du projet.

L'évaluation finale portera notamment sur la conception du projet, sa pertinence et sa cohérence, sur le processus de mise en œuvre et des réalisations vis-à-vis des cibles et des objectifs du projet approuvés par le FEM, le PNUD et le Gouvernement du Sénégal, et tenant compte de toute modification des résultats escomptés convenue au cours de la mise en œuvre. L'analyse des résultats du projet se fera en s'appuyant sur les critères d'efficacité, d'efficience, de durabilité et de respect des délais.

Enfin les objectifs d'une évaluation finale sont aussi de faire la synthèse des enseignements qui peuvent aider à améliorer la sélection, la conception et la mise en œuvre d'activités futures. Les résultats de cette évaluation contribueront également à la base de données du Bureau de l'évaluation du FEM pour rendre compte de l'efficacité de ses opérations dans la réalisation des bénéfices environnementaux mondiaux. Une évaluation finale de projet est un exercice d'apprentissage et fait partie intégrante du cycle de suivi et d'évaluation du projet

qui permet notamment la responsabilisation, la prise de décision éclairée et l'apprentissage par l'expérience.

## **METHODOLOGIE**

La démarche méthodologique envisagée par le consultant repose sur les étapes suivantes :

- **Examen des documents du projet**, y compris les rapports techniques et de progression produits par le projet, les documents cartographiques, et les rapports d'études;
- **Rencontres avec l'Unité de coordination et les structures les plus impliquées dans la gestion du projet**, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, institution d'ancrage du projet, la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (Direction de la Dette et des Investissements / Ministère de l'Economie et des Finances -MEF) le Président du Comité de Pilotage, la Direction de la Planification Nationale (MEF), responsable de la coordination de l'évaluation finale, la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF-MEF), l'UNESCO-COI, le représentant du PNUD en charge du projet, la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) ainsi que tous les partenaires qui ont contribué au projet, afin de récolter les informations nécessaires à l'appréciation des aspects concernant la préparation du projet, sa mise en œuvre (dont la gestion financière et administrative) et ses réalisations.
- **Une visite de 5 jours des sites d'intervention du projet** (communauté rurale de Palmarin - Faccao) aura lieu, pour rencontrer les bénéficiaires au sein des communautés locales et les partenaires locaux, ainsi que pour faire le constat des réalisations concrètes et des impacts du projet. Les interlocuteurs seront choisis avec l'aide des partenaires et suivant les objectifs de la mission d'évaluation (plusieurs catégories d'interlocuteurs pour représenter la diversité des acteurs, diverses expériences etc.).
- **Un guide d'entretien** a été préparé pour orienter des entretiens semi-directifs et assurer la systématisation de la collecte de l'information pertinente sur les résultats et sur les questions de gestion. Il est joint en annexe à la présente note.
- Les données collectées sur le terrain et à Dakar seront croisées à celles recueillies à partir des documents et toutes feront l'objet d'analyses et de traitements approfondis, suivant les critères et mandats définis dans les TDR. Ce travail devra aboutir, à la fin de la troisième semaine, à la mise à disposition d'un **rapport provisoire** où seront consignés les résultats des travaux du consultant.
- La **restitution du rapport provisoire** se fera, au début ou au milieu de la quatrième semaine, devant tous les membres du comité de pilotage. Durant celle-ci, le consultant prendra note des avis et observations des participants à cette réunion pour en tenir compte dans le **rapport final**.

Comme évoqué déjà, l'évaluation finale est planifiée pour répondre aux termes de référence. Dans l'examen des éléments essentiels du projet, l'accent sera mis sur les aspects suivants :

- ✓ **La conception**. La conception du projet et sa **pertinence** à l'égard des besoins des bénéficiaires, des objectifs nationaux et mondiaux (OMD, Conventions des Nations Unies sur les Changements Climatiques et sur la Diversité Biologique) sont examinées notamment par la consultation des documents pertinents, incluant le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) au changement

climatique (2006), la Deuxième communication nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2010), le Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification, le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) devenu la Stratégie nationale de développement économique et social (2013-2017), la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles. Il y aura lieu également de traiter des liens entre les composantes nationales et le volet régional du projet. Les notations concernant la pertinence sont : Pertinent **(P)** et Non Pertinent **(NP)**.

✓ **Les résultats.** L'évaluation finale analyse les réalisations du projet et la progression vers l'atteinte des objectifs et résultats escomptés tels qu'énoncés dans le document de projet (cadre logique) tout en considérant les facteurs qui ont pu faciliter ou entraver leur atteinte. Cette évaluation est faite sur la base des indicateurs identifiés dans le cadre logique et utilisés pour rendre compte annuellement de la progression du projet au PNUD-FEM). Les aspects suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- **l'efficacité**, pour apprécier dans quelle mesure les activités du projet ont permis d'atteindre les résultats escomptés ;
- **l'efficience**, pour mesurer les résultats ou effets obtenus par rapport aux moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre, conformément aux normes requises ;

L'efficacité et l'efficience seront classées selon l'échelle suivante: très satisfaisant **(TS)**, satisfaisant **(S)**, marginalement satisfaisant **(MS)**, marginalement insatisfaisant **(MI)**, insatisfaisant **(I)** et très insatisfaisant **(TI)**.

- **l'impact**, c'est-à-dire, l'analyse de tous les effets positifs et négatifs, prévus et inattendus dans différents domaines. Notations possibles : **S** (Significatif) ; **M** (Minime), **N** (Négligeable).
  - **La durabilité.** Les premières indications d'impacts potentiels et de la durabilité des résultats seront examinées ainsi que la contribution au développement des capacités et aux objectifs environnementaux mondiaux. La durabilité est comprise comme la probabilité de maintenir les effets bénéfiques après la fin du projet. Son évaluation repose sur celle des quatre dimensions du risque qui sont susceptibles d'affecter la persistance des résultats du projet : i) **financière**, ii) **sociopolitique**, iii) **institutionnelle et de gouvernance**, et iv) **environnementale**. Ces dimensions du risque seront évaluées selon le barème suivant: probable **(P)**, modérément probable **(MP)**, modérément improbable **(MI)**, et improbable **(I)**.
  - **Réplication.** L'effet de réplication ou l'effet catalytique du projet sera décrit mais non classé.
- ✓ **Le cadre institutionnel** : il s'agira d'apprécier la cohérence du montage du projet avec les principes de l'Exécution Nationale (NEX), en considérant le cadre institutionnel et la structuration (différentes composantes) du projet ; apprécier la contribution technique et financière des différents partenaires et organes (PNUD, CAP/DI, Comité de Pilotage, DPN, DEEC...) et dire comment ces structures ont favorisé un environnement propice au projet et participé au succès éventuel ;

- ✓ **L'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail annuels et trimestriels** : l'analyse portera sur l'efficacité et l'efficience du processus de planification des activités du projet (PTA, PTT) ;
- ✓ **La mobilisation des ressources** : elle ciblera la qualité et la promptitude des mesures prises par les gestionnaires pour favoriser une bonne capacité de mise en œuvre et d'absorption des ressources en tenant compte des changements (économique, technique et conjoncturel, etc.) intervenus.
- ✓ **La mise en œuvre des activités**: il s'agira d'évaluer la pertinence des stratégies développées sur le terrain et des initiatives prises par les responsables du projet pour mettre en œuvre les activités planifiées. Il s'agira d'apprécier également le degré d'atteinte des cibles fixées au projet en fin de mise en œuvre et le niveau d'appropriation du projet par les différents acteurs pour mieux appréhender la durabilité.
- ✓ **Les partenariats établis** : apprécier la synergie avec les structures publiques/privées, l'Université, les projets, les programmes, associations et autres ONG intervenant dans sa zone d'intervention ;
- ✓ **L'exécution financière** : analyser l'efficacité et l'efficience du projet en termes de gestion financière. Elle examinera le mécanisme de suivi budgétaire (rapports financiers...) ;
- ✓ **Le système de Suivi et Évaluation**. L'examen concernera la conception du plan de suivi/évaluation (plan, indicateurs et études), sa *mise en œuvre effective* (production des rapports) *et la budgétisation / financement*. La qualité de la conception et de la mise en œuvre sera cotée suivant la même échelle utilisée pour évaluer les résultats. Cette analyse examinera aussi l'ensemble des indicateurs définis dans le cadre logique. Le **Suivi des changements à long-terme** sera également considéré Cette section décrira la contribution du projet à la mise en place de systèmes de suivi à long-terme.
- ✓ **Le système de rapportage du projet** : apprécier les délais de fourniture des différents rapports. La mission fera le point sur la qualité et la promptitude des rapports : rapports des différentes composantes, rapports (annuels, trimestriels) de l'Unité de Coordination du Projet, rapports du Comité de Pilotage (CP)
- ✓ **Les mécanismes d'orientation, de coordination, de conseil et de suivi** : il s'agira d'examiner la régularité des réunions/rencontres des différents organes tant au niveau central (Comité de Pilotage), qu'au niveau local et des sites ;
- ✓ **Les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et à la réduction de la pauvreté** : elles viseront l'intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre et le fonctionnement du projet de même que la prise en compte des groupes vulnérables et des préoccupations en matière de réduction de la pauvreté ;
- ✓ **La communication/visibilité du projet** : apprécier la pertinence des moyens, supports et stratégies de communication utilisés vis-à-vis de toutes les parties prenantes pour une meilleure visibilité du projet ;

- ✓ **L'appréciation des bénéficiaires** : recueillir les opinions des bénéficiaires, sur les différents aspects relatifs au projet (stratégie d'approche, ciblage, résultats atteints, niveau d'approbation, etc.) ;
- ✓ **La qualité du management** : passer en revue en plus des aspects déjà abordés, ceux relatifs aussi à la qualité de la gestion des ressources (humaines/le personnel ; matérielles et financières) ;
- ✓ **Les atouts/contraintes rencontrés** : identifier tous les facteurs ayant favorisé ou entravé la mise en œuvre des activités. Il s'agira aussi d'établir les conséquences des facteurs négatifs et d'identifier les mesures correctives à entreprendre ;
- ✓ **Les effets du projet** : analyser comment le projet a augmenté la capacité d'adaptation des populations aux effets néfastes des changements climatiques, suite aux activités soutenues par le projet ACCC, quelles sont les initiatives et mesures actuelles d'adaptation développées par la collectivité bénéficiaire ;
- ✓ **Les perspectives du projet** : identifier les axes de pérennisation et de capitalisation des acquis du projet ainsi que les perspectives d'intervention par rapport aux thématiques actuelles et nouvelles, de même que les sites prioritaires.
- ✓ **Enseignements, leçons apprises et recommandations.** Sur la base des observations et constats, l'évaluation présentera les enseignements apportés par le projet et fera des recommandations, notamment sur les facteurs qui auront contribué à favoriser ou à entraver la durabilité des résultats du projet, ainsi que les leçons apprises pour guider de futures interventions dans des contextes similaires. Concernant plus précisément les recommandations, il y aura lieu de distinguer les recommandations générales (qui pourraient concerner l'ensemble des acteurs) des recommandations spécifiques qui ciblent une ou plusieurs catégories d'acteurs très précises (Institutions nationales, PNUD, UNESCO, acteurs locaux etc.).

#### **CHRONOGRAMME PROPOSÉ (20 jours ouvrables)**

| N° d'ordre | Activités  | Durée   | Observations   |
|------------|--|---------|--|
| 1          | Prise de contact avec le Coordonnateur National et les structures les plus impliquées dans la gestion du projet.<br><br><b>Exploitation de la documentation</b> relative au projet<br><br>Elaboration de la note méthodologique détaillée, du guide d'entretien et du calendrier provisoire de la visite de terrain. | 4 jours | La collecte et l'exploitation de la documentation commenceront dès notification du choix du consultant et se poursuivront tout au long des travaux |

|   |   |                  |   |
|---|---|------------------|---|
| 2 | <b>Réunion de briefing</b> avec le Comité de Pilotage pour apprécier la note méthodologique élaborée par le consultant. | Une demi-journée |   |
| 3 | <b>Mission de terrain dans la région de Fatick (CR de Palmarin Paccão)</b>  | 5 jours          | Nécessité d'un accompagnement par un membre de l'équipe du projet |
| 4 | Analyse et traitements des données ;<br><br>Elaboration du rapport provisoire et d'une présentation Power Point         | 5 jours          |   |
| 5 | Réunion avec le Comité de Pilotage pour <b>la restitution du rapport provisoire</b>                                     | Un jour          |   |
| 6 | Finalisation et dépôt du rapport d'évaluation   | 4 jours          |   |

| Activités  | Sem1 | Sema2 | Sem3 | Sem4 | Sem5 et 6 |
|--|------|-------|------|------|-----------|
| Prise de contact avec le Coordonnateur National et les structures les plus impliquées dans la gestion du projet.<br><br><b>Exploitation de la documentation</b> relative au projet<br>Elaboration de <b>la note méthodologique détaillée, du guide d'entretien et</b> du calendrier provisoire de la visite de terrain<br><b>Réunion de briefing</b> avec le Comité de Pilotage pour apprécier la note méthodologique élaborée par le consultant |      |       |      |      |           |
| <b>Mission de terrain dans la région de Fatick (CR de Palmarin Paccão)</b>   |      |       |      |      |           |
| Analyse et traitements des données ;<br><br>Elaboration du rapport provisoire et d'une présentation Power Point  |      |       |      |      |           |
| Réunion avec le Comité de Pilotage pour <b>la restitution du rapport provisoire</b><br><br>Finalisation et dépôt du rapport d'évaluation   |      |       |      |      |           |

**ANNEXE 5 : GUIDE D'ENTRETIEN** (inspiré de la matrice d'évaluation finale du projet ACCC –Annexe A) – Version provisoire.

| Critères d'évaluation   | Questions   | Source d'information |
|---|---|----------------------|
| <b>Pertinence : Quels sont les relations entre les principaux objectifs de la convention CCNUCC, le domaine d'intervention FEM (SPA) et les priorités environnement et développement aux niveaux régional national, local et le projet ACCC ?</b> |   |                      |
| 1. Pertinence vis-à-vis de la CCNUCC et d'autres conventions internationales?   | Le projet ACCC appuie-t-il les objectifs de la Convention CCNUCC:<br>Le projet est-il également pertinent pour la CBD   | rapports             |
| 2. Pertinence avec les programmes changements climatiques du FEM ?  | Le projet ACCC répond-il aux éléments essentiels du programme SPA à travers :   | rapports             |
| 3. Pertinence avec les objectifs prioritaires des pays  | Dans quelle mesure les objectifs des différentes composantes répondent aux priorités nationales :   | rapports             |
| 4. Convergence entre les objectifs du projet et les besoins exprimés lors de la Phase de préparation du projet (PDF B)?   | Le projet répond-il aux besoins des populations ciblées en matière de changements climatiques à travers :   | Rapports et enquêtes |
| 5. Participation des acteurs dans la conception du projet   | A –t'on consulté l'essentiel des acteurs concernés dans la conception du projet ? Dans le cas contraire, quels acteurs ont été consultés ?  | Enquêtes et rapports |
| 6. Cohérence du concept de projet   | Cohérence entre les résultats attendus du projet et la logique interne des composantes du projet ?  |                      |
| 7. Pertinence par rapport aux activités financées par d'autres bailleurs de fonds   | Le projet est-il pertinent par rapport aux activités financées par d'autres bailleurs de fonds :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>○ au niveau local ?</li> <li>○ au niveau national ?</li> <li>○ au niveau régional ?</li> </ul> Le projet est-il complémentaire ou concurrent avec ces activités ?<br>119<br>Quelle est la relation / coordination / communication entre le projet et ces activités ? | Enquêtes et rapports |

| <b>MISE EN OEUVRE DU PROJET (Approche de mise en œuvre)</b>                              |  |                      |
|--|--|----------------------|
| 8. Système de mise en œuvre  | Modalités de l'exécution nationale (NEX) ?   | rappports            |
| 9. Utilisation du cadre logique (CL) comme outil de gestion au cours de la mise en œuvre | Le CL a-t-il été utilisé au cours du projet pour faire le suivi des résultats et évaluer les risques et hypothèses   | Rapports et enquêtes |
| 10. Stratégie de mise en œuvre   | <p>Comment les responsables du projet ont envisagé sa mise en œuvre ?</p> <p>Qu'en a-t-il été effectivement sur le terrain ? les difficultés éventuelles et leurs causes ?</p> <p>Comment les plans de travail annuels ont-ils été développés?</p> <p>Les partenaires ont-ils été impliqués dans le développement ou la validation des plans de travail?</p> <p>Le plan de travail a-t-il été révisé / adapté en fonction des résultats du suivi / évaluation des résultats?</p> | Rapports et enquêtes |
| 11. Cadre institutionnel de mise en œuvre / Participation des acteurs                    | <p>Quels acteurs ont été impliqués dans la mise en œuvre ?</p> <p>Quelle est leur appréciation sur la mise en œuvre du projet ?</p> <p>Quel rôle ont-ils joué ?</p>  | Rapports et enquêtes |
| 12. Implication des bénéficiaires  | <p>Dans quelle mesure les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans la mise en œuvre du projet (suivant les composantes et les activités)</p> <p>Quelle est leur appréciation sur la conduite de la mise en œuvre ?</p>   | Rapports et enquêtes |
| 13. Participation des femmes à la mise en œuvre  | <p>Quels ont été les domaines et le degré d'implication des femmes dans la mise en œuvre ?</p> <p>Quelle appréciation ont-elles de la mise en œuvre ?</p>  | Rapports et enquêtes |

|   |   |                      |
|---|---|----------------------|
| <b>Suivi- évaluation</b>  |   |                      |
| 14. Comité de pilotage du projet  | Rythme des rencontres du Comité de Pilotage?<br>Le Comité de pilotage a-t-il été utile pour résoudre des problèmes critiques au cours de la mise en œuvre du projet?  | Rapports et enquêtes |
| 15. Rapports trimestriels d'avancement  | Comment les différentes unités ont-elles été coordonnées pour faire le suivi des résultats, la préparation des rapports trimestriels et annuels?<br><br>Combien de rapports (narratifs et financiers)/ formats devaient être soumis? À qui? | Rapports et enquêtes |
| 16. Définition d'indicateurs appropriés (SMART)   | Les indicateurs ont-ils été changés / modifiés au cours du projet?<br><br>Le PNUD ou le FEM ont-ils fourni de l'aide / des conseils pour identifier des indicateurs appropriés?   | Rapports et enquêtes |
| 17. Suivi des indicateurs   | À quelle fréquence les indicateurs de résultats du CL ont-ils été mesurés?  | Rapports et enquêtes |
| 18. <b>Communication</b> / Mécanismes de diffusion de l'information dans la mise en œuvre du projet | Le projet a-t-il développé une stratégie de communication?<br><br>Comment la communication a-t-elle été établie à travers la structure du projet et avec les partenaires  | Rapports et enquêtes |
| <b>Financement, état des dépenses</b>   |   |                      |
| 19. Plan de financement et contributions versées  | Demander le tableau   | rapports             |

|   |  |                       |
|---|--|-----------------------|
|   | <p>S'il ya des écarts importants entre les montants promis et versés, y a-t-il des explications spécifiques?</p> <p>Le projet a-t-il eu un effet de levier (<i>leverage effect</i>) pour mobiliser des contributions additionnelles d'autres partenaires? Demander le détail des montants, partenaires et allocation des fonds</p> | rappports             |
| 20. État des dépenses par composante et source de financement | Demander les tableaux  | rappports             |
|   | Y a t'il eu des révisions importantes du budget? Sur la base de décisions du comité de pilotage du projet?   |                       |
|   | S'il y a des écarts importants entre le budget et les montants réalisés, y a t-il des explications précises?   | Rappports             |
| 21. Contribution en nature des communautés locales            | Est-il possible d'estimer la contribution des communautés locales dans les diverses interventions tout au long de la durée du projet?  | Rappports et enquêtes |
| 22. Coût des principales réalisations sous chaque composante  | Demander les tableaux  | rappports             |
| 23. Gestion financière  | Gestion avec le PNUD   | Rappports et enquêtes |
| 24. Planifier pour la durabilité                              | Le projet a-t-il développé une stratégie de durabilité? Ou une stratégie de sortie?  | Rappports et enquêtes |
|   | Quelles sont les modalités institutionnelles et les mécanismes financiers en place pour  |                       |

|   |   |                      |
|---|---|----------------------|
|   | assurer la durabilité des résultats du projet?  |                      |
| <b>Efficacité : Dans quelle mesure les résultats attendus et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?</b>                                 |   |                      |
| 25. Degré d'efficacité de l'atteinte des objectifs en fonction des résultats attendus?  | <p>Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint efficacement les résultats attendus<sup>15</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour composante 1</li> <li>• pour composante 2</li> <li>• pour composante 3</li> </ul>   | Rapports et enquêtes |
| <b>Efficience : Est-ce que le projet a été mis en œuvre avec efficience, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?</b> |   |                      |
| 26. Efficience de l'appui fourni par le projet  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une adaptation de la gestion du projet a-t-elle été nécessaire (entre le cadre logique et les plans de travail) ; si oui, les changements/adaptations observés concernant l'évolution des activités ont-ils été bénéfiques à l'obtention des résultats ?</li> <li>• Quelle a été la qualité de l'appui administratif fourni par les bureaux de pays du PNUD pour la mise en œuvre du projet : le système de gestion financière mis en place a-t-il été efficace : les achats et contrats ont-ils été faits de manière efficace et les rapports périodiques ont-ils été produits régulièrement ?</li> <li>• Quelle a été la qualité de l'appui technique et administratif fourni par les équipes nationales de gestion de projet?</li> <li>• Quelle a été la qualité de l'appui administratif fourni par le bureau régional UNESCO/BREDA pour la mise en œuvre du projet : le système de gestion financière mis en place a-t-il été efficace : les achats et contrats ont-ils été faits de</li> </ul> | Rapports et enquêtes |

<sup>15</sup> Repères suggérés concernant les activités :

- Des activités concrètes (génératrices de revenus) visant à augmenter la résilience des populations cibles sont incluses
- La participation des populations et des acteurs locaux sur les sites du projet a été favorisée
- La relation entre les autorités nationales (capitales) et les sites pilotes
- Les formations nationales et régionales ont été organisées de manière satisfaisante pour les différentes parties prenantes (fonctionnaires, techniciens, acteurs locaux)
- La diffusion de l'information sur l'adaptation aux changements climatiques a été suffisante
- La promotion du réseautage des parties prenantes a été suffisante

|   |   |  |
|---|---|--|
|   | manière efficace et les rapports périodiques ont-ils été produits régulièrement ?   |  |
| 27. Efficience des accords de partenariat                                   | Dans quelle mesure des accords de partenariat et les liens entre les institutions ont-elles été encouragés et appuyés?          |  |
| 28. Efficience de l'utilisation des capacités locales pour la mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet a-t-il pris en compte les capacités locales lors de sa conception ?</li> </ul> |  |

**Durabilité: Dans quelle mesure des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnement peuvent il mettre en péril les résultats à long-terme du projet ?**

|   |  |   |  |   |
|---|--|---|--|---|
| 29. Durabilité du financement                               | Les contributions gouvernementales (liquidités, personnel et locaux) et les co-financements dont a bénéficié le projet sont-ils durables?  | Type de contributions reçues (durée, conditions)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Document de projets</li> <li>Rapport financiers</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse documentaire</li> <li>Entretiens avec les partenaires clefs</li> </ul> |
| 30. Durabilité socio-politique                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les résultats prennent ils en compte les attentes des groupes vulnérables ?</li> <li>La collaboration établie avec les parties prenantes est-elle satisfaisante?</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des populations concernées</li> <li>Intérêt des parties prenantes pour la pérennité des résultats obtenus</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités</li> <li>Bénéficiaires</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse documentaire</li> <li>Entretiens avec les partenaires clefs</li> </ul> |
| 31. Durabilité du cadre institutionnel et de la gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures proposées peuvent elle renforcer la capacité des différentes parties prenantes (Collectivités locales, institutions étatiques, OCB et ONG) à participer au processus d'élaboration de politiques et de programmes nationaux. ?</li> <li>L'adéquation entre la coordination régionale et les institutions des 5</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de mesures, loi ou décrets en cours de formulation</li> <li>Relations entre la coordination régionale et les unités nationales de mise en œuvre et les institutions pertinentes.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités</li> <li>Institutions nationales pertinentes</li> <li>Bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse documentaire</li> <li>Entretiens avec les partenaires clefs</li> </ul> |

|  |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|
|  | pays est-elle durable ?   |   |   |   |
| 32. Durabilité environnementale  | Les activités menées ont-elles produits des résultats ou des effets durables, après la fin du projet ?  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Publications techniques et scientifiques produits par les institutions nationales et les partenaires du projet (UNESCO-COI)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Institutions nationales pertinentes</li> <li>Bénéficiaires</li> </ul>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse documentaire</li> <li>Entretiens avec les partenaires clefs</li> </ul> |
| <b>IMPACTS : Y a-t-il des indications confirmant que le projet a contribué, ou a permis de progresser vers une réduction du stress environnemental/une amélioration de la situation écologique ?</b> |   |   |   |   |
| 33. Amélioration vérifiable de la situation environnementale   | Dans quelle mesure les effets des activités à long terme ont-ils servis, directement ou indirectement, à atténuer ou à bonifier les effets attendus ou inattendus des changements climatiques ? | Données vérifiables (ligne de base) des sites concernés   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport finaux du PDF B</li> <li>Rapport finaux des projets nationaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse documentaire</li> <li>Entretiens avec les partenaires clefs</li> </ul> |

## ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

| Nom                   | Institution  | Fonction                                 |
|-----------------------|--|--|
| Jean Kaly             | Projet ACCC  | Coordonnateur                            |
| Ababacar Diallo       | DPN / MP   | Chef Division Evaluation                 |
| Cheikh Niang          | DPN / MP   | Agent                                    |
| Gabriel Sarr          | DPN / MP   | Agent                                    |
| Demba BA              | DPN / MP   | Agent                                    |
| Salif Signaté         | DPN / MP   | Agent                                    |
| Michel Birame Basse   | DPN / MP   | Agent                                    |
| Ibrahima Ndiaye       | DPN / MP   | Agent                                    |
| Angélique Malou       | DPN / MP   | Stagiaire                                |
| Ndèye Awa BA          | DPN / MP   | Stagiaire                                |
| Habou Moussa          | PNUD   | Agent                                    |
| Alioune B Kaéré       | PNUD   | Responsable CC                           |
| Aboubacry Ndiaye      | DCEF / MEF   | Agent                                    |
| Mariama Ndiaye Seck   | DPN / MP   | Agent                                    |
| Amadou Gnague Cisse   | DPVE / MEDD  | Agent                                    |
| Djibril Diouck        | DPN / MDD  | Agent                                    |
| Maguette Faye         | CAP / DDI / MEF  | Chargée de programme NEX                 |
| Khalifa Ababacar Fall | CAP / DDI / MEF  | Chargé de programme NEX                  |
| Papa Matar Ndiaye     | CAP / DDI / MEF  | Chargé de programme NEX                  |
| Ernest Dione          | DEEC/Programme Nation.<br>Réduction du GES à travers<br>l'efficacité énergétique | Coordonnateur<br>Ex Direct. Adjoint DEEC |
| Babacar Diouf         | DEEC / MDD   | Ex-Coordonnateur du<br>projet INTAC      |
| Madeleine Diouf Sarr  | DEEC/ MDD  | Chef Division CC                         |

|                                 |                                  |                                |
|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| Mariline Diara                  | DEEC/ MDD                        | Directrice                     |
| Racine Kane                     | UICN Sénégal                     | Chef de Mission                |
| Aboubakry KANE                  | UICN Sénégal                     | Chargé de programme            |
| Mamadou NDOME                   | JICA Sénégal                     | Chargé de programme            |
| Lieutenant Moussa Diatta        | RNCP                             | Adjoint au Conservateur        |
| C <sup>ne</sup> Bafodé CISSE    | RNCP                             | Conservateur                   |
| Lieutenant El Hadj Falilou Ngom | RNCP                             | Agent                          |
| Samuel Seck                     | Conseil Rural Palmarin           | PCR                            |
| Simon Ndiaye                    | RNCP                             | Ecoguide / Ecogarde            |
| Colononel Aladji COLY           | IREF Fatick                      | Inspecteur                     |
| Abdou Salam BA                  | PRODER / Conseil Régional Fatick | Chargé de programme            |
| Abdallah CAMARA                 | DREEC Fatick                     | Chef de Division               |
| Ambroise Sarr                   | Village de Ngueth                | Chef de village                |
| Emilie Coumba Senghor           | Village de Ngueth                | Présidente GIE Femmes          |
| Marie Thérèse Ndiaye            | Village de Ngueth                | Trésorière GIE Femmes          |
| Marguerite Faye                 | Village de Ngueth                | Trésorière adjointe GIE Femmes |
| Simon Ndiaye                    | Village de Ngueth                | Pépiniériste                   |
| Pierre Ndène                    | RNCP                             | Ecogarde / Ecoguide            |
| Yvonne Sarr                     | Village de Ngounoumane           | Présidente GIE femmes          |
| Rogatien Diouf                  | Village de Diakhanor             | Chef de village                |
| Madeleine Diouf                 | Village de Diakhanor             | Membre GIE Femmes              |
| Henriette Faye                  | Village de Diakhanor             | Membre GIE Femmes              |
| Moustapha Seck                  | Village de Diakhanor             | Pt GIE miel                    |
| Fatou Sarr                      | Village de Diakhanor             | Membre GIE Miel                |
| Safiétou Sarr                   | Village de Diakhanor             | Membre GIE Miel                |

|                        |  |  |
|------------------------|--|--|
| Nogoye Diouf           | Village de Diakhanor   | Membre GIE Miel                              |
| Pierre Seck            | Village de Ngallou Sessène   | Chef de village                              |
| Gorgui Seck            | Village de Ngallou Sam Sam   | Adjoint Chef de village                      |
| Christophe Diouf       | Village de Ngounoumane   | Chef de village                              |
| Manias Diagne          | Fimela   | Sous Préfet                                  |
| François Sène          | Ecole Primaire Ngueth -<br>Ngounoumane                             | Directeur                                    |
| Abdou Senghor          | Ecole Primaire Ngueth -<br>Ngounoumane                             | Ex - Directeur                               |
| Mme Isabelle Niang     | Projet ACCC Régional   | Coordonnatrice                               |
| Moustapha Mbaye        | RNCP   | Ex-Conservateur                              |
| Ousmane Bocoum         | Centre de Suivi Ecologique<br>(CSE)                                | Expert Cartographie et<br>télédétection      |
| Moctar Dièye           | CSE  | Directeur Technique                          |
| Pr Alioune Kane        | Département de Géographie  | Responsable GIDEL                            |
| Abdoulaye DIA          | Projet ACCC  | Ex-Comptable BCI                             |
| Diéguéré Bayo          | Projet ACCC  | Ex – Assistant administratif<br>et financier |
| Colonel Abdoulaye Diop | Direction des Aires Marines<br>Communautaires Protégées<br>(DAMCP) | Directeur                                    |

### ANNEXE 7 : CALENDRIER DE LA MISSION DE TERRAIN (du 30 décembre 2013 au 04 janvier 2014)

| Date                      | Lieu   | heures                | Activités   |
|---------------------------|--|-----------------------|---|
| Lundi 30<br>Décembre 2013 | <b>Palmarin (arrivée à 10 h 30 mn)</b>         |                       |   |
|                           | RNCP   | 11 heures – 13 heures | Discussion sur l'évaluation finale, sur le projet ACCC et sur l'AMP de Sangomar avec le Conservateur, et ses proches collaborateurs   |
|                           | Conseil Rural                                  | 16 heures – 18 heures | Discussion sur l'évaluation finale et sur le projet ACCC avec le Président du Conseil Rural (PCR)   |
|                           | Ecogarde / Ecoguide (Simon Ndiaye)             | 18 heures – 19 heures | Discussion sur le projet ACCC et le travail des Ecogardes et écoguides  |
| Mardi 31<br>décembre 2013 | <b>Fatick</b>                                  |                       |   |
|                           | Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) | 10 heures- 11 heures  | Discussion avec l'IREF sur le projet, le reboisement et l'évaluation  |
|                           | Conseil Régional                               | 11h30 – 12h 30        | Discussion avec Abdou Salam Ba, responsable du Projet de Développement des Energies Renouvelables (PRODER Conseil Régional, sur la collaboration avec le projet ACCC et sur l'aménagement des forêts régionales |
|                           | Division Régionale de l'Environnement (DREEC)  | 13 h – 14 H00         | Séance de travail avec Le chef de la DREEC de Fatick sur le projet ACCC , sur l'évaluation  |
|                           | <b>Palmarin</b>                                |                       |   |
|                           | Village de Ngueth                              | 16h00- 18 h00         | Discussion avec le chef de village sur le projet, la collaboration avec le groupement de promotion féminine (GPF) de Ngeth et sur l'AMP de Sangomar   |

|                                       |  |                   |   |
|---------------------------------------|--|-------------------|---|
|                                       | GPF Village de Ngueth                            | 18 h30 – 19 h 30  | Séance de travail avec le GPF (GIE des femmes )de Ngueth sur la batteuse à mil et le projet ACCC                          |
| Mercredi 1 <sup>er</sup> janvier 2014 | Sites de reboisement cordon littoral et mangrove | 09 h – 16 h00     | Visite des différents sites de reboisement en compagnie d'un écoguide / écogarde  |
|                                       | Village de Ngounoumane                           | 17 h 00 – 18 h00  | Discussion avec la responsable du GIE des femmes sur le projet et sur les AGR   |
| Jeudi 02 Janvier 2014                 | Village de Diakhanor                             | 09 h30- 11h00     | Discussion avec le chef de village et les responsables du GIE des femmes sur le projet et sur les AGR (ostréiculture)     |
|                                       |  | 11h 30- 12 h00    | Discussion avec les responsables du GIE des jeunes apiculteurs sur leur activité et sur le projet                         |
|                                       | Village de Ngallou Sam Sam et Sessène            | 17 h00 – 18h 30   | Séance de travail avec les chefs de village sur le projet, l'AMP et sur la dynamique du milieu marin et l'érosion côtière |
| Vendredi 03 janvier 2014              | Site Nord de Ngallou                             | 09 h 00 – 11h 00  | Visite sur le site de reboisement de filaos sis au Nord de Ngallou (cordon littoral)                                      |
|                                       | Village de Ngounoumane                           | 11 h 30 – 13h00   | Discussion avec le chef de village sur le projet, les AGR et l'érosion côtière  |
|                                       | CR de Fimela                                     | 15 h 00 – 16H 00  | Séance de travail avec le Sous Préfet sur le projet ACCC et sur l'AMP de Sangomar   |
| Samedi 04 Janvier 2014                | Palmarin   | 08 h 00 – 12 h 00 | Retour sur Dakar  |

